

N° 1 - Mai 2021

D'hier à
aujourd'hui

Origine et création
du PlaMP

Travail du sexe, échange
de services sexuels,
prostitution. Pourquoi
tous ces termes utilisés
depuis la fondation du
PlaMP?

Entrevue avec Jean-Guy
Nadeau, bénévole aux
premières heures du
PlaMP

Les jeunes de la rue à
Montréal. Des lieux
d'appartenance sous
tension

S'en sortir grâce à un
sugar daddy? Quand la
sortie de la rue semble
prendre des chemins
détournés

Les jeunes au cœur de
la tourmente des
adultes : réaction du
PlaMP au rapport de la
Commission spéciale
sur l'exploitation
sexuelle des mineurs

Les Cahiers

du PlaMP



Les Cahiers du PIAMP

MISSION ET ORIENTATION: le périodique *Les Cahiers du PlaMP* vise à diffuser des réflexions critiques sur la prostitution juvénile et à donner la parole aux jeunes concerné.e.s. Sont invités à participer les jeunes du milieu et leurs proches, les praticien.ne.s, les intervenant.e.s, les chercheur.e.s. Dans une perspective de non-jugement et de reconnaissance des faits, l'évaluation des contributions proposées se situe dans le respect de la mission et des valeurs du PlaMP, tels qu'énoncés ci-dessous.

LA MISSION DU PIAMP DEPUIS SA CRÉATION EN 1982 : offrir un lieu sécuritaire où les mineur.e.s prostitué.e.s sont représenté.e.s et où iels peuvent exprimer librement leurs besoins. Préserver un système décisionnel du bas vers le haut, des jeunes vers les employé.e.s et membres du Conseil d'administration, afin que leur voix soit représentée au sein des instances en limitant les déformations et la désinformation, mais aussi que chaque action ou décision prise au sein du PlaMP soit dans leur intérêt.

LES Valeurs DU PIAMP Empowerment et autonomie - Échange horizontal réflexif et dynamique, hors de tout contexte autoritaire - Action communautaire autonome - Ouverture et nuance - Justice, équité et inclusion sociale.

TYPES DE CONTRIBUTIONS POSSIBLES : nous invitons des jeunes, des chercheur.e.s des intervenant.e.s, à nous présenter des propositions, quelles qu'en soient la forme : témoignages, entrevues, récits, poèmes, dessins, nouvelles, réflexions, articles scientifiques, comptes-rendus de lecture ou de colloque.

ÉVALUATION DES PROPOSITIONS : l'évaluation des propositions repose sur les objectifs du périodique, ainsi que sur la mission, les principes et valeurs du PlaMP.

GROUPE D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS : Patrick Celier, bénévole au PlaMP, entre autres - Stéphanie Gingras Dubé, coordonnatrice du PlaMP - France Tardif, présidente du conseil d'administration du PlaMP - Gilles Tardif, bénévole au PlaMP, entre autres.

GRAPHISME ET MISE EN PAGE : Anaïs Gerentes

RYTHME DE PARUTION ET DIFFUSION : *Les Cahiers du PlaMP* sont publiés une fois par année et diffusés sur le site du PlaMP. Quelques copies papier seront offertes sur demande au prix coûtant.

CONTACT : Projet d'intervention auprès des mineur.e.s prostitué.e.s (PlaMP), 6500 rue Saint-Vallier, Montréal H2S 2P7, 514-284-1267, piamp@piamp.net, piamp.net.

© 2021 - Projet d'intervention auprès des mineur.e.s prostitué.e.s (PlaMP). Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés.

SO

M

MAIRE

Contributions des jeunes et artistes alliés·es

4

Charlie @openupnewsplaces

16

Première page de *Vie Ouvrière*, novembre 1982

19

Geneviève Darling

24

Illustration de Pascal Bernier, *Actes du colloque* de 1992,

55

Pheonix

71

Quatre De Gré

79

Oeuvre collaborative

1

Présentation de la revue
JULIE MARCEAU

3

Présentation du numéro - D'hier à aujourd'hui
FRANCE TARDIF

5

Origine et création du PlaMP
GILLES TARDIF

17

Travail du sexe, échange de services sexuels, prostitution. Pourquoi tous ces termes utilisés depuis la fondation du PlaMP ?
PATRICK CELIER, JEAN-GUY NADEAU et STÉPHANIE G-DUBÉ

20

Entrevue avec Jean-Guy Nadeau, bénévole aux premières heures du PlaMP
LE PlaMP

25

Les jeunes de la rue à Montréal. Des lieux d'appartenance sous tension
MICHEL PARAZELLI et MATHIEU BOURBONNAIS

56

S'en sortir grâce à un sugar daddy? Quand la sortie de la rue semble prendre des chemins détournés
ANNAMARIA COLOMBO

72

Les jeunes au cœur de la tourmente des adultes : réaction du PlaMP au rapport de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs
LE PlaMP

Un webzine pour rendre visible

Julie Marceau

Vice-présidente du
Conseil d'administration
PlaMP

Trop souvent, les personnes marginalisées sont exclues des discours entourant leurs réalités. Cette mise en marge, ce rejet, cet écart de la norme est au cœur même de la définition de marginalité. Le silence et l'effacement sont de puissants outils de délégitimation. Tout comme les travailleurs et travailleuses du sexe adultes, les jeunes qui échangent des services sexuels contre toute forme de rémunération sont stigmatisé·es et bien souvent leur parole n'est pas prise en considération. Iels vivent une double marginalisation en raison de leurs activités et en raison de leur âge.

À en croire les discours médiatiques, ce serait uniquement à 18 ans que les personnes développeraient la capacité à prendre des décisions. L'approche du PlaMP, Projet d'intervention auprès des mineur·es prostitué·es, est différente, et ce, depuis bientôt quarante ans. Le PlaMP est le plus ancien organisme communautaire au Québec dont l'objectif est d'offrir un lieu sécuritaire où les mineur·es prostitué·es sont représenté·es et où iels peuvent exprimer librement leurs besoins. Nous refusons l'idée que les jeunes soient dépourvu·es d'agentivité.

Il est fascinant de constater qu'au Québec un changement majeur de perspective s'est opéré dans les quarante dernières années en ce qui a trait à la prostitution juvénile. Avant, elle était analysée sous la loupe de la délinquance, donc accordant une agentivité aux jeunes, mais sévèrement réprimée. On estimait les jeunes coupables de leur sort et iels étaient appréhendé·es tels que des criminel·les. Aujourd'hui, on observe un revirement complet : iels sont automatiquement traité·es en victime d'exploitation sexuelle, peu importe les conditions dans lesquelles les échanges s'exercent et peu importe ce que le·a jeune exprime.

En créant ce périodique, nous souhaitons partager la vision de notre organisme, que nous croyons nécessaire à une approche beaucoup plus empathique et nuancée des échanges de services sexuels contre toute forme de rémunération.

Puisque l'écriture laisse une trace et permet d'affirmer l'existence, elle est tout à fait pertinente comme outil de prise de parole. Par l'entremise de réflexions académiques et de contributions de jeunes, nous souhaitons bien concrétiser la présence de pensées, d'analyses, de visions, de réalités trop souvent passées sous silence.

Une note sur le langage épicène

Nous avons choisi d'utiliser le langage épicène, dans ce cahier comme dans toutes nos publications récentes. Nous estimons que ce langage est à normaliser, particulièrement dans un organisme qui rejoint beaucoup de personnes dont les pronoms ne sont pas masculins et qui ne se reconnaissent pas dans la binarité de genre. Voici un petit lexique qui aide à se familiariser avec les néologismes que vous rencontrerez :

PRONOMS

Celleux : Contraction de « celles » et « ceux »

Ellui, Elleux : Contraction de « elle » et « lui », et de « elles » et « eux »

Iel, Iels : Contraction de « il » et « elle »

Toustes : Contraction de « tous » et « toutes »

Lea : Contraction de « le » et « la »

Dua : Contraction de « du » et « de la »

NOMS ET ADJECTIFS SELON LEUR TERMINAISON

-eur, -ice : lecteur·ices, auteur·ices

-eau, -elle : nouvelleau, belleau

-en, -enne : chirurgien·nes, employé·es, courtois·es

-eur, -euse : danseur·euse

-aux, -ales : social·aux

-if, -ive : significatif·ve

-ic, -ique : public·que

Les citations sont rapportées telles qu'elles sont écrites dans le document original.

CELLEUX.DUA.L
-EUR.ICE-EAU.ELLE-IC.IQUE-IF
TOUSTES.LANGAGE ÉPICÈNE
IEL.ELLUI-EN.ENNE-CITATION

Présentation du numéro

D'hier à aujourd'hui



France Tardif

Présidente du Conseil
d'administration
PlaMP

En 2022, le PlaMP aura 40 ans d'existence et c'est avec bonheur que nous publions aujourd'hui ce premier numéro des *Cahiers du PlaMP*. Les diverses contributions offertes nous permettent de cheminer, d'hier à aujourd'hui, à travers un pan d'histoire montréalaise centré sur les jeunes en rupture avec la société et les jeunes marginalisé·es.

L'article de Gilles Tardif ramène à notre mémoire l'origine du PlaMP, tout le travail qui a précédé et provoqué sa création, ainsi que la nécessaire détermination des gens qui y ont participé. Annamaria Colombo, par son regard sur la richesse des paradoxes, fournit des exemples concrets de la vision du PlaMP sur l'intervention. Le texte de Michel Parazelli et Mathieu Bourbonnais nous amène à sentir, sur une période de 33 ans, les tensions entre les jeunes de la rue, la ville de Montréal, le service de police et les autres citoyen·nes.

Un échange entre collègues d'hier et d'aujourd'hui, Patrick Celier, Jean-Guy Nadeau et Stéphanie G-Dubé, répond à certaines questions sur l'évolution des termes utilisés pour désigner le travail du sexe et ses protagonistes.

Une rencontre avec Jean-Guy Nadeau apporte des pistes de réflexion sur notre culture sociétale et l'oreille qu'on y prête à la voix des jeunes.

Sur un thème ré-actualisé, pourrions-nous dire, l'équipe et le conseil d'administration du PlaMP proposent leurs réactions au rapport (décembre 2020) de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs, commission mise sur pied par le gouvernement du Québec en 2019.

Cette première édition est émaillée de contributions de jeunes, d'hier et d'aujourd'hui, qui illustrent ou révèlent le sens de leurs choix, de leur pensée, de leurs parcours. Laissons-nous atteindre par leur vibration.



Charlie
@openupnewsaces

Origine et création du Projet d'intervention auprès des mineur·es prostitué·es (PlaMP)

Gilles Tardif

Membre du PlaMP
depuis les débuts et
bénévole dans l'équipe
des Récits de vie

Introduction

« Quoiqu'on en dise, la prostitution reste un phénomène où les garçons et les filles sont les mêmes à Manille, à Paris, à New York ou Montréal, enfin presque. On y prête son cul, on y donne du cœur, on en recherche une certaine reconnaissance. Malgré et au-delà de ce qu'on peut en dire depuis quelques années, la chose est devenue un problème et expose certaines questions sur la jeunesse. Ces jeunes ne sont peut-être pas nés prostitués; le deviennent-ils? Pour quoi? Comment ça se fait la prostitution? » (PlaMP, 1992, p. 5). Voilà le genre de questions qui a travaillé le premier Groupe de travail sur la prostitution des mineurs à Montréal, à partir de 1979, et qui s'agite encore aujourd'hui au sein du PlaMP.

« On n'est jamais neutre quand on parle de la prostitution » (Nadeau, 1982, p. 22). Il paraissait important d'identifier dès le départ les groupes qui ont travaillé le dossier que vous allez parcourir; de vous raconter un peu le mouvement des uns et des autres et plusieurs contributions exceptionnelles durant le passage de l'ignorance de la prostitution des mineurs à un travail de suivi attentif des évidences d'un phénomène bien humain, la prostitution.

Cette histoire a commencé quelque part au Comité de protection de la jeunesse (CPJ) dans la cadre d'un mandat de ré-

examen du CPJ... Selon la mandataire du CPJ, il semblait difficile de trouver des moyens d'aide et il y avait un manque de cohésion entre les services qui «devaient» travailler avec les jeunes prostitués. En fait, dans un bilan provisoire destiné plus tard à un Groupe de travail, on y déclarait que devant un «syndrome» décelé chez un adolescent dont la situation réexaminée faisait état de «troubles de comportement par l'expression d'agirs sexuels»; «syndrome», selon les informations recueillies, qui touchait un nombre toujours croissant de la population juvénile du Montréal métropolitain; que face à ce «syndrome de la prostitution des mineurs», on manquait d'informations et qu'il fallait former un comité d'études.

Ainsi le CPJ, avec quelques intervenant·es, a entrepris de consulter certain·es praticien·nes du milieu qui ont corroboré l'importance d'une réunion où la problématique serait abordée, non seulement sous l'angle de l'échange d'expériences, mais aussi sous l'angle des moyens à mettre en place pour évaluer, prévenir et traiter.

1. Compte-rendu des rencontres

Voilà le contexte dans lequel eut lieu la première réunion, le 12 juillet 1979, de ce qui allait devenir le Groupe de travail. Le procès-verbal de la rencontre nous rapporte que, sans être un phénomène nouveau, la prostitution juvénile semble

augmenter; qu'on y retrouve surtout les jeunes pris·es en mains par les agences, mais qu'à cette activité de réseaux s'ajoute une prostitution individuelle, souvent spécialisée. On s'interroge, on cherche des causes, on insiste sur les besoins des jeunes en fugue; on conclut ce premier effort en déclarant que ce sont des situations familiales et surtout les relations incestueuses vécues par ces jeunes prostitué·es qui prédisposeraient à ce genre d'expériences. Les policier·es présent·es font mention de leurs difficultés de travail, soit la difficulté d'arrêter un·e jeune, l'absence d'escouade spéciale, les sanctions ridicules imposées aux agences, par exemple. Iels considèrent aussi que la formule des mesures volontaires, alors embryonnaire, permet aua jeune de se replonger dans son milieu sans problème.

Les représentant·es de centres d'accueil admettent qu'iels ont peu à offrir puisque le manque de préparation et l'ignorance des intervenant·es, de même que le tabou sexuel font en sorte qu'un·e jeune trouvera chez elleux peu de support. On identifie tout de suite la formation des intervenant·es comme un grave problème et le manque de ressources comme une lacune encore plus importante. On mentionne comme modèle des projets européens, ou celui des Alcooliques Anonymes, sans aller plus loin.

À la réunion suivante, le 19 septembre 1979, le CPJ, (composant le quart des participant·es) essaie de faire le point. Cela paraît difficile parce que les participant·es ne sont pas les mêmes (la moitié assiste à une première rencontre) et que plusieurs souhaitent une « définition des termes » avant d'aller plus loin. Le résultat de cet exercice, c'est qu'on décide de former des sous-groupes de travail où chacun·e se répartit selon une grille préalablement adoptée. On n'admettra plus de nouveaux participant·es au grand Groupe, mais ce sera possible dans

les petits groupes. Durant cette rencontre difficile, on a pu constater que la cueillette des données était ralentie par des résistances, notamment en centres d'accueil. On se dit que le cheminement du Groupe serait retardé par la multiplication des questions surgissant du travail de chacun·e, questions souvent profondes et sans réponse toute prête.

Une troisième rencontre a lieu le 16 octobre où, cette fois, le Groupe est à peu près le même. La résistance provenant de la structure hiérarchique des centres d'accueil se traduit par l'hésitation à accepter des rencontres individuelles (intervenant·es non mandaté·es) et le souhait d'organiser des formations aux intervenant·es dont on a déjà commencé à parler dans un premier sous-groupe de travail.

Un deuxième sous-groupe s'est penché sur la législation touchant la prostitution dont il retient le dossier des danseur·euses nu·es, dans lequel on pose la question des alternatives à la danse.

Un troisième sous-groupe s'est proposé d'étudier les données statistiques en travaillant sur les dossiers d'article 15,¹ pour l'année 1978, où il y aurait incidence de prostitution. Une prochaine rencontre d'examen des dossiers en question est prévue.

Un quatrième sous-groupe s'est intéressé au « portrait-de-la-réalité-du-jeune-qui-se-prostitue ». On a choisi une approche clinique (psychiatrique) qui déçoit. Le docteur (appelé en consultation) avoue qu'il y a peu à faire avec ces jeunes; leur niveau d'anxiété étant faible. À partir de cette présentation, le sous-groupe décide tout de même de chercher à obtenir une vision globale et sociale en allant voir dans les clubs, les réseaux... (observation sur place).

Un cinquième sous-groupe sur les ressources constate qu'il n'y en a pas; on se renvoie la balle (les prostitué·es en l'occurrence). On note malgré cela trois projets qui s'y intéressent indirectement, soit Contac-T-Nous, pour les MTS, destiné surtout aux adultes du Centre-Sud et du Centre-ville et créé avec l'hôpital Saint-Luc et le CLSC Centre-Ville²; soit la Clinique des jeunes du Bureau de consultation jeunesse (BCJ) et du CLSC Centre-Ville; soit finalement une infirmière impliquée au CLSC Centre-Ville et à Contac-T-Nous, qui offre un gîte à des jeunes de 13 à 15 ans, mais qui ne font pas de prostitution de façon identifiée.

Un sixième et dernier sous-groupe s'occupe d'un projet d'action. Il penche pour un service préventif offrant un hébergement dans le secteur du Centre-Ville. Tout reste à faire...

On reprecise enfin le mandat du Groupe en le cristallisant autour des six sous-groupes de travail.

C'est ainsi que la réunion du 11 décembre suivant porte sur le bilan de chacun des sous-groupes. Au niveau judiciaire (2ième sous-groupe), on constate l'absence de statistiques et la passivité de l'appareil; ce qui pousse le sous-groupe à préparer un document de sensibilisation destiné au juge-en-chef et aux juges. Les autres sous-groupes ne sont pas prêts à soumettre leurs rapports; cela amène la Groupe à définir et compléter un questionnaire qui clarifiera les dimensions de la problématique. En effet, le Groupe se met d'accord pour privilégier l'approche globale du phénomène impliquant les jeunes mineur·es, en mettant le focus sur les difficultés vécues. On cible la clientèle surtout chez les jeunes entre 10 et 18 ans et on s'inquiétera de l'étiquetage, réflexe des différents réseaux d'organismes trahissant une mentalité « restrictive ». La situation des

danseur·euses nu·es sera considérée comme un outil pour l'étude par le Groupe qui considère du même souffle que les gratifications pour les jeunes sont d'ordre à la fois matériel et affectif. Le Groupe décide de privilégier toute la question de l'information-formation des intervenant·es, à partir d'une approche globale. Finalement, les membres n'arrivent pas à définir le terme « prostitution » et s'entendent pour demeurer un groupe informel. On se prépare à demander des subventions et on rejette la proposition de recueillir des témoignages auprès des jeunes.

À la réunion du 22 janvier 1980, on souhaite la venue d'intervenant·es auprès des jeunes entre autres provenant des projets Contac-T-Nous et Corridor.³ On décide par ailleurs de se pencher sur le statut du Groupe et on se rend compte, à partir des discussions et d'un colloque sur la violence, qu'on avait totalement oublié le milieu scolaire. On discute du projet d'action (6ième sous-groupe) et on convient de demander le financement de deux éducateur·ices de milieu pour lancer le projet. Dans les autres dossiers, ça traîne et toustes considèrent qu'un bilan final des opérations devait être complété pour la prochaine réunion.

Dans une réunion du 25 janvier cependant, un sous-groupe qui s'était chargé d'étudier le statut du Groupe propose que le Groupe « Prostitution jeunesse » se structure officiellement, que le dossier soit à l'avenir sous sa responsabilité et qu'il obtienne des appuis écrits du CPJ, du fédéral... Ce sous-groupe recommande que, selon la structure hiérarchique, le CPJ soit saisi du projet par le Groupe et qu'il soit reconnu et supporté financièrement.

Finalement, le 3 mars 1980, le Groupe de Travail sur la Prostitution des Mineurs est constitué et un premier exécutif est formé. Il est composé de Joanne Doucet,

présidente, d'Andrée Ruffo, trésorière, et de Denis Boivin, secrétaire.⁴ En même temps, le Groupe constate qu'il y a démobilité, mais est-ce vraiment le mot juste? Les questions abordées jusque-là soulèvent d'autres questions qui dérangent, en termes par exemple d'intervention, des peurs ou des diverses perceptions du phénomène. Le Groupe décide de poursuivre son travail avec les intéressé·es, c'est-à-dire en majorité des intervenant·es du CPJ, du BCJ, des services juridiques. Les CSS observent, les autres ont disparu.

Pendant ce temps, on commence à parler publiquement de la prostitution des mineurs dans quelques médias, *Le Devoir*, le magazine *Madame au foyer*, où on prétend que tout le problème viendrait du constat que la prostitution des mineurs existe parce qu'il y a des enfants qui vendent leurs services et qu'il y a des adultes pour se les payer.

Des résultats

Ce long exposé des discussions du Groupe de travail nous paraît important, d'une part parce qu'il est porteur du projet sur la prostitution juvénile comme on le verra plus loin et, d'autre part, parce qu'on constate que pour les organismes du réseau public, les jeux sont faits. On aura quelques années plus tard une meilleure idée des enjeux auxquels le dossier de la prostitution est accroché quand le CPJ verra son mandat transformé et en perdra la possibilité de susciter de telles problématiques. Les centres d'accueil résisteront à toute atteinte à leur hégémonie; les CSS auront bien fait d'attendre, ce sont eux, via les DPJ qui prendront le relais de la responsabilité de ce genre de dossier, sans la vigueur souhaitée, comme on a pu s'en rendre compte. Les nouvelles et maigres ressources jeunesse persisteront dans leur volonté de poursuivre le dossier; ce qui deviendra possible, à court

terme, grâce à une subvention du CPJ.

Avant de clore cette première section, attardons-nous sur un des travaux produits par les membres du Groupe que nous appelons le « Rapport Bleu » et qui révèle les bases de la prochaine étape.

L'essentiel des documents a été produit entre novembre 1979 et février 1980. Par exemple, citons les grandes lignes de l'étude des dossiers de l'article 15 pour 1978, qui indiquent que 13 % des dossiers étudiés, soit 64, faisaient mention de conduites sexuelles répréhensibles. De ce nombre, 33 % des comportements étaient liés à une conduite immorale et 44 % à l'immoralité dans la famille. La prostitution est très limitée et rarement, sinon jamais, mentionnée. Ce 13 % que nous mentionnons plus haut, concerne à 80 % des filles, âgées surtout de 14 à 17 ans. 35 % des jeunes sont retourné·es chez eux; après leur passage à la Cour, le reste est en institution. Le phénomène ne paraît pas répandu. Et puis, face à l'impossibilité d'obtenir des statistiques officielles, on se rabat sur le témoignage de policier·es, de certain·es jeunes et d'homosexuel·les pour faire l'état du dossier, de sorte que le Groupe constate manquer de matériau pour travailler et de souffle pour continuer. Quant à la demande de subvention, il y est précisé qu'on demande l'engagement de deux travailleur·euses de milieu dont la tâche irait de l'inventaire à la prise de contact, en passant par l'analyse et la collaboration avec les intervenant·es déjà concerné·es. On semble s'attendre à ce que ces futures ressources répondent aux questions et aux attentes du Groupe, restées insatisfaites.

2. Le « Rapport Bleu »

Ce rapport fut nommé ainsi à cause de sa couverture cartonnée bleue, tout simplement. C'est en réalité le Rapport sur la prostitution chez les mineurs ef-

fectué par le Groupe de travail sur la prostitution chez les mineurs, publié à Montréal en avril 1980. C'est un document qui reprend les textes produits par des membres du Groupe (et qui ont déjà été cités) auxquels on a ajouté un bilan de travail comportant deux parties, l'une portant sur les constatations et l'autre sur les recommandations.

Les auteur·ices situent le début de cette entreprise en mai 1979. À la suite d'un réexamen de la situation d'un jeune qui s'adonnait à la prostitution dans des lieux publics et face à l'échec de toutes les mesures prises dans le cadre de la Loi 24 (ancienne loi de protection de la jeunesse) un intervenant du CPJ, M. Michel Bleau, en consultation avec des intervenant·es du BCJ Longueuil, réagit à l'absence de concertation face au phénomène et entreprend de réunir des intervenant·es du milieu pour aborder six dimensions du phénomène et produire un rapport. À cette époque, le CPJ considérait un « problème » dit individuel comme une responsabilité collective. Il s'agit là d'une intervention cruciale dans le dossier de la prostitution des mineurs, d'une intervention provocatrice pour certain·es, gênante pour d'autres, qui ne laissera aucun·e acteur·ice indifférent·e.

Bilan

Dans les premières pages, on expose les données concernant l'existence du phénomène; nous en avons déjà parlé. Nous soulignons cependant que le Rapport stipule clairement que tous les témoignages provenant des CSS et des DPJ (Montréal et Longueuil) ont été faits sur une base strictement personnelle et qu'il n'y a pas eu de rencontre officielle avec les directions. Bien entendu, toutes se disent préoccupé·es par le phénomène et désirent formation, concertation et ressources.

Les CLSC amorcent leurs programmes-

jeunesse; quoique certain·es intervenant·es soient déjà au courant, les interventions sont en général occasionnelles; on se montre toutefois intéressé·e à poursuivre la discussion.

Dans les centres d'accueil, on s'embrouille dans les dimensions du problème, on est dépourvu et on demeure « préoccupé ».

La prostitution se trouve confirmée en milieu scolaire, où on souhaite la concertation entre les services aux étudiant·es jumelée à un programme d'éducation sexuelle.

Les autres parties du bilan touchent la question des lois, déjà abordée; on trouve aussi une étude de Francine Gagné, réalisée en février 1980, sur la dynamique psychosexuelle des jeunes prostitué·es. Dans les autres sections, nous remarquons un texte sur les danseuses à gogo et nues de Me Andrée Ruffo qui fait le tour de cette question sous l'angle du droit.

Par la suite, le rapport fait état du « projet »; ici aussi nous ne répéterons pas ce qui a déjà été écrit, nous soulignons cependant l'insistance mise sur l'information, renforcée par cette déclaration : « ... il nous est apparu important de briser cette loi du silence observé par les jeunes et les adultes et de bousculer la tolérance du public qui maintient, sinon encourage tout un "milieu". » (p. 70).

Projet de recherche

Et puis, tout juste avant la conclusion, surgit le Projet de recherche, à peine esquissé, car il faudrait une collaboration qui ne semble pas acquise de la part des CSS et de la Protection de la jeunesse. C'est tout de même à partir de cette timide mention qu'une recherche a fini par émerger.

Cependant, à la suite de ce « Rapport Bleu », le CPJ, par l'intermédiaire de son agente de recherche, propose l'idée d'une recherche basée sur un questionnaire que des jeunes prostitué·es « dépisté·es » dans le milieu scolaire et/ou retenus parmi les dossiers de DPJ, du Tribunal... auraient à remplir. Les principaux thèmes du questionnaire toucheraient les services, l'information, les renseignements factuels sur la prostitution, sur les attitudes et les relations entre prostitution et drogue... On prévoyait un retour d'information aux jeunes sous la forme d'un résumé vulgarisé distribué *at large* dans les écoles.

Pour faire en sorte que toutes ces pistes aboutissent à des actions prévues, l'exécutif du Groupe annonce le 27 octobre 1980 qu'un intervenant a été engagé par le BCJ, pour cinq mois, afin de travailler directement auprès des jeunes qui font de la prostitution. Les activités de promotion, de formation, de financement se poursuivent. Soulignons au passage les tentatives du Groupe pour réaliser un projet d'intervention au Complexe Desjardins.

3. Un rapport d'étape

Avant d'aborder les moments qui ont vu émerger le PlaMP, il nous faut considérer un des principaux promoteurs de ce projet. Le Groupe de travail engage un travailleur de rue, Jacques Pector, qui, en cinq mois, effectue une tâche discrète et fructueuse. En février 1981, il remet un rapport au Groupe de travail, dont nous citerons de larges extraits, car on y retrace les fondements d'une approche des jeunes, qui construiront le PlaMP et mèneront plus tard à la réalisation de la recherche à travers les récits de vie.

Une approche

Le Groupe engage ce travailleur de rue dont « ... les objectifs seraient, d'une part,

comblent les lacunes des connaissances du phénomène et d'autre part, expérimenter les pistes de travail pour une approche préventive par des actions directes dans les milieux où les jeunes se prêtent à la prostitution, une représentation d'elleux plus globale et plus précise de ce phénomène devront permettre une identification des besoins de ces jeunes afin de mettre en place des ressources adéquates, alternatives et novatrices dans un temps plus rapproché. » (Pector, 1981, s.p.).

« Les premières démarches consistent donc en :

- 1) Connaissance du réseau de ressources existantes
- 2) Identification des lieux de prostitution
- 3) Observation des jeunes prostitué·es
- 4) Prise de contact
- 5) Counselling individuel et/ou de groupe. » (Pector, 1981, s.p.).

Pour faciliter sa propre intégration dans les milieux de la prostitution, il est presque indispensable de se faire parrainer par des personnes ayant une grande connaissance de la prostitution, soient des ex-prostitués, soient des individus sensibilisés à la problématique et motivés pour s'impliquer dans des actions futures. C'est d'ailleurs le premier contact avec des bénévoles possible [...] Sur le terrain, leur savoir-pratique permet de décoder les types de comportements [...] d'identifier les lieux de prostitution et de les distinguer des endroits de rencontres [...] Et suivant le jeune avec qui on entre en contact, on recherche des données différentes : "sentir" le jeune est très important, car les premières minutes du contact détermineront souvent la suite de la relation si elle est nécessaire; un "pro" n'aura pas les mêmes demandes ou attentes qu'un novice [...] Il est indispensable de se constituer une banque de ressources par rapport aux différents aspects qui touchent la prostitution » :

aspect légal, médical, psychologique, social ou en terme de ressources. « Ces prises de contact permettent une sensibilisation des personnes par rapport au projet, un échange d'information, et de déterminer les types et le cadre de collaborations possibles. » (Pector, 1981, s.p.).

La prostitution des jeunes à Montréal

« Il existe de nombreux types de prostitution : certains le font de manière structurée, organisée. Ils ont 17-24 ans. Ils paient ainsi leurs études ou se mettent de l'argent de côté. Ce ne sont pas eux que l'on rencontre sur les places publiques! Ils ont leur clientèle privée ou "travaillent" dans des agences. C'est une minorité! La plupart ont de 13-18 ans. Ils sont très souvent originaires d'un milieu défavorisé, d'une famille monoparentale ou désorganisée, originaires de certains quartiers de Montréal, mais nombreux sont ceux qui proviennent de la province. Ils sont en situation de rupture avec leur milieu.

La prostitution est alors une solution tentante qui va rapporter de l'argent, leur laisser une liberté tant désirée et elle va leur permettre de rompre leur isolement social. Si le jeune est "embrigadé" dans un réseau par un "rabatteur", il sera logé, nourri, habillé et il perdra jusqu'à son identité. L'adolescent rêve de pouvoir vivre son orientation sexuelle, d'être aimé et compris, d'avoir de l'argent. Si la réalité ne répond pas à ses attentes, refabulation, fuite pour conserver intact le rêve. Ce désir de fuite est accentué par la situation de sur-marginalisé qu'il vit: pas de rôle et de statut social; pas de conscience de l'avenir et recherche de substituts (drogues) qui accentuent l'enfermement dans la solitude. Peu scolarisés, leur possibilité de réinsertion sociale est réduite... » (Pector, 1981, s.p.).

Action de la communauté - 3 approches

Grâce au travail de Jacques Pector, « Le réseau de communication qui s'est créé entre des personnes sensibilisées au phénomène de la prostitution chez les mineurs a débouché sur la création de deux groupes d'action : un groupe de bénévoles et une table de concertation avec le milieu gai.

Le groupe de bénévoles est constitué d'une dizaine de jeunes, 18-25 ans, qui connaissent très bien les milieux de la prostitution. Plusieurs sont des ex-prostitués. Avec eux, il y a également quelques intervenants engagés dans le dossier depuis les débuts. Ce groupe se donne des moyens pédagogiques pour se former à une action préventive sur le terrain et à la préparation de projets devant répondre aux besoins spécifiques» (Pector, 1981, s.p.) des jeunes rencontrés au cours des séquences d'observations-terrain (rue, bars, saunas, restaurants, lieux de drague, etc.).

La Table de concertation « ... rassemble des personnes du groupe de travail sur la prostitution et des personnalités de la communauté gaie. Les objectifs sont : réflexion sur l'homosexualité et la prostitution; sensibilisation et implication du milieu gai; production de documents d'information. » (Pector, 1981, s.p.).

Discrètement, un troisième type d'action s'effectue à partir d'une maison de quartier communautaire, un club de prévention ouvert aux jeunes, en majorité de 12-18 ans. Au cours de l'année, les animateurs de l'Imagerie (quartier Saint-Louis), maison associée au BCJ, « ... ont été confrontés à la prostitution par le travail de milieu qu'ils effectuaient dans le quartier, au Parc Lafontaine et au Complexe Desjardins. Plusieurs de ces jeunes flânent dans le quartier. » (Pector,

1981, s.p.). Les projets qui sont envisagés « ... permettraient d'une part d'expérimenter une approche de la prostitution par le biais d'une communauté locale [...] d'autre part, par son orientation communautaire, L'Imagerie serait le joint central des différentes ressources dans le but de créer des réseaux de communications par le biais d'endroits de rencontre et d'expression. Ces projets seraient gérés par des citoyens de la communauté (cf. groupe de bénévoles), supervisés par des professionnels et/ou participants à des séminaires de formation. » (Pector, 1981, s.p.).

Le rapport relatant ces opérations se terminait par une brève description d'étude de cas illustrant le phénomène de la prostitution.

Et le groupe de travail

Après la réception de ce rapport, dans un bilan dressé par messieurs Michel Bleau et Denis Boivin, alors au CPJ, les « parrains » en quelque sorte du Groupe de travail, il était fait mention de 11 résultats concrets et directs, de trois retombées indirectes et de démarches futures. Voilà un palmarès quantitatif impressionnant pour quelques mois de travail, dans lequel nous porterons notre attention sur les points suivants : outre la production de brochure, articles, ateliers de discussion, émissions de radio et de télévision sur le phénomène, il y a la mise sur pied de la Table de concertation sur la prostitution homosexuelle, d'un projet discuté, mais sans suite, au Complexe Desjardins, d'un projet de recherche sur la violence dans la sexualité publié par le CPJ... Dans tout cela, apparaissent deux pistes qui demandent à être complétées, soit le dossier sur les danseuses nues et la prostitution des filles et celui sur la pornographie.

Nous en arrivons maintenant à ce qui nous intéresse particulièrement,

c'est-à-dire la formation d'un groupe de bénévoles auprès des jeunes prostitué·es, le PlaMP⁵.

Sur ces bases, consolidées par l'engagement bénévole du travailleur de rue au-delà de la subvention initiale et supporté par d'autres bénévoles, le projet se développe autour d'un leitmotiv communautaire. En effet, une deuxième subvention du CPJ permet de couvrir une autre période salariale jusqu'en mai 1982, mais une troisième subvention promise, demandée, est refusée. Le travailleur poursuit son action bénévolement afin de préserver les démarches des différents groupes impliqués, et surtout celles des jeunes avec lesquelles il est en relation.

4. Le PlaMP

Le PlaMP rassemble une vingtaine de personnes, ex-prostitué·es, étudiant·es, intervenant·es, citoyen·nes motivé·es à s'impliquer dans une action concertée. Conscient qu'une action préventive n'est réellement efficace que si le maximum de personnes se sent concerné par elle, le travailleur de milieu a su s'adjoindre une équipe de bénévoles avec laquelle il plantera le PlaMP, groupe qui développera davantage la dimension d'action communautaire. Les objectifs sont d'entreprendre une action de parrainage auprès de jeunes prostitué·es pour les aider à se conscientiser à leurs réalités et à régler leurs problèmes spécifiques; de sensibiliser à la question le réseau des affaires sociales et le milieu ambiant en vue de l'impliquer; de participer à la mise en place et à l'organisation de ressources ajustées aux besoins de ces jeunes.

Chacun·e des membres actualise ces objectifs selon ses capacités et sa disponibilité (parrainage, représentation, connaissance clinique ou du milieu, documentation, travail-terrain...). La philosophie d'action du groupe a pour conséquence que le jeune entre en

contact avec un·e bénévole qui développe avec ellui une relation d'un type auquel iel n'est pas habitué·e, car c'est ellui qui consent à être en relation avec l'adulte dans une intervention déprofessionnalisée, égalitaire, sans que toustes deux ne soient tiraillé·es par la relation d'autorité sociojudiciaire.

Il faut rappeler que ce premier groupe de bénévoles surgit à la suite des travaux du Groupe de travail original et de la Table de concertation sur la prostitution homosexuelle qui lui a succédé. Sous la responsabilité du CPJ, la table agit comme un Comité aviseur. Ce sont en majorité des intervenant·es concerné·es par la prostitution des mineur·es qui discutent, élaborent des pistes de travail sur diverses problématiques, mais constatent que, malgré un effort de sensibilisation, iels ne parviennent pas à ébranler les institutions et à intéresser le public. C'est la publication d'un article dans un média anglophone qui fait surgir le dossier par la porte arrière en créant un important malaise au sein des institutions qui cherchent alors à contrôler le dossier, ce qui provoque la fin discrète de la Table.

La poursuite du dossier vient quand même du Comité aviseur qui, grâce à la détermination du CPJ, laisse au Groupe de bénévoles le temps de se doter des moyens d'aller plus loin. C'est ainsi qu'un projet de recherche est amorcé avec des professeur·es de l'Université de Montréal et de l'Université McGill.

Les institutions (scolaires, santé et services sociaux entre autres) financent par ailleurs des projets d'éducation, d'exploration, à Québec entre autres, dans la communauté anglophone métropolitaine, sur la Rive-Sud; les divers services de contentieux s'en mêlent. Les membres du Comité, incluant le PlaMP, comprennent de plus en plus qu'on cherche à les devancer pour limiter et contrôler les

nouvelles approches avancées par le PlaMP. Dans ce contexte d'embarras, les membres prennent connaissance du Comité fédéral Badgley⁶ et constatent qu'il ignore le Québec dans ses travaux suite à des informations policières affirmant qu'il n'y a pas de problème de prostitution des mineur·es au Québec, en particulier à Montréal. Référé par Me Andrée Ruffo, le président du comité, un peu gêné, demande l'appui du Comité aviseur pour distribuer son questionnaire au Québec, mais le professeur Maurice Moreau, engagé dans le projet de recherche du PlaMP, dénonce le questionnaire pour son caractère plus policier que scientifique. Cela met soudainement fin à ce comité qui sera remplacé peu après par la commission Fraser. C'est dans cette atmosphère de malaise constant, résultant de la tension grandissante entre la volonté de contrôle des institutions et l'approche communautaire du PlaMP et de ses partenaires, que le Comité cessera ses activités et que le PlaMP décidera de développer son action de manière autonome.

Rappelons brièvement qu'un noyau de 20 bénévoles, majoritairement en proximité avec le milieu de la prostitution masculine, se constitue en un groupe qui s'incorpore en 1982. Le PlaMP se démarquera d'emblée des discours réduisant le jeune au statut de victime et occultant le phénomène de la prostitution pour proposer une démarche d'intervention mettant de l'avant le libre-arbitre des jeunes. L'organisme constate aussi l'effet déstructurant de l'approche répressive des services sociaux sur les jeunes, qui perçoivent les interventions de ces institutions comme des obstacles supplémentaires à surmonter.

Dans le but de développer des ressources efficaces, originales et près de la réalité des jeunes, l'organisme s'affilie au BCJ pour sensibiliser, informer et démystifier

le phénomène de la prostitution des mineur·es auprès de la collectivité et des organismes du réseau des Affaires Sociales. Un échange avec la France dans le cadre d'un programme de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), ainsi que la délégation de membres du PlaMP à New York, San Francisco et Vancouver pour explorer le terrain, permettront également de découvrir de nouvelles approches. Le travail de rue deviendra le nouveau mode d'intervention et sera privilégié par le PlaMP pour son efficacité auprès des jeunes sans domicile fixe, qui échangent ou sont susceptibles d'échanger des services sexuels au centre-ville et dans les quartiers avoisinants. En février 1983, le PlaMP ouvre « Le Repaire » sur la rue Sainte-Catherine, un *drop-in* autogéré par ses bénévoles, qui deviendra une référence pour les jeunes prostitué·es à Montréal.

Et l'histoire se poursuit...

Notes

1. Bien que des éclaircissements aient été apportés dans la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse de 1977 concernant les décisions prises dans l'intérêt de l'enfant, plusieurs intervenant·es considéraient que la discrétion laissée à l'appareil judiciaire donnait beaucoup trop de place à l'arbitraire; réaction reprise dans le concept de « déjudiciarisation » à partir de l'application de la Loi en 1979.
2. Pour plus de détails sur le programme Contac-T-Nous, voir le livre de Jean Robert (2018). Disons simplement ici qu'il a été créé à la suite de plaintes de la part de professionnelles du sexe sur « ... l'absence totale de ressources médicales adaptées, du rejet et de l'exclusion dont elles sont victimes » (p. 34).
3. Corridor : projet d'intervention de milieu du Bureau de consultation jeunesse (BCJ) à la polyvalente Jacques-Rousseau à Longueuil.
4. Mmes Doucet et Ruffo sont des avocates spécialisées en droits de la jeunesse et M. Boivin est agent au CPJ.
5. Ce projet devient une recherche-action qui n'obtient pas le financement voulu. Le PlaMP réagit en mettant en place plus tard une action-recherche basée sur des récits de vie.
6. Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes, créé en décembre 1980, présidé par le Dr Robin Badgley.

Bibliographie

- Groupe de travail sur la prostitution chez les mineurs (1980). *Rapport sur la prostitution chez les mineurs*, Montréal, 73 p.
- Pector, Jacques (1981). *Rapport d'étape sur le travail de milieu concernant la prostitution des garçons mineurs*, présenté par Jacques Pector au Groupe de travail, février 1981, s.p.

Nadeau, Jean-Guy (1982). « Pour qui, pourquoi, la prostitution? ». Dans *Vie ouvrière*, Volume XXXII, novembre, no 165, p.22-25.

PlAMP (1992). *Action-recherche sur la prostitution des mineur/es 1982-1992 : une réalité sans nom (ni oui)*, 124 p. Non publié.

Robert, Jean. *Médecin de rue*, Montréal, XYZ éditeur, 2018, 269 p.

Photo et explication fournies par Claudette Rodrigue, en p. 4 :

**Le super pistolet à rayon
MAIS, À QUOI SERT-IL?**

Je passe chercher mon journal à la tabagie du coin. Dans la vitrine, un objet attire mon attention. Je m'adresse au commis:

— Qu'est-ce au juste que cet objet?

— C'est une joke!

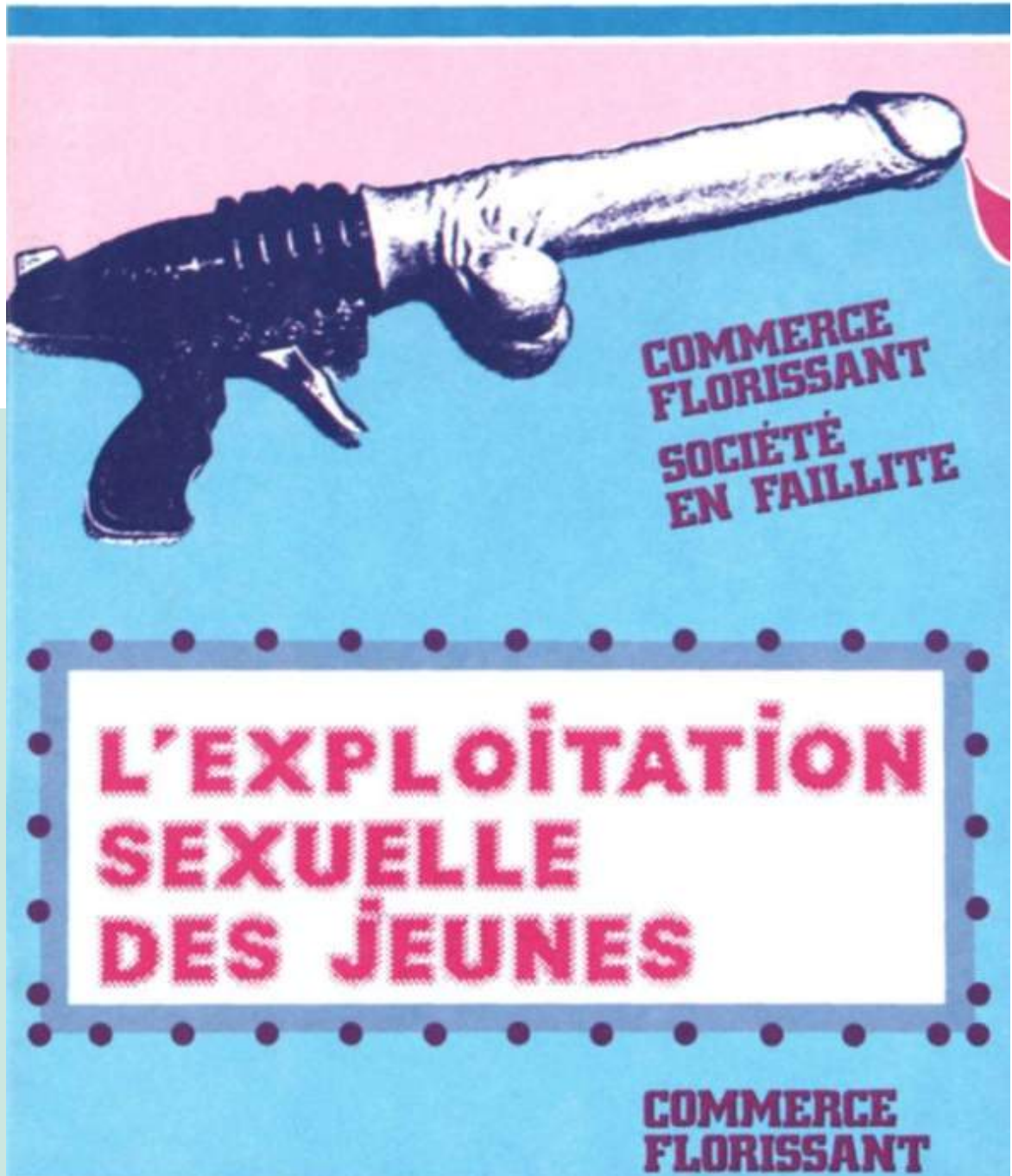
— ???... Et où est la joke là-dedans? Le commis me fait une démonstration. Quand il presse sur la gâchette le pistolet produit des étincelles en même temps qu'un bruit de sirène et de crécelle ou de mauvaise mitraille.

— En vendez-vous beaucoup de ces objets?

— Ah! Oui.

À deux pas de là, le cinéma met à l'affiche « L'HOMME ÉTALON »; comme si le titre n'était pas assez éloquent, l'affiche insiste: « Aucune ne lui résiste ».

De retour à la maison je parle de ma dernière trouvaille. Mes enfants avaient vu **l'objet** en question, avant moi! Geneviève, 7 ans: « C'est niaisieux. » Alexis, 5 ½ ans: « C'est cochon ». C'est alors que j'ai décidé de photographier l'objet pour nous en faire un aide-mémoire jusqu'à ce que nous ayons vaincu cette mentalité qui produit de tels objets. Claudette Rodrigue



Page couverture de la revue *Vie Ouvrière*, novembre 1982, dont le dossier portait sur l'exploitation sexuelle des jeunes.

Travail du sexe, échange de services sexuels, prostitution **Pourquoi tous ces termes utilisés depuis la fondation du PlaMP?**

Patrick Celier, Jean-Guy Nadeau et Stéphanie G-Dubé

A

partir de leurs paroles et de leurs écrits – et avec leur approbation – nous avons imaginé cet échange entre trois personnes très engagées au PlaMP: Patrick Celier, du premier groupe de bénévoles qui ont donné naissance au PlaMP; il est l'un des signataires de la demande en incorporation de l'organisme en 1982; Jean-Guy Nadeau, également parmi les bénévoles du début du PlaMP; il est professeur retraité de l'Université de Montréal; et Stéphanie Gingras-Dubé, coordonnatrice actuelle du PlaMP.



Jean-Guy - Je me demande maintenant, si on fondait le PlaMP aujourd'hui, est-ce qu'on donnerait ce nom-là à l'organisme : Projet d'intervention auprès des mineur-es prostitué-es. Quand je vois le nom, depuis un certain nombre d'années, je trouve ça tellement stigmatisant!

Stéphanie - « Prostitué-es » est en effet un terme que nous rejetons. Nous sommes solidaires des travailleur.euses du sexe adultes dans leur lutte pour la décriminalisation et la déstigmatisation du travail du sexe. Pourquoi alors avoir choisi ce nom, et quels termes préférons-nous aujourd'hui?

Patrick - Lors de l'incorporation du projet, il a fallu trouver un nom pour l'organisme. Un nom qui colle à la réalité de ce qu'était le projet. Ce sont les jeunes qui fréquentaient l'organisme qui choisirent le mot PIMP, suivant une suggestion d'Yves Larochelle,¹ comme acronyme de **P**rojet d'**I**ntervention auprès des **M**ineurs **P**rostitués. Le mot fait partie du langage du milieu. Lorsque nous avons

soumis ce nom pour l'incorporation, on nous a demandé de changer parce que c'est un mot obscène. Comme nous voulions le garder, nous avons donc décidé, avec l'accord des jeunes, de l'écrire PlaMP, le a le plus minuscule possible pour ne pas oublier de toujours prononcer PIMP.

Jean-Guy - Oui, on a continué d'appeler ça le PIMP jusqu'à la deuxième génération d'intervenant-es, où c'est devenu le PlaMP. En fait, le PIMP, c'est le souteneur. Nous, on voulait soutenir les jeunes. Évidemment on voulait faire image aussi, on voulait faire choc, que ça paraisse.

Patrick - Et lorsqu'il fut décidé de donner un nom au Drop-in du PIMP, ce sont encore les jeunes, à l'initiative toujours d'Yves Larochelle, qui l'ont trouvé : REPAIRS, ainsi orthographié parce que ce nom recelait plusieurs significations :

- un repère pour les jeunes prostitué-es, comme leur lieu d'appartenance. D'ailleurs, ce sont eux qui en avaient la ges-

tion et l'aménagement, pour être sûr qu'ils se sentent chez elleux;

- un endroit où on trouve ou retrouve ses repères dans la vie;
- enfin, un lieu où l'on se retrouve entre pair-es.

Stéphanie - C'était donc dans une visée de réappropriation de ce terme que les jeunes qui ont participé à la fondation de l'organisme ont choisi ce nom. Un nom aussi *punchy* avait le pouvoir de choquer et de rendre leur réalité visible. Aussi, parce que pour elleux, contrairement à ce que les médias véhiculent sans cesse, les personnes qui organisent les échanges de services sexuels ne sont pas des monstres : la réalité est beaucoup plus complexe.

Jean-Guy - Je pense qu'à l'époque, c'était différent. Il fallait rendre visible quelque chose qui était invisible. On a eu un nom qui rendait visible dans le vocabulaire de l'époque. On a été visible après. Il n'y a personne d'autre, après nous, qui a eu un nom aussi *punchy* que ça. Les autres noms étaient tous beaucoup plus poétiques. Je ne suis pas contre les noms poétiques, j'aurais pu souhaiter un nom poétique, mais je pense qu'à l'époque il fallait un nom qui *punch*. Pis qui nous *punch* nous autres mêmes.

Stéphanie - Un nom qui nous frappe nous-mêmes parce que, Jean-Guy, tu nous rappelles que nous avons une responsabilité, en tant qu'adultes, envers les jeunes.

Jean-Guy - Je pense que c'est extrêmement important la distinction entre travailleur ou travailleuse du sexe et prostitué·e. Dire que je suis travailleur ou travailleuse du sexe, ça sous-entend que c'est un travail : je ne suis pas seulement ça, mais je fais ce travail-là. Identifier quelqu'un comme prostitué·e, c'est comme le réduire à cette activité. Ce que je déplore complètement. Prostituer c'est d'abord un

verbe transitif (objectif). On « prostitue quelqu'un ». À travers l'histoire, « on a prostitué » des personnes, et à l'époque romaine d'où vient le nom, c'étaient des esclaves.

Stéphanie - Cela nous rappelle que « prostitué·e » est un terme victimisant qui enlève l'agentivité des personnes dont on parle. Lorsqu'ils ne sont pas utilisés dans un objectif de réappropriation ou de subversion, par des personnes directement concernées, nous choisissons d'éliminer les termes « prostitution » et « prostitué·es » de notre vocabulaire.

Les travailleur·euses du sexe adultes mènent des luttes importantes et revendiquent une identité professionnelle qui leur revient. L'identité des jeunes, elle, est en construction. Au PlaMP, nous parlons souvent de « personnes qui échangent des services sexuels contre toute forme de rémunération ». Nous préférons encourager les jeunes à se définir et à définir leurs activités, en utilisant nous-mêmes une expression large et englobante, qui inclut des réalités diverses. En effet, les jeunes que nous rencontrons ne font pas nécessairement partie de l'industrie du sexe : plusieurs peuvent échanger des services sexuels avec des jeunes de leur âge contre d'autres formes de services, par exemple. Iels ne se reconnaissent pas toutes dans l'identité professionnelle de travailleur·euses du sexe.

Notes

1. Yves Larochelle a fréquenté le PlaMP et s'y est impliqué durant plusieurs années; il est devenu travailleur de rue. Il est mort du SIDA en 1992.



Geneviève Darling
@lovestruckprints

Rencontre avec Jean-Guy Nadeau, bénévole aux premières heures du PlaMP

Note : les propos de Jean-Guy Nadeau ont été légèrement modifiés afin d'en faciliter la lecture.

**Entrevue par France
Tardif, rédaction par
Stéphanie G-Dubé**

Voici les extraits d'une entrevue réalisée en septembre 2016 avec Jean-Guy Nadeau, qui a été impliqué au PlaMP depuis la fondation de l'organisme. Il nous partage des bouts d'histoire, ses réflexions sur la stigmatisation des travailleuses du sexe et sur les raisons pour lesquelles les jeunes échangent des services sexuels contre rémunération.

Jean-Guy Nadeau est professeur honoraire de la Faculté de théologie de l'Université de Montréal; bénévole au PlaMP depuis ses débuts et président du conseil d'administration durant plusieurs années. Son plus récent ouvrage s'intitule Une profonde blessure. Les abus sexuels dans l'Église catholique (2020).



Comment et pourquoi le PlaMP a-t-il été fondé?

Le fait que des jeunes vendaient des services sexuels était complètement passé sous silence avant la création de l'organisme. On se foutait des jeunes. Pendant des siècles l'Église était la seule institution sociale à se préoccuper de ce qui arrivait aux enfants, la seule institution à défendre le corps des enfants et à leur permettre de manger. Et pendant ce temps, des prêtres ont abusé des enfants. L'Église avait tellement mal géré tout ça. Pourtant, personne ne voulait en entendre parler. Les gens ne voulaient rien savoir. On ne pouvait même pas décrire ce qui se passait. Mais il fallait le faire. Il fallait connaître pour agir.

Ça nous a pris beaucoup de temps avant de pouvoir obtenir des subventions. Parmi les fondateurs du PlaMP, il y avait un jeune membre d'une communauté reli-

gieuses, même des moniales, qui se préoccupaient du bien-être des enfants qui nous ont crus, qui nous ont financés au début. Ça a peut-être pris une dizaine d'année avant qu'on ait des subventions des gouvernements.

Soutenir les jeunes. C'est ça qu'on voulait faire. Non pas les encadrer, non pas leur interdire de faire ce qu'ils faisaient, non pas les *stooler*, mais les soutenir dans leurs choix. Et s'ils étaient mal dans leurs choix, on les accompagnait à essayer d'autres choix. Mais ce n'était pas notre place de leur proposer de changer ou de leur proposer d'arrêter.

Je me rappelle que c'était mal vu à l'époque, cette idéologie d'acceptation du jeune comme iel était, y compris dans ses échanges sexuels. Et c'est certainement mal vu aujourd'hui, mais je pense qu'on s'est quand même fait une place intéressante.

Quand on a fondé le PlaMP, on a tenté d'éviter la curiosité malsaine qu'on pourrait avoir sur l'expérience des jeunes. On n'était pas des poseurs de questions, on était là plutôt pour répondre à des questions. Bon, évidemment, des fois, pour aider, il fallait poser des questions : la situation familiale, parfois. Ça fait combien de temps que tu n'as pas mangé? Ça fait combien de temps que tu couches dehors? On avait des questions. Mais c'était clair que c'était dans le but d'aider, d'accompagner, de soutenir, et pas simplement dans le but de connaître pour connaître.

On portait une reconnaissance des jeunes et de leur humanité : « Tu vauX quelque chose! C'est clair ! T'as peut-être pas fait le meilleur choix ! Ou peut-être que t'as fait le meilleur choix dans les circonstances où tu étais ». On reconnaissait leur agentivité, leur capacité d'agir. Si un·e jeune n'était pas bien dans ses choix, on l'aidait. Mais si ses choix lui convenaient... et bien, si ses choix lui convenaient iel ne serait pas venu·e au PlaMP probablement! À moins qu'iel veuille en rencontrer d'autres et jouer au pool un peu, parce qu'un temps on avait une table de pool. C'était le bon temps.

Parlons de ce choix, pourquoi penses-tu que les échanges de services sexuels chez les jeunes existent?

Il y a plusieurs angles de réponses à cette question. Pourquoi est-ce que les clients vont vers les jeunes? Comment est-ce que la structure de notre société encourage des jeunes qui n'ont pas l'âge de travailler à offrir des services sexuels? Et pourquoi est-ce que des jeunes, individuellement, font le choix d'échanger des services sexuels?

D'abord, les clients ont des raisons différentes d'être clients et de choisir des personnes jeunes. Je parle des clients au

masculin à cause des statistiques, bien qu'il y ait aussi des clientes et des personnes non binaires qui recherchent ces services. Il y a des motifs qui reviennent souvent quand on leur pose la question et ils sont connus : plaisir, facilité, absence de responsabilité, curiosité, etc. J'insiste quant à moi sur l'aspect du fantasme qui était au centre de ma thèse de doctorat, le fantasme, que la société et la culture contribuent à construire, entre autres le fantasme de la disponibilité de l'autre. Ce n'est pas un gars, chez lui, tout seul, qui construit un fantasme. C'est amené par la culture ambiante. Il y a des images qui circulent, à la télévision, au cinéma, sur le web. Il y en a dans les journaux, dans les revues, partout. À la base, la relation entre les jeunes et les clients n'est pas personnalisée : les clients projettent leurs fantasmes sur les jeunes, parce qu'ils ne les connaissent pas, de toutes façons. À moins que la relation devienne plus personnalisée, lorsque c'est un client régulier ou une cliente régulière. Et il faut ajouter à ça les psychopathologies, comme la pédophilie.

Quand je dis que le fantasme est un élément important dans la rencontre entre jeunes et clients, je fais la différence entre le fantasme et le besoin. On parle souvent des besoins des clients, que pour les hommes on confond avec un besoin d'éjaculer. Or, on peut faire ça tout seul chez soi. C'est encore plus facile! C'est pour ça que la rencontre et le fantasme sont des éléments importants à analyser. Pourquoi les clients choisissent des jeunes? Parce que la culture encourage ce fantasme de la jeunesse, mais aussi celui du pouvoir sur des personnes qui oseront moins dire non, qui seront peut-être plus facilement impressionné·es. Ce pouvoir est ancré dans la masculinité qu'on valorise en tant que société.

Ensuite, en tant que société, en tant qu'adultes, on a une responsabilité envers

les jeunes et on ne la prend pas correctement. Ce serait normal qu'on les empêche de faire du travail du sexe avant d'avoir l'âge de consentir à des relations sexuelles, ou l'âge de travailler. Mais notre responsabilité, ce n'est pas de les sortir du travail du sexe une fois qu'ils ont commencé à le faire : notre responsabilité commence avant ça.

On vit dans une culture de consommation, qui nous pousse à vouloir le plus d'affaires possible et à se valoriser à travers ça. Il ne faut pas s'étonner qu'il y ait des jeunes qui font du travail du sexe pour avoir plus de biens. On a une responsabilité comme société qui en a les moyens, que tous les enfants chez nous aient de quoi manger comme il faut. Comme société riche, que tous les enfants aient un toit qui se tient. Mais on ne prend pas toujours cette responsabilité de diminuer les inégalités sociales.

De plus, on ne laisse pas beaucoup d'options aux jeunes. Le système d'éducation n'est pas adapté à tous les types de personnalités. J'ai une anecdote pour illustrer ça : j'ai été remplaçant en secondaire 4 et 5 dans une école, dans Hochelaga-Maisonneuve. Quand je suis arrivé comme remplaçant, le directeur d'école m'a rencontré. Il m'a donné deux consignes. La première consigne c'était : « gardez-les en classe 63 minutes ». Soixante-trois minutes en secondaire 4, c'est vraiment long. La deuxième consigne pédagogique qu'il m'a donnée, sans *joke*, c'est : « empêchez-les de sortir par les fenêtres ». Le système d'éducation n'est pas fait pour ces jeunes qui ont envie de sortir par les fenêtres. Il y a beaucoup d'adultes aussi pour lesquels c'est difficile. Un enfant qui n'a pas le type de personnalité pour rester assis pendant X minutes de suite... le système d'éducation n'est pas fait pour ces jeunes-là.

Donc il y a des jeunes qui vendent des services sexuels pour différentes raisons : avoir à manger, avoir un toit, avoir plus de biens, consommer de la dope, faire autre chose qu'aller à l'école, avoir accès à de la reconnaissance. Et ça il y en a vraiment plusieurs. La reconnaissance, c'est d'autant plus important pour les jeunes que plusieurs en reçoivent beaucoup moins que les adultes.

Dans la mission du PlaMP, il y a une place importante pour donner une voix aux jeunes.

Les jeunes ont une agentivité, tout en étant plus influençables que les adultes et en ayant besoin des adultes. Entre autres pour leur donner de la reconnaissance. C'est essentiel.

Je pense que les jeunes d'aujourd'hui vivent des expériences sexuelles différentes de celles que ma génération a vécues. Or c'est ma génération qui a fait les lois qui les concernent actuellement même si le plaisir est plus valorisé aujourd'hui. De plus, plutôt que d'interdire, on dit plutôt aux jeunes de se protéger. Mais pourquoi on leur dirait de ne pas accepter de « cadeau » en retour? Quand on est adulte et qu'on sort avec une personne, on lui fait des cadeaux. Ça fait partie d'une relation. Bien sûr, il y a cadeau et cadeau, relation et relation.

Je pense que les seuils de ce qui est acceptable sont différents. C'est notre responsabilité de protéger les enfants et pour le faire, il faut les écouter. Ce que nous, on définit comme prostitution, je ne suis pas certain que les jeunes définiraient ça comme prostitution. Ça ne veut pas dire qu'ils ne peuvent pas apprendre de notre définition, mais peut-être que ces jeunes peuvent nous inviter à revoir notre définition.

Par ailleurs, les travailleurs et travailleuses

du sexe adultes nous disent, ou un bon nombre en tous cas, que le stigmat social est la pire chose dans leur expérience de travail du sexe. Alors il faut aussi protéger les jeunes du stigmat. De tous les stigmates.

Et le stigmat se traduit souvent par l'étiquette de victime.

Il y a des situations que le PlaMP a rencontrées que je qualifierais d'abus sexuel, d'agressions sexuelles. Parce que les jeunes, dans ces situations, n'avaient pas le pouvoir de dire non. Être en situation de dire oui, ça implique que tu pourrais aussi bien dire non. Mais j'ai souvent rencontré des personnes qui disaient que les victimes d'agressions sexuelles «avaient été déshumanisées ». Déshumanisé-e, je tremble chaque fois que je vois le mot, mais c'est aussi une étiquette. Oui, il y a quelqu'un qui a fait tout ce qu'il pouvait pour leur enlever leur statut d'être humain, en les objectivant. Mais nous, si on dit que ces personnes ont été déshumanisées, on fait en sorte que les agresseurs ont réussi. On donne raison aux agresseurs. Ça n'a pas de sens. Disons plutôt que les victimes ont été blessé-es, pas déshumanisé-es. Je me suis rendu compte en connaissant mieux mes étudiant-es que le portrait qu'on dressait des victimes était tout le temps une sur-victimisation. On les montrait comme des victimes qui rampaient sur le plancher, qui longeaient les murs, qui ne valaient plus rien. Or ce n'est pas le cas. Ce n'est pas toujours le cas. Loin de là, même si ça ne veut pas dire qu'ils ne sont pas profondément blessé-es. On est blessé-e, mais vivant-e. Considérer quelqu'un comme prostitué-e, c'est faire ça aussi. C'est réduire cette personne à un objet parce que le mot « prostitué-e » évoque ça : un objet, un objet d'usage. Diane disait par exemple : Je ne suis pas un Kleenex qu'on prend puis qu'on jette après. C'est pour ça aussi qu'on a de la difficulté à avoir

des chiffres sur les agressions sexuelles et l'exploitation. Les jeunes ne se reconnaissent pas dans les mots qu'on utilise. Ils se sentent stigmatisés par nos mots. Et ils résistent. Avec raison.

Dernière de couverture des actes du colloque *Une génération sans nom ni oui.*

Pascal était un jeune Punk surnommé le loup bleu à cause de son « mohawk » bleu. Il m'avait dit à propos de ce dessin : « Tu sais; j'y ai mis tout mon cœur ». - Patrick Celier.

UNE GÉNÉRATION SANS NOM

Ni Oui



Pascal Bernier est l'auteur du dessin ci-dessus qui est imprimé sur les "T-shirt" souvenir du colloque. Il est décédé en automne 1992.

Les jeunes de la rue à Montréal. Des lieux d'appartenance sous tension

Michel Parazelli

Professeur-chercheur,
École de travail social
(UQÀM)

Mathieu Bourbonnais

Intervenant social dans
le milieu communautaire

Introduction

Si, depuis 30 ans, plusieurs études ont été menées sur les jeunes de la rue dans une perspective épidémiologique réduisant ces dernières à une catégorie de groupes à risque, d'autres travaux de recherche sur les pratiques sociales des jeunes de la rue ont su mettre en évidence l'existence d'une activité normative donnant un sens à l'expérience sociosymbolique que la vie de rue leur permettait d'élaborer.¹ Et afin d'éviter des amalgames fréquents, rappelons que les jeunes vivant de la rue dont il est question dans ce chapitre se distinguent nettement des jeunes de gangs de rue criminalisé·es et des jeunes itinérant·es. Ils constituent une catégorie sociologique bien spécifique, et ce, depuis la seconde moitié des années 1980 en ce qui concerne le Québec.² C'est pourquoi nous considérons les jeunes de la rue comme des acteur·ices social·aux s'identifiant à un groupe social qui a produit ses normes de socialisation à la vie collective en fonction des histoires particulières de ses « membres » et de leur imaginaire social.

Le contenu de cet article porte sur la période de 1985 à 2010. Il vise à donner un aperçu des enjeux concernant les pratiques d'appropriation de lieux d'appartenance des jeunes de la rue dans les espaces communs que sont les lieux publics et semi-publics. Nous avons donc structuré notre propos en sections décrivant des séquences d'évènements

historiques qui ont marqué l'évolution de la cohabitation ainsi que des tensions dans les rapports entre les jeunes de la rue et des acteur·ices urbain·es tel·les que les policier·es, la Ville de Montréal, des commerçant·es et des résident·es. Notre principale documentation provient de la thèse doctorale de Parazelli (1997) et d'une base de données d'articles de journaux (couvrant la période de 1990 à 2010) produites dans le cadre d'une recherche traitant des enjeux du partage de l'espace public entre les personnes en situation de marginalité et les autres acteur·ices social·aux (2011-2013) (Parazelli et al., 2013). Situons d'abord le point de vue avec lequel nous tentons de comprendre les pratiques urbaines des jeunes de la rue et les rapports qu'ils ont établis avec les lieux qu'ils ont occupés au centre-ville de Montréal, de 1985 à 2010.

1. Des lieux d'attraction historiques des jeunes de la rue

Si des recherches ont pu documenter et illustrer le phénomène de socialisation des jeunes de la rue, précisons que c'est d'abord l'expérience du travail de rue³ qui nous a appris qu'au-delà des pratiques transgressives spécifiques, des jeunes étaient attiré·es par la vie de rue dans une perspective de socialisation et qu'il ne s'agissait pas d'errance au sens commun, sauf exceptions. En effet, la vie de rue représentait pour elleux une alternative aux rapports de violence physique, sexuelle ou symbolique qui sévissaient

dans leur famille ou au sein des institutions de substitution parentale telles que le centre d'accueil (aujourd'hui appelé centre jeunesse) et les familles d'accueil. Parazelli (1997 : 135-140) a qualifié cette quête identitaire particulière de « socialisation marginalisée » et de « choix contraint » comprenant des risques négatifs pour leur santé, certes, mais aussi des risques positifs sur le plan identitaire notamment. Dans l'enquête qualitative de Parazelli (1997) menée en 1994 auprès de 30 jeunes de la rue, ceux-ci ont tous exprimé leur très fort désir de recomposer leur identité par eux-mêmes, dans un cadre au sein duquel ils pouvaient développer leur autonomie sociale sans l'aide des adultes ou des instances de socialisation habituelles qui les avaient contraint·es à faire ce type de choix.

Fortement habité·es par cet imaginaire mythique d'une « autonomie naturelle » que recèlerait le monde de la rue, ces jeunes entretenaient des rapports paradoxaux d'appartenance aux lieux pouvant le mieux s'associer symboliquement à leurs aspirations identitaires d'origine, c'est-à-dire un héritage fait d'abandon, de rejet et de transgression transmis par leurs parents. C'est à partir de cet héritage précaire que plusieurs de ces jeunes pouvaient prendre le risque de faire autre chose que ce que l'on avait fait d'eux.⁴ Ces jeunes se sont donc approprié·es un certain nombre de lieux situés dans l'ancien *Red Light* de Montréal, ces lieux où l'on abandonne, rejette et transgresse depuis des décennies, tout en étant toujours inscrit·es dans la société. Comme nous le verrons plus loin, certains lieux particuliers, tels que le bar les Foufounes Électriques et un terrain vacant situé à proximité que les jeunes appelaient « les Blocs », ont constitué pendant près de 15 ans des lieux légendaires d'appartenance collective pour les jeunes en marge des institutions juvéniles, toutes apparte-

nances culturelles confondues. Bref, le monde de la rue lui-même représentait leur univers d'expériences identitaires.

C'est en ce sens que la marge sociale ne peut pas être considérée seulement comme subie ou jugée destructive en soi, mais qu'elle peut aussi comporter un potentiel de socialisation et d'émancipation. Nous disons bien « peut », car il ne s'agit pas d'idéaliser la marge sociale, mais d'être autant à l'écoute de ce qui peut s'y développer qu'à ce qui la produit dans un contexte donné et selon les divers parcours biographiques. Dans cette perspective plus interactionniste que béhavioriste, la marginalité ne serait pas « anormale » au sens strict, mais nécessaire à la socialisation humaine lorsque les institutions habituelles n'arrivent plus à offrir une place sociale répondant aux aspirations individuelles. Autrement dit, ce type de rapports sociaux que désigne la « socialisation marginalisée » constitue une forme paradoxale d'insertion sociale par la marge. L'exigence individualiste de la réalisation de soi promue dans le régime d'autonomie actuel contraint les individus à se responsabiliser face à leur destin pour se démarquer de l'autre. Les jeunes doivent ainsi inventer leur propre vie dans un monde sans mode d'emploi exclusif, car doté de plusieurs directions. Devant cette pression combinée à l'insuffisance de moyens pour accomplir leurs aspirations, certain·es jeunes seront en situation de marginalité tout en étant stigmatisé·es comme une clientèle à risque des services sociaux notamment. D'ailleurs, les visées programmatiques des interventions sociales, actuellement axées sur la prévention prédictive des risques sociaux, pressent plusieurs intervenant·es à adopter une vision univoque de la marge sociale et de l'intervention. Cela disqualifie les approches fondées sur la « prévention prévenante »,⁵ souvent adoptées par l'action communautaire, pour valoriser celles qui sont centrées sur des techniques cognitivo-béhviorales, rédui-

sant la vie sociale à un stratagème devant être soutenu par de « bons raisonnements » et des compétences, et ce, dès la petite enfance. Essentiellement, cette tendance prédictive vise à sortir les personnes de la marge en leur faisant désirer une perspective d'intégration selon un système normatif typique de la classe moyenne, système fondé sur le travail salarié ou autonome soumis aux exigences néolibérales de performance et d'adaptabilité des compétences. Pourtant, plusieurs réagissent à ces contraintes en tentant paradoxalement de s'insérer dans la société par la marge sociale en lui donnant un sens inspiré de leur parcours biographique tout en esquissant un devenir. Ce type d'insertion, même s'il répond toujours à l'injonction individualiste actuelle de l'autoréalisation de soi, consiste à faire l'expérience de la créativité dans des lieux où il est possible de développer des pratiques sociales et culturelles inédites ou non conventionnelles, mais reconnues entre pair-es. Cela ne va pas de soi dans le contexte urbain montréalais où tout ce qui s'éloigne des normes de consommation associées au segment de marché touristique convoité par les investisseurs et les gestionnaires municipaux se voit qualifier de « nuisance publique », à moins d'être intégré dans l'activité marchande.

La question des lieux est ici posée. Dans quels lieux les pratiques de socialisation marginalisée des jeunes de la rue peuvent-elles s'exercer? L'espace et les lieux ne représentent pas de simples décors passifs dans lesquels les acteur·ices social·aux mettent en scène leur personnage. L'espace permet aux acteur·ices de se positionner dans le monde extérieur en affirmant leur existence par l'appropriation de lieux dont le sens aurait quelque chose à voir avec leurs attributions et aspirations identitaires⁶. D'où l'idée que certains lieux diffuseraient déjà des significations sym-

boliques qui feraient plus de sens que d'autres pour ces jeunes afin d'étayer et de signaler leur existence dans la société (ex. : significations symboliques de rejet, d'abandon et de transgression spatialisées par des lieux et des objets urbains). Depuis que nous reconnaissons ces jeunes en les désignant de « jeunes de la rue » ou de « jeunes en situation de rue », la plupart de ces lieux attractifs furent localisés dans l'ancien *Red Light* de Montréal, là où les jeunes pouvaient s'identifier le plus aux personnes rejetées, abandonnées et marginalisées. On voit ici des étayages identitaires faisant écho aux rapports entretenus avec leur famille et/ou les institutions fréquentées. Ainsi, des lieux vacants, des parcs et certains bars ont fait l'objet de pratiques précaires d'appropriation afin de stabiliser une position géographique visible du point de vue des regards publics. Certes, parce qu'ils sont des espaces communs, les espaces publics et semi-publics (ex. : commerces) représentent des lieux propices à l'appropriation du fait de leur accessibilité et de leur degré d'ouverture au plus grand nombre. Mais, selon Parazelli (1997; 2002), parmi ces lieux, ceux qui spatialisent le mieux les aspirations identitaires des jeunes de la rue (comme groupe social) étaient les lieux qui s'associaient avec l'imaginaire de l'autonomie naturelle, favorisant une plus grande liberté d'appropriation et d'affirmation sociale. Ces lieux de rassemblement permettaient à ces jeunes de se rencontrer entre pair-es, de briser l'isolement, de s'informer sur les ressources existantes, d'expérimenter un mode de vie et de se livrer à de petits trafics, bref d'avoir accès à un réseau social à cause et malgré l'adversité à laquelle ces jeunes faisaient face. La petite histoire de l'occupation de ces lieux nous enseigne que ces pratiques de socialisation marginalisée furent davantage perçues comme des encombrements sociosymboliques aux projets de revitalisation urbaine plutôt qu'un effort

paradoxal d'insertion par la marge.

2. Dynamiques d'appropriation conflictuelles de l'espace public et tensions sociopolitiques

Dès le début, l'histoire de la présence des jeunes de la rue dans les espaces communs du centre-ville de Montréal témoigne d'une série de conflits associés au type d'images symboliques diffusées par les jeunes de la rue. La projection des significations associées à l'apparence de ces jeunes et leur façon de s'approprier les lieux publics entraînent en contradiction avec les valeurs du projet de revitalisation que les gestionnaires municipaux et les autres acteur·ices économiques désiraient spatialiser dans le quartier. C'est pourquoi nous avons distingué quatre grandes périodes ponctuant l'évolution de ces rapports de cohabitation difficile. La première période (1985-1995) correspond à l'émergence des jeunes de la rue reconnus·es comme un groupe social spécifique et occupant surtout certains lieux publics du secteur de l'ancien *Red Light* du centre-ville de Montréal. Cette période correspond aussi à l'inauguration du premier plan d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie de la Ville de Montréal. La seconde période (1996-1997) rend compte du contexte associé au début des affrontements entre les forces de l'ordre et les autorités municipales avec des jeunes de la rue qui désiraient conserver les lieux d'appartenance qui leur permettaient d'affirmer leur existence sociale. La troisième période (1998-2000) correspond aux années de dialogue où les organismes communautaires et les institutions tentaient de trouver des pistes de solution communes pour ne pas aggraver la situation conflictuelle qui se détériorait. Et, finalement, les événements de la dernière période (2001-2018) nous apprennent que la place des jeunes de la rue ne doit plus être le centre-ville étant

donné les exigences sociosymboliques de sécurité et de propreté associées au déploiement du *branding* festif des espaces publics occupés par la programmation du Quartier des spectacles. C'est pourquoi cette dernière période a été marquée par des efforts soutenus par les organismes communautaires pour défendre les droits sociaux et urbains des personnes en situation de marginalité, dont les jeunes de la rue.

2.1. 1985-1995 : des lieux d'appartenance précaires et menacés

De 1985 à 1995, un mouvement d'appropriation collective de lieux de rassemblement des jeunes de la rue s'est donc amorcé autour de certains lieux d'appartenance au centre-ville de Montréal. Nommons-les : le bar *underground* les Foufounes électriques, un terrain vacant situé à proximité de ce bar et appelé par les jeunes « les Blocs »⁷, les abords de la rue Saint-Denis, le parc Pasteur, certains bars du village gai, le square Saint-Louis, le mont Royal et quelques restaurants de *fastfood*. Comme nous le verrons dans la section suivante, l'occupation de ces lieux a connu une évolution étant donné les déplacements occasionnés par les opérations ultérieures de dispersion de la part des autorités municipales et policières. Disons qu'entre 1985 et 1991, une cohabitation relativement paisible régnait dans les secteurs les plus fréquentés par les jeunes de la rue, ce qui permettait à ces dernier·es d'investir ces lieux par une occupation régulière. Lorsque la police intervenait, c'était surtout pour les faire circuler de façon sporadique dans le but de décourager les jeunes de s'y installer.

À l'instar des grandes villes nord-américaines, en 1990, les responsables municipal·aux ont pris la décision de relancer le dynamisme économique de Montréal en revitalisant son centre-ville par l'adoption du Plan d'urbanisme de

l'arrondissement Centre (appelé aujourd'hui l'arrondissement Ville-Marie). C'est aussi en 1990 qu'un architecte, Melvin Charney, produisit un rapport pour la Ville de Montréal afin de faire renaître le «Faubourg Saint-Laurent» (Charney, 1990) en s'inspirant du *New Urbanism*, approche urbanistique visant à concilier écologie patrimoniale et modernisation (Katz, 1994). Le Faubourg Saint-Laurent sera progressivement vidé de ses «adhésions vernaculaires» (Bélanger, 2005, p. 23) pour être investi sur le plan narratif de la dimension spectaculaire : «Au nettoyage moral et physique correspond un nettoyage narratif : on s'efforce de représenter le Faubourg comme un lieu, certes toujours festif, mais désormais décent, moral et sécuritaire» (Ibidem, 2005, p. 23). Il s'agissait d'attirer de nouveaux résident·es au centre-ville afin d'augmenter l'assiette fiscale de la municipalité et de freiner la détérioration de certains quartiers résidentiels centraux où se retrouvait une plus grande concentration de personnes en situation de marginalité, dont les personnes en situation d'itinérance, les personnes pratiquant la prostitution et les jeunes de la rue. Déjà, au début des années 1990, l'on projetait d'attribuer à ce secteur une fonction comparable à ce que nous appelons aujourd'hui le « Quartier des spectacles » afin de tirer parti des atouts culturels et d'une ambiance divertissante que ce secteur recelait déjà. Étant donné le contexte de crise économique qui sévissait à l'époque, ce n'est que dans la seconde moitié des années 2000 que des projets d'investissement verront le jour. Et aujourd'hui, nous assistons à leur matérialisation qui transforme ainsi l'ensemble de ce secteur.

Selon les responsables municipal·aux, il fallait renverser la tendance de l'urbanisme sauvage qui avait sévi dans les années 1960 en réparant les dégâts du passé. On espérait alors pouvoir cons-

truire 1000 unités de logement dans le Faubourg Saint-Laurent et 80 logements pour les étudiant·es de l'UQÀM. Mais une inquiétude demeurait : « Au cœur du Red Light, les choses se présentent moins bien pour la Ville de Montréal : comment faire cohabiter les activités illicites que l'on sait et la vocation résidentielle souhaitée? » (Laberge, 1992 : A10).

En 1992, la Ville de Montréal a voté un règlement qui l'autorisait à ne plus émettre de permis pour de nouveaux établissements exploitant l'érotisme dans le secteur du Faubourg Saint-Laurent. Rappelons que c'est aussi en 1992 qu'un grand parc de stationnement a été rénové pour devenir la Place du 350e à l'occasion du 350e anniversaire de fondation de la ville de Montréal (la Place du 35e sera rebaptisée plus tard square Berri, pour être finalement désignée Place Émilie-Gamelin). Conformément à l'approche adoptée par les gestionnaires précédent·es lors d'évènements publics spéciaux (Exposition universelle de 1967, Jeux olympiques de 1976), une opération policière d'invisibilisation provisoire (évacuation en périphérie) des populations marginalisées (itinérant·es, jeunes de la rue, prostitué·es, etc.) a été réalisée dans les secteurs de l'actuel Faubourg Saint-Laurent où se déroulaient les fêtes du 350e.

Lorsque le Plan de mise en valeur de la rue Sainte-Catherine a été adopté en 1993, des tensions se sont davantage manifestées car, parmi les mesures de revitalisation prévues, la Ville de Montréal avait l'intention de s'attaquer aux terrains vacants et aux « nuisances publiques », telles que le flânage et l'errance, par la systématisation des patrouilles policières à pied notamment (Parazelli, 1997 : 435). La critique portait surtout sur l'image que les jeunes de la rue projetaient dans l'espace public, ainsi que celle du terrain vacant appelé les « Blocs », suscitant, disait-on, un sentiment d'insécurité au-

près des riverain·es. Le chargé de planification du Faubourg Saint-Laurent de l'époque craignait que cette image négative ne ralentisse les opérations de revitalisation. C'est aussi durant cette période que l'organisme communautaire Cactus (aide aux toxicomanes) a subi des pressions répétées (sans succès) de l'Association des résidents du Faubourg Saint-Laurent pour qu'il déménage du quartier pour des raisons de sécurité (Gau, 1995 : A11). À partir de ce moment, les tensions entre les jeunes de la rue et les acteur·ices de la revitalisation n'ont jamais cessé d'être alimentées par de nouvelles mesures de surveillance, de profilage social par les policier·es, d'aménagements dissuasifs et de dispersion. Mentionnons la mise sur pied en 1993 d'une instance informelle visant à faciliter l'intégration des problématiques liées à la nature particulière du site d'intervention en regard des futures opérations de revitalisation. Il s'agit du Comité d'action du Faubourg Saint-Laurent, initié par le responsable de l'aménagement et du développement urbain au Comité exécutif de la ville de Montréal de l'époque, réunissant des résident·es, des acteur·ices institutionnel·les et commercial·aux ainsi que des groupes communautaires et le CLSC. C'est d'ailleurs dans le contexte d'une réunion de ce comité que le terrain vacant les Blocs a fait l'objet de démarches municipales auprès du propriétaire du terrain à la demande de résident·es, qui qualifiaient la présence des jeunes de la rue punks de « nuisances pour les passants » (Parazelli, 1997 : 435-436). Dès 1996, l'espace vacant devenait un petit stationnement bordé d'un aménagement paysager, contraignant ainsi les jeunes à se déplacer.

En 1994 naissent la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent (CDU) (dont le leadership était assuré par l'UQÀM), ainsi que la Société de développement du Quartier

latin). Ces organisations disaient jouer un rôle majeur dans l'orientation du plan de développement du Faubourg Saint-Laurent en misant sur la position enviable du quartier au regard de son potentiel commercial, touristique et culturel. Un sondage effectué par la SIDAC auprès de ses membres en 1996 montrait que 60 % des membres avaient identifié les « gens de la rue » comme un frein ou un « irritant » au développement du secteur. À la suite d'autres sondages menés auprès des résident·es du secteur et des personnes demeurant dans la Grand Montréal, les trois « facteurs environnementaux » suivants ont semblé constituer des obstacles au développement du secteur : les itinérant·es, la sécurité et la propreté (Parazelli, 1997 : 459-460). Pour tenter de renverser ce sentiment d'insécurité, outre le renforcement de la présence policière, plusieurs mesures d'aménagement du mobilier urbain et des espaces publics du secteur ont été planifiées. Par exemple, la nouvelle Place de la Paix devait rétablir l'équilibre, disait-on, en diminuant la concentration de personnes ayant des comportements à risque dans le secteur. Toujours en 1994, l'un des lieux de rassemblements des jeunes de la rue, les Tam-tams du mont Royal, une activité collective informelle d'improvisation musicale, fut l'objet de descentes policières répétées aboutissant à une réglementation des activités périphérique associées à la consommation (vente de nourriture, de boissons, etc.) et à la sécurité des lieux. Pendant la même année, d'autres opérations policières imposantes, s'inspirant du modèle de la police communautaire, ont été réalisées au square Saint-Louis afin d'arrêter les vendeur·euses de drogues suspect·es dont se plaignaient les résident·es à proximité. On constate la même approche face au bar les Foufounes électriques (haut-lieu des jeunes de la rue à l'époque) qui fut contraint de fermer provisoirement ses portes; les forces de l'ordre démontrèrent un zèle particulier dans la distribu-

tion d'amendes pour obstruction à la voie publique aux jeunes qui occupaient le terrain vacant appelé « les Blocs », à proximité du bar. En juin 1995, une pétition de 35 000 noms a circulé pour sauver les Fougounes électriques d'une deuxième fermeture. Plusieurs personnalités du monde artistique ainsi que le maire de Montréal (RCM) les appuyèrent. Le personnel du bar accusait alors le service de police « d'avoir péché par "intolérance culturelle" afin de disperser les "punks", artistes de la rue et autres marginaux qui en ont fait un endroit de prédilection, rue Sainte-Catherine » (Bisson, 1994 : A-5). Ces tensions ont conduit à un conflit majeur en 1996 avec les jeunes de la rue au square Berri, cristallisant ainsi les tensions.

2.2. 1996-1997 : affrontements au square Berri (place Émilie-Gamelin) et à la place Pasteur

Étant donné la conversion du terrain vacant « les Blocs » en un stationnement à l'été 1995, ce lieu d'appartenance devenait inaccessible à l'occupation des jeunes de la rue. L'intensification de la répression des jeunes de la rue au centre-ville inquiétait les intervenant·es communautaires oeuvrant auprès d'elleux. Dénonçant le fait qu'il y ait deux poids, deux mesures dans l'application de la loi et la distribution de contraventions, un responsable d'organisme tente d'en comprendre l'objectif :

« Il y a une pluie de contraventions qui tombe sur les jeunes en ce moment [...] Par exemple, un jeune en a reçu une pour avoir vomi sur la place publique, un autre pour avoir pris plus d'un espace sur un banc de parc », a déclaré le directeur de l'unité d'intervention mobile de L'Anonyme, Gil Favreau, en expliquant que l'objectif non avoué des policiers était de vider les parcs où se rassemblent les jeunes marginaux » (Normand, 1996 : A3).

Plusieurs jeunes de la rue se rassemblerent alors au square Berri dès le printemps de 1996. Forcé·es de se déplacer de leurs lieux historiques d'appartenance, les jeunes de la rue occupèrent de façon beaucoup plus évidente une partie du square Berri, qui n'offrait plus une programmation d'activités culturelles comme cela était le cas pendant les deux premières années de sa création à l'occasion du 350^e anniversaire de Montréal. Non seulement les jeunes de la rue se retrouvèrent dans ce lieu, mais d'autres populations marginalisées s'y concentrèrent (toxicomanes, vendeur·euses de drogue, prostitué·es et itinérant·es), les mesures de répression préventive ne touchant pas seulement les jeunes de la rue. Cette concentration suscita un sentiment d'insécurité chez les autres catégories d'utilisateur·ices tel·les que certain·es étudiant·es de l'UQÀM, située aux abords du square Berri. D'ailleurs, dans le journal étudiant de l'UQÀM, on pouvait lire leur mécontentement face à la présence de ce que le journaliste étudiant qualifiait de « graine de canaille » (Roy, 1995), ainsi que la façon dont les policier·es ont tiré parti de cette situation en utilisant le square Berri comme un « espace panoptique inversé ». Par panoptique, il faut comprendre la configuration d'un lieu permettant une surveillance et un contrôle efficace des personnes à partir d'un point central vers la périphérie. Foucault (1975) a déjà observé ce type d'organisation spatiale lorsqu'il traita de la naissance des prisons. Le square Berri est un panoptique inversé du fait de la possibilité physique de surveiller les personnes utilisant le square à partir de la périphérie vers le centre. Citons Roy (1995) :

« Ironiquement, la "migration" vers le square Berri, qui sera bientôt rebaptisé place Émilie-Gamelin, fait l'affaire du SPCUM, qui traite là moins de plaintes de citoyens. "Il faut dire qu'il n'y a pas

de résidents autour”, reconnaît le sergent Gilles Fortin. La place est en effet bordée par le terminus Voyageur, des commerces, l’UQÀM et la place Dupuis, alors que le jadis turbulent carré Saint-Louis est entouré de coûteuses demeures, propriété de citoyens exaspérés. Autre “avantage” de cette nouvelle criminalité sur le square : délinquants et toxicomanes se retrouvent en un seul endroit, au lieu d’être dispersés aux quatre coins du centre-ville, ce qui “arrange” les policiers, si on en croit le sergent Fortin. “On aime les avoir ensemble”, explique celui qui est notamment chargé d’y repérer les jeunes fagueurs. »

En avril 1996, une pétition sollicitée par la police auprès des commerçant·es circula afin d’appuyer les policier·es dans leur intention d’évacuer les jeunes de la rue punks de la place Émilie-Gamelin avant que l’été ne s’installe. Dans un article de La Presse du 14 août 1996 (Grandmont, 1996 : A11), on pouvait prendre connaissance d’une partie du texte de cette pétition : « Cette pétition vise à supporter la démarche du poste 33 qui tentera de nettoyer le parc Berri de tous ses éléments indésirables et enfin, remettre le parc à ses résidants (sic) », peut-on y lire. Parallèlement, afin de faciliter la tâche policière, l’administration municipale a affirmé avoir modifié la réglementation d’usage de la place Émilie-Gamelin interdisant aux jeunes d’occuper le parc de minuit à 6 h. Nous apprenions plus tard que les exigences administratives nécessaires pour modifier la réglementation n’avaient pas été respectées.

Du côté des jeunes, une réaction collective s’exprima et « Un groupe de jeunes habitués réclame publiquement le retour à l’ancienne réglementation, ainsi qu’un support de la Ville de Montréal pour l’ouverture d’un lieu public voué à l’expression de leur créativité » (Charest

et Gagné, 1997 : 12). Les responsables municipal·aux acceptèrent de négocier avec ce groupe de jeunes. Ici, Il faut bien comprendre l’intérêt de la Ville dans l’idée de trouver une place précise aux jeunes de la rue autre que la rue elle-même et ses places publiques.⁸ Cette solution apparente constitue un thème récurrent parmi les solutions proposées par certain·es acteur·ices. Mais, nous l’avons vu, du point de vue des jeunes, leur place est le monde de la rue. Malgré cette ouverture ponctuelle, l’incompréhension ou le rejet du cadre de référence des jeunes de la rue ne pouvait mener qu’à des affrontements répétés.

Au mois de juin 1996, le maire inaugura un programme de subvention de la Ville pour nettoyer les graffitis et créer une «escouade de la muralité» et de la propreté qui devait aussi avoir comme fonction d’éduquer les gens aux attitudes de propreté. Au même moment, le service de l’urbanisme de la Ville annonçait un autre changement de réglementation permettant l’application de la mesure de revitalisation préconisant l’aménagement temporaire de terrains vacants (Pineau, 1996 : A-6) :

« Le service de l’urbanisme de la Ville de Montréal recommande en effet des modifications à la réglementation en vigueur afin de permettre aux restaurants, bars et cafés voisins d’un terrain vague d’y installer une terrasse. Des marchands de fruits, de légumes ou de fleurs pourront aussi y dresser leurs étals. [...] “Nous pensons que cela contribuera à rehausser l’apparence et à augmenter l’animation de la rue Sainte-Catherine” ».

Au même moment, les rapports entre les jeunes de la rue et les forces policières se dégradèrent encore davantage. Les responsables du poste de police local créèrent une escouade tactique mobile (escouade 74) dans le but avoué de

« nettoyer » la place Émilie-Gamelin que les jeunes avaient continué à occuper dès leur éviction des « Blocs » et du square Saint-Louis. Des intervenant·es communautaires ont entendu des policier·es responsables s'exprimer en ces termes : « on va bientôt nettoyer la litière »! Les raisons : mendicité agressive, plainte des commerçant·es face aux jeunes qui font peur à leur clientèle (Charest et Gagné, 1997 : 12). Cette escouade montra un zèle policier durant deux mois, distribuant auprès de 150 jeunes deux à trois billets de contravention chacun·e (pris·e en flagrant délit d'avoir craché par terre, s'être assis·e sur le gazon, avoir occupé plus d'un espace sur un banc public, etc.).

Ce type de harcèlement policier mena à la judiciarisation de ces jeunes et au développement de leur sentiment de révolte, étant donné leur capacité limitée de payer leurs billets de contravention. Ajoutons qu'une vingtaine de camionnettes avec deux policier·es à leur bord exerçaient une surveillance jusqu'à minuit (avec caméra). Cette action spectaculaire avait comme objectif la dissuasion. Le 29 juillet 1996, 78 jeunes ont été brutalement arrêté·es à la place Émilie-Gamelin car iels participaient à une manifestation qualifiée de « désobéissance civile » en occupant pacifiquement le parc après minuit, même si légalement, le parc était en fait encore soumis à la réglementation d'une place publique.⁹ Il faut savoir que les commerçant·es de la SIDAC du Quartier latin avaient entrepris dès le mois d'août 1996 une opération désignée « Action Cohérence ». Cette opération visait à décourager la présence des personnes en situation d'itinérance sur les artères commerciales en incitant les client·es à ne plus donner d'argent aux mendiant·es, mais plutôt à contribuer par un don (dans des petites boîtes conçues à cet effet dans chaque établissement) au travail des organismes communautaires leur venant en aide. Les commerçant·es

étaient invité·es à remettre un petit «carton-ressources» aux mendiant·es. Ce carton-ressources leur indiquait une douzaine d'organismes où iels pouvaient aller. Précisons ici que les personnes en situation d'itinérance connaissaient très bien les ressources communautaires et qu'il s'agissait plus d'un message d'éviction sous couvert d'une aide concrète, une pratique ambiguë que certain·es chercheur·euses qualifient de «revanchisme compassionnel» (Hennigan et Speer, 2018).

Tirant les leçons des événements de l'été 1996, des travailleur·euses communautaires ont entrepris des démarches de concertation avec les policier·es dès le printemps 1997 en adoptant une approche plus communautaire avec les jeunes. La trêve ne dura que le temps de la période estivale, car le pacte est rompu le 1er octobre 1997. Précisons qu'en l'absence de lieux d'appartenance stables, les jeunes de la rue et d'autres jeunes punks se sont déplacé·es dès l'été 1997 dans un autre lieu public du centre-ville qui, au milieu des années 1980, avait déjà constitué un refuge pour des itinérant·es et des jeunes de la rue : la place Pasteur, gérée partiellement par l'Université du Québec à Montréal (le terrain de la place étant la propriété de la Ville de Montréal à cette époque). Le réflexe immédiat des autorités institutionnelles fut le même que la plupart des autres acteur·ices : l'évacuation des jeunes par les forces policières. Le 1er octobre 1997, 100 policier·es, dont certain·es en tenue de contrôle anti-émeute et 35 en civils, ont arrêté 24 jeunes de la rue, couché·es sur le ventre, par terre puis menotté·es pendant qu'on les maintenait visage au sol, une matraque dans le dos. Ces arrestations eurent lieu à la place Pasteur et à la place Émilie-Gamelin. Les policier·es ont dit avoir réagi à la suite de plaintes de professeur·es de l'UQÀM et d'autres citoyen·nes qui avaient observé des activités associées au commerce de

drogue.

Selon un intervenant jeunesse (Arcand, 1997 : A-6), la cible des policier·es était plutôt la marginalité juvénile : « Ils ont attrapé tout ce qui ressemblait à un marginal. Ils ont même interpellé des étudiants qui se rendaient à leurs cours, mais qui avaient les cheveux mauves et un coupe-vent de cuir ». Conséquence de cet évènement : les intervenant·es qui travaillaient auprès de ces jeunes furent dans l'incapacité de les retracer, ce qui a déstabilisé leur travail d'accompagnement et de prévention. Pendant un certain temps, la persistance de l'appropriation de ces lieux par une centaine de jeunes de la rue et de jeunes punks a contraint les services de sécurité de l'institution universitaire à envisager d'autres solutions que la répression en examinant des possibilités de cohabitation avec ces jeunes, en aménageant autrement la place Pasteur de façon à décourager les rassemblements de masse et en collaborant avec des organismes communautaires jeunesse.

2.3. 1998-2000 : résistances et oppositions

Nous avons vu qu'à la suite de l'intensification de la stratégie répressive des forces policières en réaction à l'occupation protestataire de l'ex-square Berri à l'été 1996, les groupes de jeunes marginalisé·es se sont progressivement tournés vers la place Pasteur (Noël, 1998a). Afin de tempérer les hostilités de l'UQÀM envers cette appropriation collective, des acteur·ices du milieu communautaire et des jeunes de la rue ont mis sur pied le Festival d'Expression de la Rue (FER), projet développé par le Groupe d'intervention alternative par les pairs (GIAP), organisme créé en 1997. L'idée de mettre sur pied un mode d'intervention par et pour les jeunes de la rue de l'est du centre-ville montréalais est venue des intervenant·es de la Clinique des jeunes St-Denis¹⁰ qui, aux prises avec

le sentiment d'urgence de devoir freiner l'épidémie de VIH/sida chez les jeunes de la rue ciblé·es comme population à risque, constataient du même coup les limites d'une approche d'intervention conventionnelle en santé publique auprès d'un public au mode de vie précaire :

« Pour les avoir côtoyés à l'occasion de son travail de rue, l'intervenante communautaire [de la Clinique des jeunes St-Denis] avait remarqué que plusieurs jeunes lui confiaient vouloir devenir travailleur de rue plus tard. De là est née l'idée d'un projet où des jeunes de la rue rejoindraient leurs pairs pour les sensibiliser à la prévention du VIH et des autres MTS. » (Fortier, 2003, p. 217)

Dans la lignée d'un mandat de prévention prévenante (Parazelli et Desmeules, 2015) resituant l'individu ayant des conduites à risque au sein des structures d'interactions sociales, politiques et idéologiques qui le supportent, émerge le FER: un espace-temps où commerçant·es, résident·es, passant·es et jeunes marginalisé·es ont l'opportunité d'échanger dans un climat social pacifique. La programmation typique du FER entend à la fois mettre en scène dans un espace public l'expression identitaire des jeunes marginalisé·es, assurer la tenue de nombreux kiosques en prévention des ITSS¹¹ et favoriser la mixité dans l'espace public en diffusant des messages déconstruisant les préjugés et la stigmatisation sociale (GIAP, 2016).

À ce moment, la place Pasteur n'appartenait pas encore à l'UQÀM *stricto sensu*, mais son appropriation légale était dans les plans. L'administration uqamienne déploie alors son arsenal diplomatique auprès de la Ville afin de se faire céder la place Pasteur, au vu du sentiment d'insécurité grandissant parmi la communauté universitaire envers les « marginaux » peuplant les espaces publics

avoisinant le campus. En fait, l'UQÀM voulait « limiter l'accès de cette place aux jeunes marginaux qui ont pris l'habitude de s'y rassembler » (La Presse, 1998 ; Noël, 1998b). Le mode de vie de rue des jeunes marginalisé-es occupant la place serait dérangent pour les « citoyens ordinaires » : « l'UQÀM voulait refaire le parc pour empêcher les jeunes de s'asseoir sur les murets ou de s'étendre sur les pelouses. Selon Alain Gingras, directeur du service de sécurité de l'UQÀM, les visiteurs peuvent être incommodés par les jeunes qui dorment là, dans leurs sacs de couchage, qui consomment de la drogue et de l'alcool, etc. » (Noël, 1998a). Par ailleurs, leur présence nuirait à l'image institutionnelle de l'université (Noël, 1999). La gestion des éléments dérangement sera ainsi facilitée grâce à la plus grande disponibilité des équipes de sécurité employées par l'UQÀM, selon le chef du poste de police 21 (Noël, 1998a). Cette tentative de privatisation de la place Pasteur provoque une levée de boucliers de la part de l'arrière-petite-fille du grand patriote Louis-Joseph Papineau, qui avait cédé le terrain gratuitement aux autorités municipales en 1826 à condition qu'il demeure dans le domaine public (Noël, 1998b). Elle soulève par ailleurs l'indignation de travailleur·euses de rue du centre-ville et de député·es de l'opposition, front commun permettant de faire avorter la transaction (Myles, 1999). Cela n'a pas empêché les forces policières d'utiliser la privatisation fictive de la place Pasteur comme argument pour justifier leurs interventions de dispersion des jeunes s'y trouvant : « Au cours d'une audience publique de la Communauté urbaine de Montréal, cette semaine, des jeunes habitués de la place ont dit que les policiers avaient déjà commencé à les chasser de l'endroit, en leur disant que c'était un terrain privé » (Noël, 1998b).

Au printemps 1998, des jeunes marginali-

sé-es utilisent d'autres moyens de communication pour faire valoir leur point de vue. En début de réunion du conseil municipal, à l'occasion du renouvellement du mandat de Vera Danyluk à la présidence de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), iels dénoncent le harcèlement policier à leur égard, la récente menace d'interdiction du *squeegeeing* venant du maire Bourque et l'éviction systématique des jeunes marginalisé-es de la place Pasteur « en prétendant qu'il s'agit d'un lieu privé appartenant à l'UQÀM » (Myles, 1998a). Les autorités municipales réagissent en noyant le poisson, prétextant qu'il s'agit de problèmes sociaux complexes. Elles refilent cette patate chaude vers d'autres instances, alléguant que « la table de concertation sur l'itinérance » serait un lieu plus propice pour exprimer leur voix (Myles, 1998a).

Début juin 1998, en contexte de forte augmentation des effectifs patrouillant le centre-ville aux fins d'encadrement des « marginaux » et festivalier·es (Myles, 1998b), les forces policières affirmèrent ne pas être au clair avec l'orientation à adopter à l'égard de l'occupation des espaces publics du Quartier latin par les jeunes de la rue :

« Faut-il tolérer la présence des laveurs de pare-brise (*squeegees*) ou non? Faut-il distribuer systématiquement des contraventions ou non? Faut-il éloigner les jeunes de l'environnement immédiat de la place Pasteur, face à l'UQÀM, ou plutôt accepter leur présence. Voilà autant de questions auxquelles les élus municipaux n'ont toujours pas fourni de réponses. » (Myles, 1998b)

Ainsi, le *squeegeeing* paraît autant menacé d'interdiction pure et simple que voué à l'emploi d'une « approche socialisante » (Myles, 1998b). Subissant une judiciarisation constante, les *squeegees* du Quartier latin aux abords de la place Pasteur ont

dû émigrer des quartiers centraux vers «les quartiers plus résidentiels comme Rivière-des-Prairies, Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont. Et un peu partout en périphérie du centre-ville» (Dumas, 1998). Pour l'heure, la « flexibilité » demeurerait pourtant le mot d'ordre : « le commandant Bourque explique que les policiers appliquent les règlements municipaux avec flexibilité. "On vise les comportements non civilisés des gens, dit-il. Comme les gens qui ne respectent pas la propriété d'autrui, qui font des méfaits et s'assoient dans les entrées de commerce." » (Myles, 1998b).

Un an plus tard, en août 1999, l'administration Bourque « obsédée de propreté » (Noël, 1999) finit par céder gratuitement la place Pasteur sous la responsabilité de l'UQÀM pour une période de dix ans, sonnait le glas de la défense du droit d'occupation de cette place publique par les groupes de jeunes marginalisés : « Les jeunes marginaux n'ont qu'à bien se tenir : l'heure du nettoyage est sur le point de sonner. Les années douces achèvent pour ces punks à la crinière verte, rouge ou bleue » (Myles, 1999). La résolution adoptée par l'UQÀM annonce des investissements en réaménagements de 100 000 \$ sur deux ans, dont la fonction est « d'assurer de meilleures conditions de surveillance, d'entretien et de salubrité des lieux, de même qu'une prévention plus efficace du vandalisme, des activités illicites et de la détérioration des infrastructures » (Noël, 1999).

Le 16 novembre 1999, soulignant le 10^e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) est l'hôtesse de la 4^e édition du Forum Droits et Libertés, posant la question : « Que signifient les droits et libertés pour les jeunes de la rue? ». Sous forme de panels et d'ateliers, différents acteur·ices communautaires¹² et

institutionnel·les¹³ s'expriment sur les enjeux d'application et de respect des droits des jeunes de la rue (CDPDJ, 2000). Les jeunes de la rue elleux-mêmes ne sont pas représenté·es durant cet événement les concernant au plus haut point.

À l'été 2000, le collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal offre une nouvelle visite guidée consacrée à la découverte du « Montréal en marge » : les *squeegees*, le « *Red Light*, l'ancienne École des beaux-arts, le Quartier chinois, les Fougounes électriques, le Monument-National et la place Émilie-Gamelin figurent entre autres parmi les lieux évocateurs de la marginalité que L'Autre Montréal se propose d'explorer les dimanches d'août et de septembre » (Myles, 2000a). Cette initiative touristique de sensibilisation à la marginalité montréalaise d'hier à aujourd'hui s'insère plus largement dans le cadre d'un projet du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), « Alternatives à la judiciarisation des jeunes marginaux de la région de Montréal », visant à améliorer la cohabitation entre « marginaux » et « normaux » au centre-ville et à accroître le sentiment de sécurité de ces dernier·es en montrant le potentiel constructif et créatif du rapport entre normalité et marginalité (Myles, 2000a).

Rebondissant sur la privatisation de la place Pasteur, une initiative *ad hoc*, le « comité marginalités/UQÀM », dédié à la réflexion sur le rôle social de l'université au centre-ville-est, organise un colloque à l'automne 2000. La première recommandation du collectif serait de faire une place au monde communautaire sur le conseil d'administration uqàmien (Myles, 2000b), tout en ne revendiquant toutefois aucune place pour l'autoreprésentation des jeunes de la rue dans l'arène institutionnelle et politique.

Le projet « Pratique de citoyenneté », mis sur pied en 1998 par Michel Parazelli (CDPDJ, 2000) et supervisé par le Collectif Désisyphé (Parazelli et Ruelland, 2017) les années subséquentes jusqu'en 2006, avait justement comme but de pallier à ce déficit de légitimité de l'autoreprésentation politique de la parole des jeunes de la rue dans l'espace public. L'idée était d'instaurer un cadre de communication collective régi par des règles égalitaires entre des groupes constitués de jeunes de la rue, d'élus·es municipal·aux, d'intervenant·es communautaires et de policier·es invité·es à dialoguer sur les problèmes entourant la vie de rue à Montréal. Ce dispositif de concertation et de négociation de groupe à groupe avait comme avantage de favoriser les échanges par écrit et non en face à face entre les groupes, atténuant ainsi les rapports d'autorité minant le dialogue. En tant qu'instrument de médiation sociale, ce cadre de communication avait pour objectif d'amorcer un processus de socialisation démocratique auprès de toutes les acteur·ices impliqué·es dans ce projet (Parazelli et Colombo, 2006). Au lieu des rapports d'affrontement et de non-reconnaissance des droits, ce dispositif favorisait la confrontation dans un dialogue où les protagonistes étaient obligé·es de formuler des réponses aux questions à l'aide d'argumentaires raisonnés. Au lieu d'être étouffé ou envenimé, le conflit était traité de manière collective et apaisée.

Par ailleurs, la lutte pour le droit d'occupation des espaces publics s'est poursuivie de plus belle, à propos notamment de la prostitution de rue dans le quartier Centre-Sud.¹⁴ Un débat public houleux sur la possibilité de décriminaliser la prostitution a eu lieu dès 1999 (Montpetit, 1999) et mené à un processus de concertation inédit impliquant le milieu communautaire, municipal et policier : la formation du Comité montréalais sur la prostitution de rue et la

prostitution juvénile. En mars 2002, après trois ans de discussions, une proposition de projet de déjudiciarisation de la prostitution de rue est soumise à la population dans le cadre de deux consultations publiques dans la circonscription Sainte-Marie-Saint-Jacques. La réponse des citoyen·nes en colère du Centre-Sud, représenté·es entre autres par le conseiller municipal Sammy Forcillo (Bérubé, 2000a), exaspéré·es de trouver condoms et seringues joncher les cours d'école et les ruelles du quartier (Myles, 2000c), fut vive et sans appel : pas dans ma cour! (Elkouri, 2000 ; Myles, 2000a). Certain·es responsables du projet pilote reçurent même des menaces anonymes (Malboeuf, 2000). Face à la grogne populaire, l'administration Bourque retira son appui au projet (Myles, 2000b). Trois mois plus tard, une manifestation de citoyen·nes mécontent·es eut lieu dans le Centre-Sud, accompagnée d'une contre-manifestation des membres de l'Association contre la criminalisation de la pauvreté (Bérubé, 2000b ; Myles, 2000d). L'organisme Chez Stella, défendant les droits des travailleuses du sexe, baptisa le 11 juin 2000¹⁵ de « journée de la honte ». Pour apaiser les insatisfactions populaires, la police cibra plus intensément les client·es à l'été 2000. Résultat de l'« Opération client » : les actes de violence envers les travailleuses du sexe ont doublé (Bérubé, 2000c ; Myles, 2000f).

Le sociologue Pierre Hamel a bien résumé la tendance majeure qui se dégageait en 2000 concernant la gestion des personnes en situation de marginalité dans les espaces publics du centre-ville de Montréal :

« Depuis plusieurs années, ceux qui observent sérieusement ce qui se passe dans la rue constatent que la chasse aux marginaux bat son plein. On a nettoyé le square Saint-Louis de ses éléments indésirables, on ne tolère

plus les jeunes itinérants aux alentours des Fougères Électriques, on a tripoté les règlements municipaux pour tenter de conserver une certaine “respectabilité” à la Place Émilie-Gamelin. Certains évoquent, non sans une certaine nostalgie teintée d'hypocrisie, la glorieuse époque du red light. Mais le red light n'existe plus. » (Hamel, 2000)

Si les conflits d'appropriation des espaces publics impliquant des jeunes de la rue n'ont jamais cessé de 1985 à 2000, les protagonistes ont tout de même connu des moments de négociation et de dialogue visant à trouver des solutions d'apaisement avec les autorités publiques. Cependant, les années qui suivirent furent celles qui ont permis la réalisation concrète des projets de revitalisation urbaine, et qui ont sonné le glas pour le droit des jeunes de la rue à occuper l'espace public du centre-ville de façon collective.

2.4. 2002-2010 : dispersion et invisibilisation

L'arrivée au pouvoir du maire Gérald Tremblay, en 2002, lança une autre phase de la revitalisation du centre-ville de Montréal grâce à l'organisation d'un événement de concertation, le Sommet 2002 de Montréal. C'est aussi à ce moment que l'idée de Quartier des spectacles émergea officiellement d'une proposition de Jacques Primeau, président de l'ADISQ¹⁶, fruit de tractations partenariales (Léonard et Léveillé, 2002) pour relancer l'économie montréalaise anémique de l'époque. Il s'agissait de faire de Montréal une « métropole culturelle internationale » (Simard, 2002) en développant l'offre de spectacles dans un quartier culturel thématique d'envergure internationale (Lévesque, 2003). Ce concept d'aménagement, appuyé par une politique de développement culturel intensif, se concrétisa en 2003 par la cré-

ation d'un organisme à but non lucratif financé par la Ville, le Partenariat du Quartier des spectacles (Thibert, 2015 : 11). Tout au long de leur développement, le Quartier des spectacles et ses grands festivals internationaux ont fait l'objet d'une relecture de l'identité montréalaise (Simard, 2005). Celle-ci reposait sur un imaginaire transgressif, marginal et festif et trouvait son origine patrimoniale dans l'histoire du défunt *Red Light*¹⁷(Bélanger, 2005 ; Paré, 2010), mais, paradoxalement, reconduisait en quelque sorte un urbanisme *tabula rasa* reniant le passé (Harel, 2015).

Du côté des forces de l'ordre, le projet policier « Opération cyclope » voit le jour en 2002. Il s'agissait d'une ligne téléphonique de dénonciation des activités prostitutionnelles par les citoyen·nes pouvant fournir les numéros d'immatriculation des voitures des client·es aux policier·es et permettant à ces dernier·es d'appeler au domicile des client·es signalé·es pour leur lancer un avertissement (Elkouri, 2002b). Ce projet était une réponse de la police à l'échec des consultations publiques des 14 et 16 mars 2000 sur le projet pilote de déjudiciarisation de la prostitution de rue. Il correspondait à l'esprit des propositions de l'Association des résidents et résidentes des faubourgs de Montréal.¹⁸ Face aux résultats probants de l'opération (seulement 1 % des 703 client·es pincé·es en 2002 ayant récidivé), on planifie en 2003 d'étendre le projet sur l'ensemble du territoire montréalais (Allard, 2003). Selon Claire Thiboutot de Chez Stella, l'accroissement du nombre de sanctions pénales visant la prostitution de rue¹⁹ demeure aligné sur le plan d'action du SPVM instauré dès 2001, en plein milieu du processus de concertation qui visait à établir une politique de déjudiciarisation :

« Avant, la répression s'exerçait autrement. Pour les dissuader de faire le trottoir, la police donnait aux filles des

contraventions pour des infractions aux règlements municipaux, comme jeter un mégot de cigarette par terre. Ainsi, elles n'écopaient pas d'un casier judiciaire. Aujourd'hui, c'est la ligne dure: direction Tanguay (prison pour femmes) en quatre étapes. À la première infraction, les prostituées reçoivent un avertissement verbal. À la deuxième, elles sont arrêtées, puis libérées avec citation à comparaître. La troisième fois, elles doivent éviter un certain territoire dans l'attente de leur comparution. À la quatrième, c'est la détention. » (Touzin, 2005)

Outre le contexte de revitalisation urbaine, certains événements particuliers ont aussi contribué au renforcement de mesures répressives auprès des jeunes de la rue. À la suite d'un meurtre résultant de tensions entre trois différents groupes de personnes en situation de marginalité (jeunes de la rue et sans-abri adultes) occupant le square Viger en 2002 (Péloquin, 2002b), la Ville mit en place un groupe de travail sur la question (Boileau, 2002b) dans le but d'élaborer un « plan d'action pour les jeunes de la rue » (Boisvert et St-Jacques, 2003 ; Lemay, 2003). La police annonça alors publiquement une intensification des interventions envers les squeegees (Rodrigue, 2003 ; Clément, 2004). Un autre événement fort médiatisé contribua à faire mauvaise presse aux jeunes punks et autres personnes en situation de marginalité dans l'opinion populaire. Le soir du mardi 14 octobre 2003, un spectacle du groupe punk The Exploited est annulé à la salle de spectacle le Medley parce que les musiciens ont été refoulés au poste douanier de Lacolle en raison d'antécédents criminels répertoriés. Les agent-es de la salle de spectacle, pourtant bien au courant de la situation, poursuivirent quand même la vente de billets à 19 h 30. Une émeute éclata rue Saint-Laurent (Bérubé, 2003) et les jeunes punks vandalisèrent une quaran-

taine de voitures et une dizaine de vitrines commerciales. Les policiers furent «dépasseés par les événements» (Elkouri, 2003).

Ce renforcement de la répression policière s'est surtout manifesté par la distribution de contraventions en vertu d'une application zélée de règlements municipaux dans les espaces publics auprès des personnes en situation de marginalité. Il faut savoir qu'en 2003, le *Projet d'optimisation de la police de quartier face aux incivilités* a été adopté :

« On peut y lire, d'une part, l'augmentation de la visibilité policière dans les zones ciblées pour la présence d'incivilités et de la priorité donnée à la lutte aux incivilités. D'autre part, on note l'ajout de 26 nouvelles incivilités aux codes d'appel existants, dont la présence dérangementante d'itinérants, de mendiants, de squeegees, de prostituées et le regroupement de jeunes sur la voie publique (SPVM, 2003 : 9) » (Larouche, 2008 :28).

Ce régime a eu pour conséquence de disperser progressivement les groupes de jeunes de la rue, dont plusieurs faisaient face à des amendes salées impayées et à des séjours en prison (Larouche, 2008), vers les quartiers périphériques. En réaction à l'intensification de la judiciarisation des personnes en situation de marginalité (toutes catégories confondues), le RAPSIM, de concert avec la Table de concertation des organismes jeunesse/itinérance du centre-ville, mis sur pied l'Opération Droits devant (Boisvert et St-Jacques, 2003; Myles, 2003 ; Leduc, 2003). Ce projet visait à recueillir de façon systématique des contraventions distribuées aux jeunes de la rue, notamment en vue de monter un dossier sur le profilage social. Le RAPSIM remis donc en 2004 à la CDPDJ plus de 700 constats d'infraction (Gaudreau et Nadon, 2004) ciblant des personnes mar-

ginalisées, démontrant le caractère discriminatoire de leur pénalisation (Bergeron, 2004). L'initiative eut pour effet d'amener la CDPDJ à créer un groupe de travail réunissant la Ville (incluant l'arrondissement Ville-Marie) et le RAPSIM dans le but d'agir autrement face aux pratiques de socialisation marginalisée (Gaudreau et St-Jacques, 2007 ; Bourgeault-Côté, 2007a). Mais le conseiller municipal Peter Yeomans invoque alors l'aspect pragmatique de la mesure; il croit que la distribution de constats d'infraction n'est pas discriminatoire, mais qu'elle s'avère plutôt nécessaire lorsqu'on resitue les actes dans leur contexte :

« M. Yeomans souligne que les conventions dénoncées par l'opération Droits devant doivent être placées dans leur contexte. Qu'une personne laisse traîner ses mégots n'est peut-être pas dramatique, mais quand un attroupement de 10 personnes le fait, des citoyens peuvent s'en plaindre. Aussi, si le méfait reproché "est commis en bavant le constable, les jeunes sont peut-être chanceux, en fait, de s'en tirer à si bon compte" ». (Leduc, 2003).

La rigidité politique devient telle qu'en avril 2004, le SPVM et l'arrondissement Ville-Marie ont installé des caméras de surveillance dans le Quartier latin pour lutter contre le trafic de drogue : « La rue Saint-Denis, entre Sherbrooke et René Lévesque, est le "seul endroit au Québec où le trafic de drogue se pratique ouvertement à ciel ouvert", a déclaré, le plus sérieusement du monde, Richard Fradette, directeur général de la Société de développement du Quartier latin » (Ouimet, 2004). La chasse aux marginal-aux a également eu lieu sur le plan immobilier. Un nouveau règlement de l'arrondissement Ville-Marie adopté en 2004 visait à empêcher CACTUS de se relocaliser au Quartier latin, alors que

l'UQÀM voulait faire main basse sur le terrain inoccupé que l'organisme convoitait rue Sanguinet. L'expansion immobilière accélérée de l'UQÀM par le «rachat de l'ancien édifice de La Patrie en vue d'y ouvrir la Maison des sciences humaines» (Myles, 2004) força également la fermeture de l'X, organisme communautaire punk autogéré (Parazelli, 2005), et le déménagement de Diogène, organisme offrant des services aux personnes aux prises avec un trouble de santé mentale en situation d'itinérance ou de judiciarisation. Le centre de jour de l'église St.Michael's fut également menacé de déplacement (sans succès) « par la construction éventuelle d'un tunnel sous le pavillon des sciences [de l'UQÀM] » (Myles, 2004).

En conformité avec la démarche du RAPSIM, une recherche menée par Bellot et al. (2005) sur le phénomène de la judiciarisation de l'itinérance allait orienter autrement le débat public sur la question de la répression policière exercée à l'égard des personnes marginalisées. Une analyse des registres de la cour municipale de Montréal révéla que le nombre de constats d'infraction²⁰ imposés aux personnes en situation d'itinérance de l'échantillon retenu avait quadruplé de 1994 à 2004 (Cauchy, 2005). Dans 72 % des cas de non-paiement d'amende, le recours à l'emprisonnement est effectif et on apprend que l'augmentation la plus marquée concerne les jeunes de 18 à 24 ans. L'impact sociopolitique de ces résultats de recherche fut non négligeable, certain-es responsables municipal-aux cogitant sur les effets de maintien à la rue des personnes faisant l'objet d'une pénalisation harcelante pour leur présence « dérangement » dans l'espace public (Leduc, 2005). Ce qui n'empêcha pas la surjudiciarisation de se poursuivre simultanément, la Société de transport de Montréal (STM) décidant à son tour d'y aller d'« une application plus stricte des règlements » dès 2005 (Cauchy, 2007).

Dans les faits, la cour municipale cesse l'émission de mandats d'emprisonnement pour motif de non-paiement d'amendes à cause d'une mise à jour des systèmes informatiques, initiée en 2004 et se terminant à l'été 2006, paralysant le recouvrement des amendes pendant deux ans. Mais en décembre 2007, la Ville a fait connaître son intention de « réactiver 33 000 dossiers d'infractions, dont près de 4000 touchent les populations marginales et itinérantes du centre-ville qui, ultimement, pourraient se retrouver en prison pour des délits aussi banals que s'être couché sur un banc public » (Myles, 2007). Le RAPSIM répliqua en exigeant de rencontrer le sous-ministre de la Justice ainsi que le responsable du dossier sécurité publique à la Ville dans l'optique d'empêcher la relance des mandats d'emprisonnement et de chercher des alternatives aux situations de non-paiement des amendes (Myles, 2007). La réflexion sur les alternatives à la judiciarisation mènera à des options différentes des contraventions : « Montréal a cependant changé sa façon de faire depuis l'étude puisque la cour municipale ne signe plus les mandats d'incarcération pour les infractions liées à l'itinérance » (Bussièrès, 2010). D'autre part, on assiste en mars 2008 à la création du premier tribunal en santé mentale au Québec à la cour municipale de Montréal (Noël, 2007), puis au Programme d'accompagnement justice itinérance à la cour (PAJIC), en 2009 (CDD, 2017), proposant de remplacer les peines d'emprisonnement par des traitements thérapeutiques et pharmacologiques, dans le premier cas, et par des travaux communautaires dans le second.

En septembre 2006, deux mois à peine après l'annonce de l'intensification de la vidéosurveillance policière sur la rue Saint-Denis et le boulevard Saint-Laurent (Clément, 2006), un règlement de l'arrondissement Ville-Marie sur la fermeture

nocturne des parcs entre en vigueur (Côté, 2006). Le RAPSIM fait part à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) du caractère discriminatoire de cette nouvelle réglementation de « fermeture de l'espace public » (St-Jacques et Gaudreau, 2006). La CDPDJ demande à la municipalité de suspendre le nouveau règlement de l'arrondissement Ville-Marie, tandis que le RAPSIM organise une manifestation devant le centre administratif de l'arrondissement, exigeant l'abrogation du règlement (Shields, 2006). Au conseil d'arrondissement de Ville-Marie du 5 juin 2007, le maire Benoit Labonté cautionne la réactualisation d'un règlement datant de 1999 (Côté, 2007) interdisant d'être accompagné-e d'un chien au square Viger et au parc Émilie-Gamelin, ciblant les personnes en situation d'itinérance et les jeunes de la rue (Lacoursière, 2007; Bourgeault-Côté, 2007b; St-Jacques et Gaudreau, 2007; Leduc, 2007; Boucher et Moreno, 2007).²¹ Le Réseau solidarité itinérance Québec (RSIQ) et le RAPSIM dénoncent de concert la réglementation anti-chiens, considérant qu'il s'agit d'une forme de ciblage discriminatoire des personnes en situation d'itinérance et autres marginalisé-es dans l'espace public. Une pétition contestant le règlement anti-chien circula et fut acheminée à la CDPDJQ (Côté, 2007). On constatera l'année suivante que cette réglementation aura engendré la dispersion des personnes en situation de marginalité, en occupant de plus en plus le Centre-Sud, la Petite-Bourgogne (canal Lachine et rue Notre-Dame ouest) et le centre-ville-ouest (square Cabot) (Cameron et Coutu, 2008). Pour le maire Tremblay toutefois, les citoyen·nes de classe moyenne propriétaires de condos avoisinant la gare Viger « ont le droit d'avoir un meilleur équilibre » (Gagnon et Ouimet, 2008).

Rappelons qu'à la mi-septembre 2007, le maire Tremblay annonça en grandes

pompes la construction de la Place des Festivals, devant être livrée à l'été 2009 à l'occasion du 30^e anniversaire du Festival international de jazz de Montréal (FIJM), de même que le transfert des responsabilités de gestion du projet des mains du maire Labonté à celles de la Ville-Centre. Malgré ce réaménagement des structures, le consensus règnera au plan de la gestion pénale des personnes en situation de marginalité durant les festivals. Si l'évènement du Grand Prix faisait déjà l'objet depuis quelques années d'un renforcement des effectifs policiers générant le déplacement des personnes en situation de marginalité des zones spectacularisées (Meunier, 2005b), c'est au tour des évènements festivaliers de se sécuriser dès l'été 2008. Mais selon Pierre Cadieux, responsable du dossier itinérance au SPVM, la police maintiendrait une approche de « cohabitation pacifique » impliquant d'intervenir exclusivement sur les incivilités : « On intervient seulement lorsqu'il y a des comportements dérangeants, dit-il. On vise avant tout une cohabitation pacifique parce qu'on ne peut quand même pas tous les jeter dans le fleuve! » (Cameron et Coutu, 2008). Mais, à l'automne 2008, dans son mémoire soumis à la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale sur le phénomène de l'itinérance au Québec, la CDPDJ (2008 : 12) pose un geste politique décisif en qualifiant les pratiques policières montréalaises à l'égard des personnes en situation d'itinérance de « profilage social » à l'image des pratiques de profilage racial :

« À cet égard, on peut se poser la question à savoir s'il n'y a pas un lien à faire entre la perception que l'on a des personnes itinérantes et une possible surveillance accrue de leurs gestes dans l'espace public, surtout lorsque l'on a déterminé une série d'incivilités à combattre et que l'on cible plus particulièrement celles qui risquent le

plus d'être commises par les personnes en situation d'itinérance. Si l'on transpose la définition du profilage racial à la situation des personnes en situation d'itinérance, nous sommes d'avis que les éléments constitutifs du profilage sont ici rencontrés. »

Visé par cette critique, le maire Labonté répondit aux membres de la commission en leur expliquant le contexte difficile de la cohabitation et en proposant des solutions apparentées au « revanchisme compassionnel » tel que défini dans la section 2.2 :

« “Nous voulons redonner aux citoyens et aux résidants leur droit de jouir en toute quiétude et sécurité des lieux publics”, avait alors plaidé le maire Labonté. Hier il a aussi soutenu que “la grande concentration d'itinérants au centre-ville le rend moins attractif pour y résider, pour les commerces et pour les touristes”. M. Labonté a en outre invité les autorités à “décentraliser, hors des centres-villes, les outils d'aide, de soutien et de réinsertion aux itinérants”. Il a ainsi dit vouloir sortir ces personnes d'un milieu “malsain” » (Shields, 2008 : A2).

Le SPVM a aussi mal digéré la critique que lui adressa la CDPDJ concernant la stratégie de profilage social employée à l'endroit des personnes en situation d'itinérance au centre-ville de Montréal : « Il n'y a pas un patrouilleur qui commence sa journée en se disant: “Tiens, aujourd'hui, je vais harceler des itinérants” », observe Denis Desroches, directeur adjoint du SPVM et responsable du dossier de l'itinérance (Myles, 2009b). Signalons que les évènements d'expression des jeunes de la rue et de sensibilisation du public à leurs réalités ont battu de l'aile au fur et à mesure des avancées du Quartier des spectacles, notamment en 2011 avec l'intégration au Plan d'urbanisme des secteurs les plus occupés par

les jeunes de la rue (Paré, 2018). La tolérance des autorités envers le Festival d'Expression de la Rue s'amoindrit d'année en année, perçoit-on lors de la tenue de sa 14^e édition en 2010 (Tremblay, 2010). À partir de 2010, plusieurs acteur·ices des ressources communautaires intervenant auprès des jeunes de la rue observent une baisse importante des jeunes sollicitant leurs services au centre-ville, étant donné leur dispersion ou l'enfermement pénal de plusieurs d'entre eux. Dans son avis de 2016 aux autorités municipales de Montréal, le Conseil jeunesse de Montréal résuma la situation comme suit :

« Ces études se concentrent sur la place des jeunes dans la structure sociale et sur leur construction identitaire. Si, à partir de la fin des années 1980, c'est dans ce cadre que plusieurs études au Québec abordent les "jeunes" occupant de manière collective et très visible certains quartiers du centre-ville de Montréal, on observe depuis une quinzaine d'années une diminution de leur présence au centre-ville, en raison entre autres d'une répression policière accrue (Moïse, 2006) et d'une transition vers l' "invisibilité" de l'itinérance jeunesse. [...] Ce retrait de l'espace public au tournant des années 2000 est entre autres attribué à une répression policière accrue au sein des espaces du centre-ville traditionnellement occupés par les jeunes de la rue. Au-delà de la judiciarisation, les représentations sociales discriminatoires des jeunes marginalisés contribuent à nier leur "capacité" à disposer d'une place reconnue au sein d'une communauté et renforcent la marginalisation. » (Conseil jeunesse de Montréal, 2016 : 11 ; 16).

En effet, depuis une dizaine d'années, les jeunes de la rue se font de plus en plus rares dans les lieux publics. Serait-il pos-

sible d'avancer que la catégorie sociale «jeunes de la rue» a finalement été disqualifiée à l'instar des jeunes qui s'y sont identifié·es ? Les jeunes de la rue deviendraient ainsi un phénomène du passé, la violence sociale et spatiale ayant eu raison de leur vitalité collective. Seul l'avenir nous le dira. Mais si nous observons les transformations en cours concernant la gestion de l'itinérance dans les pays occidentaux, l'avenir ne va pas dans le sens de reconnaître les pratiques de socialisation marginalisée de qui que ce soit. C'est même l'inverse si nous considérons le récent Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM, 2015 ; Rousseau, 2017) et les stratégies de domiciliation assistée telles que le Housing First ou Logement d'abord (ex. : le programme Chez soi) pour éradiquer l'itinérance chronique (Daoust-Boisvert, 2013). Il semble toutefois que les principaux organismes communautaires autonomes destinés aux jeunes de la rue autour du centre-ville-est poursuivent dans la veine du logement social avec soutien communautaire. Cette approche socialisante a comme particularité d'offrir un milieu de vie promouvant l'éducation populaire, le développement de l'autonomie et la reconnaissance des jeunes.²²

En l'absence d'une perspective historique considérant les personnes en situation de marginalité comme des acteur·ices sociaux, plusieurs ne pourront que constater l'amélioration des rapports de cohabitation entre les différent·es acteur·ices sociaux du Quartier des spectacles et les personnes en situation de marginalité. Cet extrait d'un article de 2018 l'illustre bien par sa description d'une cohabitation harmonieuse et pacifique à la place Émilie-Gamelin maintenant domestiquée :

« Après quatre étés, les jardins de la place Émilie-Gamelin sont en passe de changer la perception de cette place

publique de Montréal longtemps bou-dée et associée aux miséreux de ce monde. Entre agriculture urbaine et animations, l'espace a même réussi à attirer les familles et à se tailler une place dans les guides touristiques. Il est loin le temps où la police arrêta 80 personnes au défunt "square Berri", lors d'une rafle destinée à nettoyer la place de ces "robineux" et des protestataires contestant la fermeture nocturne de l'endroit, nouvellement transformé en parc. C'était en 1996. Plus de vingt ans plus tard, l'été venu, tomates et fleurs grimpantes envahissent les bacs à plantes de la place renommée Émilie-Gamelin. L'espace attire aujourd'hui autant les travailleurs venus profiter le midi du café-terrasse, les amateurs de salsa, les touristes intrigués par cette oasis urbaine que les sans-abri, qui vont et viennent au sein de cette mosaïque humaine. Les soirs de karaoké ont même été pris en affection par certains itinérants, qui ne ratent pas l'occasion de venir y pousser la chansonnette en été. (Paré, 2018).

Conclusion

- Une association douteuse entre les « restes urbains » et les « restes humains »

Notre lecture historique de la gestion de la place sociale des jeunes de la rue en contexte de revitalisation met en lumière les diverses modalités d'une stratégie d'invisibilisation par dispersion et judiciarisation qui a été employée de façon constante, même si des résistances et oppositions ont pu en freiner l'accomplissement. Cette violence sociale envers les jeunes de la rue s'est pratiquée au nom de la qualité de vie des résident·es, de la sécurité des touristes et des gains économiques des commerçant·es et promoteur·ices festivalier·es qui tentent de redéfinir le droit aux espaces publics :

« [...] le projet de Quartier des spectacles nous confine à un rôle de consommateur-spectateur, les communautés marginales qui y avaient élu domicile en ont été déracinées et l'espace public y est placé sous la responsabilité de professionnels de l'animation qui le transforment en une vaste surface de divertissement » (Lussier, 2015 : 209).

Au-delà des relations interpersonnelles aversives envers les jeunes marginal·aux, nous avançons que le principal enjeu concerné ici est d'ordre économique. N'oublions pas que la globalisation des marchés favorise la compétitivité territoriale entre les villes métropolitaines, où leur centralité sociopolitique constitue un enjeu stratégique pour le développement spécialisé des avantages économiques (Sassen, 2002; 1998; Brenner, 2004). On souligne ici la qualité des infrastructures d'accueil aux nouveaux investisseurs, non seulement en ce qui regarde les technologies, les équipements culturels ou les avantages fiscaux, mais aussi la dimension sécuritaire des espaces publics (Ley, 1993). Pour gérer ces situations, des lois « anti-itinérance » et des stratégies « d'invisibilisation » des sans-abri sont déployées pour les exclure des lieux publics étant donné l'image négative qu'ils projetteraient.

Les événements de juillet 1996 ne doivent donc pas être considérés isolément. Ils sont en quelque sorte précurseurs d'un choix politique privilégiant le développement économique au détriment des jeunes de la rue et des autres catégories de citoyen·nes marginalisé·es. Les pratiques gestionnaires municipales entourant les événements de juillet 1996, et les autres par la suite, révèlent un durcissement de la répression face aux personnes marginalisées en adoptant une logique gestionnaire qualifiée « d'aseptisation de l'espace » par Amster (2003),

qui s'interroge sur ce type de violence légalisée étant donné le repli de ces personnes dans des lieux encore plus précaires. L'examen des bases de données bibliographiques informatisées nous informe que certaines approches de la criminalité urbaine tendent à s'imposer en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest. Ces pratiques et politiques ne sont pas sans lien avec les mesures dites de la « tolérance zéro » ou celles visant l'élimination de l'itinérance telles que le *Housing First* (Logement d'abord). Ces deux courants détiennent depuis une vingtaine d'années une place centrale dans les discours des élu·es et des décideur·euses publics de plusieurs grandes villes. Ces pratiques de normalisation urbaine tirent leur inspiration idéologique de la théorie dite « de la vitre brisée » (*broken window theory*) développée par Wilson et Kelling (1982) à New York, selon laquelle le sentiment d'insécurité, émanant de la détérioration physique des lieux et de l'incapacité des habitant·es à faire respecter des règles de « bon voisinage », ouvrirait la porte à la délinquance. Sylvestre (2006 : 2) mentionne que cette théorie était effectivement évoquée dans le document de base du projet de police de quartier du SPVM en 1995. L'état détérioré d'un quartier lancerait le message qu'il n'y a pas de lois, d'où le début d'une spirale menant à une délinquance plus grave en attirant ainsi des populations marginalisées dans le voisinage. Pour simplifier, cette théorie établit une sorte d'association « naturelle » ou empirique entre des lieux détériorés et des gens représentés comme « détériorés ». Selon ce raisonnement, une action préventive consisterait à nettoyer et entretenir les lieux, à les surveiller ou les revitaliser pour faire reculer leur « colonisation malsaine » par des personnes en situation d'itinérance, rétablissant ainsi un certain équilibre écologique de l'environnement. À la suite d'un article d'une journaliste sur le caractère répressif de la fermeture des

parcs et de l'interdiction des chiens, certain·es lecteur·ices lui ont demandé sur quelle planète elle vivait pour avoir été scandalisée par ces mesures visant les itinérant·es et les jeunes de la rue. La journaliste a répondu de la façon suivante : « On traite du problème des jeunes de la rue comme s'il était de même nature que celui des poubelles qui débordent et des détrit·us qui traînent. Comme s'il suffisait de faire le ménage, de balayer un peu et hop! Tout est réglé. Affaire classée. Planète libérée. La belle illusion » (Elkouri, 2007, p. A-7).

Parazelli (1997 : 507) a qualifié cette pseudo-théorie de la vitre brisée « d'imaginaire écosanitaire ». Cette rationalité idéologique connaît tout de même ses opposant·es qui démontrent sur le plan empirique son invalidité (Harcourt, 2004; Amster, 2003). Par exemple, Harcourt (2004) nous met en garde sur le fait que cette théorie crée plutôt une illusion d'ordre, réduit les libertés individuelles et stigmatise les populations. Malgré cette critique, l'imaginaire écosanitaire est tellement prégnant que cette rationalité idéologique devient en fait ce que Korosec-Serfaty (1991 : 241) a appelé une « morale spatiale » qui guide notre jugement sur la valeur sociale des lieux :

« Nous nous complaisons à penser qu'il existe une sorte de morale spatiale, qui se résume à une adéquation entre gens et lieux. Dans une vision de la ville où les *beautiful people* fréquentent les lieux urbains estimés, les lieux sinistres sont habités par des gens louches. Et si les marginaux occupent les terrains vagues, c'est qu'il y a bien adéquation entre les restes sociaux que les premiers représentent et le reste spatial que sont les seconds. »

En effet, la tolérance zéro se fonde clairement sur la prévention coercitive en ayant recours aux acteur·ices pénal·aux et judiciaires pour contrôler les pratiques sociales des populations marginalisées et

assurer l'ordre (Bellot et Morselli, 2000). La thèse doctorale de Sylvestre (2007 : 2) partage ce constat en ce qui regarde la ville de Montréal :

« Par la suite, d'autres directeurs du SPVM vont reprendre les termes de cette théorie et plusieurs personnes m'ont confirmé avoir voyagé aux É-U et en Europe pour examiner des applications de cette théorie dans différentes autres villes. Cette théorie vise directement les populations de rue : les auteurs de cette théorie nous disent clairement que leur théorie permet de s'attaquer aux symboles de désordre dans les communautés dont les mendiants, les clochards, les gens qui flânent dans les rues, etc. »

Loin de considérer les pratiques urbaines des jeunes de la rue comme inscrites dans un processus de socialisation marginalisée ou comme l'un des derniers remparts possibles de la citoyenneté, la plupart des gestionnaires public·ques et privé·es adoptent un discours économique teinté d'écologie lié aux nécessités adaptatives de la revitalisation urbaine et ce, à partir de trois grands champs normatifs légitimant un ordre urbain : l'utilitaire, le sanitaire et le sécuritaire (Parazelli, 2009). Ces trois champs normatifs tendraient à valoriser des comportements diffusant des images de prospérité, de propreté et d'harmonie sociale, s'opposant ainsi à ce qui est perçu comme étant des prégnances de décadence urbaine, de souillure et de menace potentielle de désordre que les jeunes de la rue du centre-ville diffuseraient par leur simple présence. C'est pourquoi les efforts des groupes communautaires tels que le PlaMP pour reconnaître la place sociale et urbaine des jeunes de la rue et défendre leurs droits deviennent plus que jamais un enjeu démocratique, et non pas seulement des préoccupations de sécurité et de santé publique.

Notes

1. Voici quelques exemples: Côté (1988); Plympton (1997); Parazelli (1997; 2002); Lucchini (1998); Bellot (2001); Lussier et al. (2002); Gilbert et Parazelli (2004); Rivard (2004); Colombo (2008); Greissler (2010); Macdonald (2013); Côté (2013).

2. Plus précisément, c'est à l'occasion de l'Année internationale des sans-abri en 1987 que la visibilité croissante de jeunes en situation de marginalité, dont les jeunes pratiquant la prostitution, les jeunes toxicomanes et d'autres, a conduit les intervenant·es à désigner ces jeunes de «jeunes de la rue» en référence aux «enfants de la rue» des pays du Sud.

3. À ce propos, le travail de rue du PIAMP a fait office de pionnier dans ce domaine au Québec.

4. En 1993, une étude réalisée par un comité d'expert·es du ministère de la Santé et des Services sociaux, de la Régie régionale de la santé de Montréal-Centre (ancêtre du CSSS et du CIUSSS) et de la Ville de Montréal estime à 5000 le nombre de jeunes de la rue âgé·es entre 12 et 30 ans à Montréal. Près de 2000 d'entre elleux avaient moins de 18 ans selon ce rapport (Gingras, 1993 : A2).

5. Voir Parazelli et Desmeules (2015) sur la distinction que les auteurs établissent entre la prévention prédictive et la prévention prévenante. La prévention prévenante vise moins à empêcher que quelque chose d'indésirable n'advienne, que de créer des contextes de socialisation visant à offrir aux jeunes des situations pouvant leur donner accès à des voies sociales différentes que celle de la stricte vie de rue, par exemple.

6. Les artisan·es de *branding* urbain le savent depuis longtemps.

7. Les « Blocs » renvoient aux blocs de béton ceinturant la façade du terrain vacant donnant directement sur la rue Sainte-Catherine, grande artère commerciale de Montréal. Les jeunes, formant un groupe pouvant aller jusqu'à une trentaine la nuit, pouvaient s'asseoir sur ces blocs en regardant les passant·es circuler.

8. Cet événement, et d'autres qui ont marqué cette année 1996, ont donné lieu à la création d'un organisme communautaire autogéré par des jeunes d'appartenance punk issus des jeunes de la rue et de la scène culturelle. Le jeune appela cet organisme l'X ; il a ouvert ses portes en 1998 sur la rue Sainte-Catherine (Parazelli, 2003).

9. Soulignons qu'un recours collectif a été intenté en 2002 par l'un de ces jeunes contre la Ville de Montréal au nom de toutes les personnes qui ont pu être arrêtées sur la Place Émilie-Gamelin la nuit, entre 1996 et 1999. Ce n'est qu'en 2011 que le jugement de la Cour supérieure lui donna raison (Myles, 2011 : A4).

10. Étant le prolongement des services du Bureau de consultation jeunesse (BCJ) en matière de santé sexuelle par l'ajout d'une équipe médicale. Le Ministère des Affaires sociales suggéra au BCJ de collaborer avec le CLSC Centre-Ville et le projet de Clinique des jeunes vit ainsi le jour en 1977. Dès le début des années 1980, la Clinique explorait la possibilité de développer une pratique de « counseling par les pairs » auprès des adolescent-es qui la fréquentaient (Charbonneau, Fortin et Tessier, 1984).

11. Infections transmissibles sexuellement et par le sang.

12. En marge 12-17, Service d'hébergement St-Denis, Bureau de consultation jeunesse, Dans la rue, Suicide-Action, Séro-Zéro, L'Itinéraire, Premier Arrêt et le Gîte du Nomade.

13. Université de Montréal, CDPDJ, direction de la santé publique de Montréal-Centre, DPJ, SPCUM, CLSC des Faubourgs et le Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale (CRI).

14. Résultant du nettoyage du *Red Light* (coin Sainte-Catherine/Saint-Laurent) ayant eu cours dans les années 1980, les activités prostitutionnelles se sont déplacées graduellement vers l'est, gravitant autour du Centre-Sud et des piqueries d'Hochelaga-Maisonneuve dans les années 1990 (Bibeau et Perreault, 1995).

15. Le même jour, des travailleuses du sexe fondaient le Parti populaire des putes (PPP) afin de défendre leurs droits et militer pour la décriminalisation des métiers sexuels à travers le Canada (Roux, 2000).

16. Pour Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo. L'idée de faire du Faubourg Saint-Laurent un quartier culturel était déjà en incubation à partir des années 1980, dans le cadre des travaux d'une coalition « qui deviendra la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent, visant l'instauration d'un "arrondissement culturel" » (Thibert, 2015, p. 6). André Ménard parlait d'un « Quartier des théâtres » dès 1990, Alain Simard parlait d'un « Times Square » montréalais en l'an 2000 (Cha et Diamanti, 2015, p. 35), et d'autres en faisaient un « petit Broadway » (Girard, 1998).

17. Référence historique relative au parcours lumière du Quartier des spectacles : des cercles rouges illuminant les voies publiques devant les salles de spectacle et les lieux de diffusion rappelant « les lanternes qui projetaient une aura rougeâtre à la fenêtre des maisons closes » (Ferraris, 2018).

18. Celle-ci proposait en 2000 : des « vigiles de citoyens pour déstabiliser les clients de la prostitution ; noter les numéros de plaque des clients, la date, l'heure de l'infraction, la description du véhicule, du client et de la prostituée ; publier les numéros de plaque d'immatriculation des clients dans les quotidiens et journaux du quartier ; prendre des photos des clients, des voitures ; créer deux écoles de réforme des clients et des prostituées ; augmenter les effectifs policiers ; tolérance zéro à l'égard du squeegee ; enfin, à plus long terme, mettre sur pied "une table de révision de la cohérence des subventions" accordées par l'État aux organismes communautaires. » (Myles, 2000e)

19. De 264 en 2001, les chefs d'accusation pour sollicitation ont grimpé à 1079 en 2004. Si on constate seulement une augmentation de 12 % des chefs d'accusation visant des client-es dans l'intervalle 2001-2004, on dénombre du côté des chefs d'accusation visant les travailleur-euses du sexe une augmentation de 2071 % (Touzin, 2005).

20. Les infractions les plus courantes entre 1994 et 2004 étant : « 1. Ayant consommé des boissons alcoolisées sur le domaine public ; 2. Ayant été trouvé gisant, flânant ivre sur une voie ou place publique ; 3. Gêner ou entraver la libre circulation, en s'immobilisant, rôdant, flânant sur la place publique ; 4. Se tenir sur le domaine public pour offrir ses services ; 5. Se trouver dans un parc après les heures d'ouverture. »

21. Utilisant l'approche inverse, Le Bon Dieu dans la rue mobilise les étudiant-es en médecine vétérinaire de l'Université de Montréal depuis l'automne 2000 pour offrir aux jeunes de la rue des services de soins à leurs chiens (Montpetit, 2011).

22. Pensons à Dans la rue, En marge 12-17, le Refuge des jeunes, le Bureau de consultation jeunesse et les Auberges du cœur, notamment.

Bibliographie

Allard, S. (2003). « Moins de prostituées dans le Centre-Sud ». *La Presse*, 1er mai, p. E3.

Amster, R. (2003). « Patterns of Exclusion : Sanitizing Space, Criminalizing Homelessness ». *Social Justice*, vol. 30, no 1, p. 195-221.

Arcand, D. (1997). « Des travailleurs de la rue dénoncent la rafle policière du 1er octobre près de l'UQÀM ». *La Presse* (Montréal), le 22 octobre, p. A-6.

Bélanger, A. (2005). « Montréal vernaculaire/Montréal spectaculaire : dialectique de l'imaginaire urbain ». *Sociologie et sociétés*, 37 (1), 13-34.

Bellot, C., Raffestin, I., Royer, M.-N. et Noël, V. (2005). *Judiciarisation et criminalisation des populations itinérantes à Montréal*. Rapport de recherche pour le Secrétariat National des Sans-abri. Ottawa : Secrétariat National des Sans-abri. Repéré à http://www.rapsim.org/docs/rapport_Bellot_05_VF.pdf

Bellot, C. (2001). *Le Monde social de la rue. Expériences des jeunes et pratiques d'intervention à Montréal*. Thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, École de criminologie.

Bellot, C. et C. Morselli. (2000). « Tolérance zéro : racines et enjeux ». *Politiques sociales*, nos 1 et 2, 4-11.

Bergeron, M. (2004). « « Qu'ils » apprennent à vivre » - Louise O'Sullivan ». *La Presse*, 8 décembre, p. A2.

Bérubé, N. (2003). « Mauvaise semaine pour les punks de Montréal ». *La Presse*, 18 octobre, p. P3.

Bérubé, S. (2000a). « Front commun des citoyens contre la Ville ». *La Presse*, 14 mars, p. A1.

Bérubé, S. (2000c). « La violence contre les prostituées a doublé cet été ». *La Presse*, 24 août, p. A6.

Bibeau, G. et Perreault, M. (1995). *Dérives montréalaises : À travers des itinéraires de toxicomanies dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve*. Montréal : Boréal.

Bisson, B. (1994). « Le bar Les Foufounes électriques tente de briser les préjugés qui entourent sa réputation...et sa clientèle ». *La Presse*, 10 juin, p. A5.

Boileau, J. (2002b). « Sans-abri du square Viger ». *Le Devoir*, 15 août, p. A5.

- Boisvert, J. et St-Jacques, B. (2003). « Lettre : Contre la tolérance zéro exercée à l'endroit des personnes marginalisées ». *Le Devoir*, 28 juillet, p. A6.
- Bourgeault-Côté, G. (2007a). « Les squeegees veulent travailler en paix ». *Le Devoir*, 8 septembre, p. A5.
- Bourgeault-Côté, G. (2007b). « Chiens interdits, itinérants chassés ». *Le Devoir*, 7 juin.
- Brenner, N. (2004). *New State Spaces: Urban Governance and the Rescaling of Statehood*. Oxford : University Press.
- Bussièrès, I. (2010). « La répression des itinérants sous la loupe ». *Le Soleil*, 10 mai, p. 4.
- Cameron, D. et Coutu, S. (2008). « Ma maison dans la rue ». *La Presse*, 30 juillet, p. A3.
- Cauchy, C. (2007). « Des itinérants doivent au moins 3,3 millions à la Ville de Montréal ». *Le Devoir*, 16 avril, p. A1.
- Cauchy, C. (2005). « Contraventions et prison pour les itinérants ». *Le Devoir*, 4 mai, p. A1.
- Clinique Droits Devant (CDD). (2017). *Le programme accompagnement justice itinérance à la cour – PAJIC*. Récupéré de https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-215.pdf
- CDPDJ. (2000). *Actes du forum Droits et Libertés. Que signifient les droits et libertés pour les jeunes de la rue ?* Montréal : CDPDJ. Récupéré de http://www.cdpedj.qc.ca/Publications/forum_jeunes_rue.PDF.
- CDPDJ. (2008). *Mémoire à la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale à l'occasion des consultations particulières sur le phénomène de l'itinérance au Québec*. Québec : CDPDJ.
- Cha, J. et Diamanti, E. (2015). « En marge du Quartier des spectacles : tensivité et trajectoires opposées du Spectrum et du Café Cléopâtre ». Dans S. Harel, J. Thibert et L. Lussier (dir.), *Le Quartier des spectacles et le chantier de l'imaginaire montréalais* (p. 29-66). Québec : Presses de l'Université Laval.
- Charbonneau, L., Fortin, G. et Tessier, M. (1984). « La Clinique des Jeunes Saint-Denis, six ans plus tard ». *Santé mentale au Québec*, 9 (2), 74-82.
- Charest, R. et J. Gagné (1997). « Le nettoyage du parc Berri », *Relations*, no 627, 11-14.
- Charney, M. (1990). *Le Faubourg Saint-Laurent. D'un savoir urbain à une vision éclairée du développement du faubourg*. Étude préparée pour le Service de l'habitation et de développement urbain de la Ville de Montréal. Rapport final. Montréal.
- Clément, É. (2006). « La vidéosurveillance prend de l'ampleur ». *La Presse*, 6 juin, p. A7.
- Clément, É. (2004). « Le tango des seringues ». *La Presse*, 7 novembre, p. Plus1.
- Colombo, A. (2008). *La Reconnaissance : un enjeu pour la sortie de la rue des jeunes à Montréal*, Thèse de doctorat en Études urbaines. Montréal : Université du Québec à Montréal.
- Conseil jeunesse de Montréal. (2016). *Jeunes et itinérance. Dévoiler une réalité peu visible*. Avis sur la prévention de l'itinérance jeunesse à Montréal. Montréal : Ville de Montréal.
- Côté, É. (2007). « Jamais sans mon chien ». *La Presse*, 24 août.
- Côté, É. (2006). « Sans-abri et sans parcs ». *La Presse*, 31 août.
- Côté, M.-M. (1988). *Les jeunes de la rue à Montréal. Une étude d'ethnologie urbaine*, Montréal. Thèse de doctorat. Montréal : Université de Montréal.
- Côté, Philippe-Benoit. (2013). *Les figures de l'intimité en situation de rue : une pluralité d'expériences chez les jeunes de la rue*. Thèse de doctorat en travail social. Montréal : Université de Montréal.

- Daoust-Boisvert, A. (2013). « Itinérance – Québec abandonne l’approche « logement d’abord » ». *Le Devoir*, 22 février, p. A1.
- Dumas, H. (1998). « Le squeegee du Quartier latin, une espèce menacée de disparition ? ». *La Presse*, 28 juin, p. A5.
- Elkouri, R. (2007). « Sur quelle planète je vis... ». *La Presse*, jeudi 14 juin, p. A7.
- Elkouri, R. (2003). « On est bien à Montréal? ». *La Presse*, 16 octobre, p. A3.
- Elkouri, R. (2002b). « Au-delà du « red light » ». *La Presse*, 20 septembre, p. E1.
- Elkouri, R. (2000). « Les citoyens du Centre-Sud en colère ». *La Presse*, 18 février, p. A6.
- Ferraris, S. G. F. (2018). « Un kilomètre carré de créativité au Quartier des spectacles ». *Le Devoir*, 13 juillet, p. B1.
- Fortier, J. (2003). L’intervention par les pairs auprès de jeunes de la rue du centre-ville de Montréal. Dans R. Lachapelle (dir.), *L’organisation communautaire en CLSC : cadre de référence et pratiques* (p. 215-224). Sainte-Foy : Presses de l’Université du Québec.
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir*. Paris : Gallimard.
- Gagnon, K. et Ouimet, M. (2008). « “Un constat brutal” – Gérald Tremblay ». *La Presse*, 14 septembre, p. A15.
- Gau, C. (1995). « Le CLSC Centre-Ville prend ses distances à l’égard de Cactus ». *La Presse*, 31 août, p. A11.
- Gaudreau, P et St-Jacques, B. (2007). « Libre-Opinion : Nom d’un chien ! ». *Le Devoir*, 13 juin, p. A6.
- Gaudreau, P. et Nadon, N. (2004). « Quelle place pour les personnes seules et itinérantes ? ». *Le Devoir*, 6 août, p. A9.
- Gilbert, S. et M. Parazelli. (2004). « Les jeunes en marge ont-ils des valeurs? ». Dans Pronovost, G. et C. Royer (dir.), *Les valeurs des jeunes*, p. 71-90. Sainte-Foy : Presses de l’Université du Québec.
- Gingras, P. (1993). « Les sans-abri âgés de moins de 18 ans seraient au plus 2000 à Montréal ». *La Presse*, 16 avril, p. A2.
- Girard, M.-C. (1998). « Le petit Broadway de Montréal ». *La Presse*, 13 juin, p. D3.
- Grandmont, C. (1996). « Ex-square Berri : un nettoyage qui laisse des taches ». *La Presse*, 14 août, p. A11.
- Greissler, É. (2010). « Les jeunes de la rue sont-ils militants? Une réflexion ». *Criminologie*, vol. 43, no 1, p. 115-135.
- Groupe d’intervention alternative par les pairs (GIAP). (2016). FER – *Festival d’Expression de la Rue*. Récupéré de <http://www.giap.ca/wp-content/uploads/FER-VF1-site-web.pdf>.
- Hamel, P. (2000). « Prostitution : ce qui est dément, c’est de laisser pourrir la situation ». *La Presse*, 27 mars, p. B3.
- Harcourt, B. E. (2004). *Illusion of order. The False Promise of Broken Windows Policing*. Cambridge : Harvard University Press.
- Harel, S. (2015). « Le Quartier des spectacles, témoignage d’une architecture horizontale montréalaise? » Dans S. Harel, J. Thibert et L. Lussier (dir.), *Le Quartier des spectacles et le chantier de l’imaginaire montréalais* (p. 157-184). Québec : Presses de l’Université Laval.
- Hennigan, B. et J. Speer. (2018). « Compassionate Revanchism : The Blurry Geography of Homelessness in the USA ». *Urban Studies Journal Limited*, p. 1-16. DOI: 10.1177/0042098018762012

- Katz, Peter. (1994). *The New Urbanism. Toward an Architecture of Community*. New York: McGraw Hill.
- Korosec-Serfaty, P. (1991). « La ville et ses restes ». Dans A. Germain (dir.), *L'aménagement urbain. Promesses et défis*, p. 233-267. Montréal : IQRC.
- Laberge, Y. (1992). « Bouleversements prochains dans le faubourg Saint-Laurent ». *La Presse*. 21 novembre, A10.
- Lacoursière, A. (2007). « Chiens interdits dans 2 parcs ». *La Presse*, 7 juin.
- La Presse. (1998). « Place Pasteur : l'UQÀM recule ». *La Presse*, 24 avril, p. A16.
- Larouche, A. (2008). Les effets de l'expérience carcérale sur la construction identitaire des jeunes de la rue à Montréal. Mémoire de maîtrise en travail social. Montréal : UQÀM.
- Leduc, L. (2005). « Le nombre de contraventions aux sans-abri monte en flèche ». *La Presse*, 4 mai, p. A8.
- Leduc, L. (2009). « La police fait-elle du profilage social? » *La Presse*, 11 novembre, p. A20.
- Leduc, L. (2007). « Les parcs de la discorde ». *La Presse*, 9 juin, p. A2.
- Leduc, L. (2003). « Des contraventions pour les sans-abri... ». *La Presse*, 26 novembre, p. A21.
- Lemay, M. (2003). « Quand les insultes tiennent lieu de plan d'action ». *La Presse*, 24 juillet, p. A11.
- Léonard, J.-F. et Léveillée, J. (2002). « Un partenariat gonflé à l'hélium public ». *Le Devoir*, 14 juin, p. A9.
- Lévesque, C. (2003). « Place au Quartier des spectacles ». *Le Devoir*, 14 juin, p. H5.
- Ley, D. (1996). *The New Middle Class and the Remaking of the Central City*. New York, Oxford : University Press.
- Lucchini, R. (1998). « L'enfant de la rue : réalité complexe et discours réducteurs ». *Déviance et Société*, vol. 22, no. 4, p. 347-366.
- Lussier, L. (2015). « Conclusion. Transformer Montréal à l'ère du Quartier des spectacles ». Dans S. Harel, J. Thibert, et L. Lussier (dir.), *Le Quartier des spectacles et le chantier de l'imaginaire montréalais* (p. 203-214). Québec : Presses de l'Université Laval.
- Lussier, V., Letendre, R., Morval, M., Pelletier, A., Poirier, M., Michaud, P. et Gilbert, S. (2002). « La quête au cœur de l'absence: les réseaux relationnels de jeunes adultes itinérants ». *Revue québécoise de psychologie*, 23, 3, p. 79-103.
- MacDonald, S-A. (2013). « Les expériences méconnues des jeunes itinérants "à risque" : vivre et survivre ». *Lien Social et Politiques*, 70, 205-226.
- Malboeuf, M.-C. (2000). « Menaces anonymes aux responsables du projet pilote dans le Centre-Sud ». *La Presse*, 16 mars, p. A7.
- Meunier, H. (2005b). « Pas de mendiants au Grand Prix ». *La Presse*, 11 juin, p. A15.
- Montpetit, C. (2011). « Clinique vétérinaire de l'organisme Dans la rue – Mon chat, ma seule famille ». *Le Devoir*, 12 mars, p. A12.
- Montpetit, C. (1999). « Début d'un débat sur la prostitution à Montréal ». *Le Devoir*, 23 juin, p. A8.
- Mouvement pour mettre fin à l'itinérance de Montréal (MMFIM). (2015). *Mettre fin à l'itinérance à Montréal. Volet 1: Mettre fin à l'itinérance chronique*. Montréal: MMFIM. Récupéré de <http://www.mmfim.ca/wp-content/uploads/2015/12/Plan-action-MMFIM-FR.pdf>
- Myles, B. (2011). « Place Émilie-Gamelin – Les « robineux » et les « traîneux » intentent un recours collectif ». *Le Devoir*, 10 février, p. A4.

- Myles, B. (2009b). « Profilage social, le SPVM se défend ». *Le Devoir*, 12 novembre, p. A4.
- Myles, B. (2007). « Montréal veut mettre la main sur 10 millions en amendes impayées ». *Le Devoir*, 8 décembre, p. A3.
- Myles, B. (2004). « Hier gauchiste, aujourd'hui bourgeois! ». *Le Devoir*, 23 décembre, p. A4.
- Myles, B. (2003). « Les marginaux refusent de se laisser jeter « dehors de dehors » ». *Le Devoir*, 26 novembre, p. A5.
- Myles, B. (2000a). « Destination marge. La marginalité fait l'objet d'une nouvelle visite guidée du collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal ». *Le Devoir*, 14 juillet, p. A1.
- Myles, B. (2000b). « Colloque sur la marginalité : Seules l'économie et la sécurité préoccupent l'UQÀM de nos jours ». *Le Devoir*, 11 novembre, p. A5.
- Myles, B. (2000c). « Malheur aux filles de joie ». *Le Devoir*, 17 mars, p. A1.
- Myles, B. (2000d). « Prostitution : impasse dans le Centre-Sud ». *Le Devoir*, 8 juin, p. A1.
- Myles, B. (2000e). « La guerre à la prostitution se radicalise dans le Centre-Sud ». *Le Devoir*, 10 juin, p. A3.
- Myles, B. (2000f). « Poursuite de l' "Opération client" dans le Centre-sud ». *Le Devoir*, 25 septembre, p. A2.
- Myles, B. (1999). « La dictature de l'image ». *Le Devoir*, 18 août, p. A1.
- Myles, B. (1998a). « Présidence de la Communauté urbaine. Vote de confiance sans équivoque à Danyluk ». *Le Devoir*, 16 avril, p. A3.
- Myles, B. (1998b). « La police réclame des directives claires ». *Le Devoir*, 2 juin, p. A3.
- Noël, A. (2007). « Cour municipale de Montréal. Le projet pilote suscite réserves et enthousiasme ». *La Presse*, 4 décembre, p. A1.
- Noël, A. (1999). « Montréal cède la place Pasteur à l'UQÀM. L'université veut en chasser les jeunes marginaux ». *La Presse*, 12 août, p. A8.
- Noël, A. (1998a). « Montréal s'apprête à céder la place Pasteur à l'UQÀM ». *La Presse*, 2 avril, p. A7.
- Noël, A. (1998b). « L'arrière-petite-fille de Louis-Joseph Papineau veut que la place Pasteur reste ouverte à tous ». *La Presse*, 19 avril, p. A8.
- Normand, F. (1996). « La police nous empêche d'être heureux ». *Le Devoir*, 6 juillet, p. A3.
- Ouimet, M. (2004). « Vidéo police ». *La Presse*, 13 avril, p. A24.
- Parazelli, M. et I. Ruelland. (2017). *Autorité et gestion de l'intervention sociale. Entre servitude et actepouvoir*. Québec : Presses de l'Université du Québec à Montréal; Genève : Éditions IES.
- Parazelli, M. et K. Desmeules. (2015). « Contrôler la délinquance à la source. Une tendance nord-américaine ». Dans Desage, F., Sallée, N. et D. Duprez (dir.), *Le contrôle des jeunes déviants*, p. 41-58. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Parazelli, M., Bellot, C., Gagné, J., Gagnon, E. et R. Morin. (2013). *Les enjeux du partage de l'espace public avec les personnes itinérantes et sa gestion à Montréal et à Québec. Perspectives comparatives et pistes d'actions*. Rapport de recherche (programme Actions concertées du FRQSC). Montréal : UQÀM.
- Parazelli, M. (2009). « Existe-t-il une « morale globale » de la régulation de la rue ? ». *Géographie et cultures*, p. 91-110.
- Parazelli, M. (2005). « Le développement immobilier de l'UQÀM et la place des populations marginalisées ». *Nouvelles pratiques sociales*, 17(2), 145-150.

- Parazelli, M. (2003). « De la marge citoyenne : bilan d'une expérience d'autogestion. Entrevue avec Max », *Nouvelles pratiques sociales*, Vol. 16, no 2, p. 7-18.
- Parazelli, M. (2002). *La rue attractive. Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Parazelli, M. (1997). *Pratiques de « socialisation marginalisée » et espace urbain : le cas des jeunes de la rue à Montréal (1985-1995)*. Thèse de doctorat en études urbaines. Montréal : Université du Québec à Montréal.
- Parazelli, M. et Colombo, A. (2006). « Intervenir aux marges de la citoyenneté : Une application du dispositif Mendel adapté au contexte des jeunes de la rue à Montréal ». *Nouvelles pratiques sociales*, 18(2), 88-109.
- Paré, I. (2018). « Transformer un « no man's land » en place publique ». *Le Devoir*, 9 octobre.
- Paré, I. (2010). « Montréal veille tard depuis des lustres ». *Le Devoir*, 20 juillet.
- Péloquin, T. (2002b). « Le « squat » Viger ». *La Presse*, 15 août, p. A3.
- Pineau, Y. (1996). « Des terrasses sur les terrains vagues ». *La Presse* (Montréal), le 26 juin, p. A-6.
- Plympton, T.J. (1997). *Homeless Youth Creating Their Own Street « Families »*. New York et Londres : Garland Publishing, Inc.
- Rodrigue, S. (2003). « Pour les jeunes de la rue ». *La Presse*, 13 juin, p. E3.
- Rivard, J. (2004). « Des pratiques autour des jeunes/enfants des rues: une perspective internationale ». *Nouvelles pratiques sociales*, 17, 1, 126-148.
- Rousseau, M.-L. (2017). « Montréal – Itinérance: plus de 500 personnes sorties de la rue ». *Le Devoir*, 13 juillet, p. A5.
- Roux, M. (2000). « Oui aux putes, mais pas dans ma rue! ». *La Presse*, 12 juin, p. A1.
- Roy, M. (1995). « Square Berri. Périmètre d'insécurité ». *Montréal Campus*, 6 au 19 septembre, p. 13.
- Sassen, S. (2002). « Locating cities on global circuits ». *Environment & Urbanization*, 14/1, p. 13-30.
- Shields, A. (2008). « Le maire Labonté essuie les critiques ». *Le Devoir*, 25 novembre, p. A2.
- Shields, A. (2006). « Les parcs interdits la nuit: la commission des droits demande de suspendre le règlement ». *Le Devoir*, 25 novembre.
- Simard, A. (2005). « Le Festival international de jazz de Montréal, catalyseur de l'identité montréalaise ». *Le Devoir*, 2 juillet, p. B5.
- St-Jacques, B. et Gaudreau, P. (2006). « Libre-opinion : que d'inconséquence ! ». *Le Devoir*, 13 septembre.
- Sylvestre, M.-È. (2007). *Policing Disorder and criminalizing the Homeless in Montreal and Rio de Janeiro: A Critique of the Justifications of Repression of Law and Practice*. Thèse de doctorat en droit. Cambridge : Harvard Law School.
- Sylvestre, M.-È. (2006). *Analyse et réflexion sur le programme de lutte aux incivilités à Montréal : entre prévention et répression, un véritable dilemme?*. Commission des droits de la personne du Québec - Comité tripartite sur la judiciarisation de l'itinérance à Montréal. Texte de présentation, Montréal, octobre 2006.
- Thibert, J. (2015). « Une autobiographie (incomplète) du Quartier des spectacles ». Dans S. Harel, J. Thibert et L. Lussier (dir.), *Le Quartier des spectacles et le chantier de l'imaginaire montréalais* (p. 1-27). Québec : Presses de l'Université Laval.
- Touzin, C. (2005). « Cachez ces prostituées qu'on ne saurait voir ». *La Presse*, 17 avril, p. A2.

Tremblay, G. (2010). « Un rendez-vous pour les jeunes marginaux ». *Le Devoir*, 27 juillet, p. A2.

Wilson, J.Q. et G. Kelling. (1982). « The Police and Neighborhood Safety: Broken Windows ». *Monthly Atlantic*, no 127, p. 29-38.



Phœnix

S'en sortir grâce à un sugar daddy? Quand la sortie de la rue semble prendre des chemins détournés

Version révisée janvier 2021
(1e version novembre 2016)

Annamaria Colombo

Professeure et doyenne
de la recherche, HES-
SO-Haute école de
travail social Fribourg
(Suisse)

Au cours d'une recherche qui visait à comprendre le processus de sortie de la rue de jeunes à Montréal (Colombo, 2015), nous avons rencontré des jeunes ayant vécu des expériences qui pouvaient sembler, à première vue, davantage les maintenir dans la marginalité que les aider à s'en sortir. Pourtant, ils estiment que ces relations ont contribué à leur sortie de la rue. C'est par exemple le cas de jeunes hommes se disant hétérosexuels qui identifient la relation qu'ils ont entretenue avec un *sugar daddy*¹ comme un élément-clé de leur sortie de la rue. Ces hommes, beaucoup plus âgés qu'eux, les entretenaient en échange de faveurs sexuelles. Quels sont les enjeux propres à de telles relations, qui semblent à première vue se caractériser notamment par une importante asymétrie des deux positions (en termes d'âge, de statut d'emploi, de logement, de ressources financières, etc.)? Et surtout, comment comprendre le rôle significatif que ces relations ont joué pour ces jeunes?

Cet article propose d'analyser ces expériences à la lumière d'un cadre théorique développé au cours d'une autre recherche, réalisée en Suisse auprès de jeunes impliqués dans des transactions sexuelles. Combinant des méthodologies quantitatives et qualitatives, cette recherche menée de 2015 à 2017 en trois langues (français, allemand, italien) s'est intéressée aux représentations et expériences de transactions sexuelles de jeunes hommes et femmes âgés de 14 à

25 ans (Colombo & Carbajal, 2017). Dans une perspective articulant l'approche des « sexualités négociées » (Combessie & Mayer, 2013 ; Broqua & Deschamp, 2014) et de la sociologie de la transaction sociale (Rémy & al., 1978 ; Schurmans, 2013), nous avons défini les transactions sexuelles comme « un ensemble d'expériences sexuelles associées à un échange financier, matériel et/ou symbolique » (Colombo & al., 2017 : 74).

C'est dans cette perspective que nous proposons d'appréhender les relations entretenues par les jeunes hommes rencontrés à Montréal avec un *sugar daddy*. Si tous les jeunes ne considèrent pas explicitement ce type de relation comme de la prostitution (Amaouche, 2010), les jeunes rencontrés à Montréal l'associaient clairement à une implication dans la prostitution masculine. Néanmoins, le fait de les considérer comme des transactions sexuelles permet de mettre l'accent sur les négociations et les dynamiques de reconnaissance qui se jouent dans ces relations. Une telle approche vise à dépasser l'étroitesse des catégories habituellement utilisées pour comprendre les pratiques associées à la prostitution, qui empêchent souvent de « penser le caractère potentiellement pluridimensionnel et non équivoque des transactions à la fois économiques et sexuelles » (Mayer, 2013 : 458), ainsi qu'affectives et « intimes » (Zelizer, 2001).

La prostitution en tant que telle fait l'objet d'une stigmatisation sociale importante

(Pheterson, 2001 ; Mercier, 2016). Celle-ci s'articule, dans le cas du travail du sexe entre hommes, à la stigmatisation de l'homosexualité dans le cadre hétéronormatif qui prédomine dans nos sociétés (Clair, 2012 ; Payne & Smith, 2016). À cela s'ajoute le caractère inhabituel, pour ne pas dire potentiellement jugé déviant, d'une relation de couple avec un *sugar daddy*. Dans le cadre de la recherche portant sur les transactions sexuelles, nous avons pu constater que les tabous et la stigmatisation de comportements sexuels qui ne correspondent pas aux normes de ce que Butler (2005) appelle « l'hétéronormativité² », conduisent souvent les jeunes à taire ces relations face à leur entourage, mais aussi aux professionnel·les qui les accompagnent (Carbajal & al., 2019). En outre, les résultats de cette recherche montrent que les professionnel·les qui les accompagnent se sentent souvent désarmé·es face à de telles situations. Ils disposent de peu de repères pour les décoder et ceux qui n'interviennent pas spécifiquement dans ces domaines sont souvent peu formé·es sur les questions de sexualité juvénile ou de prostitution (Carbajal & Colombo, à paraître).

Il apparaît donc important d'offrir des pistes pour décoder ces relations complexes. Sans banaliser de telles situations, ni nier les risques et dangers qui peuvent y être liés, l'objectif de cette contribution est de nuancer le portrait essentiellement négatif qui prédomine dans les discours et représentations de ces pratiques, en mettant en lumière le potentiel de reconnaissance de ces expériences de transactions sexuelles.

La première section de cet article propose une brève revue de littérature qui met en lumière les représentations des jeunes, et en particuliers des jeunes hommes impliqués dans des transactions sexuelles qui prédominent aussi bien dans les médias que dans la littérature scientifique. La

deuxième section situe la recherche dans laquelle ont été récoltées les données sur lesquelles se fonde cet article. Enfin, deux cas exemplaires sont analysés pour mettre en lumière les dynamiques de négociation et de reconnaissance qui se jouent dans ces expériences de transactions sexuelles.

Une jeunesse victime ou « amoral » ?

Comme d'autres pratiques de socialisation juvénile, la socialisation sexuelle passe aujourd'hui davantage par l'expérimentation, ce qui peut donner aux adultes l'impression d'avoir moins de contrôle direct sur ces expériences (Bozon, 2012). Cette anxiété donne lieu à toutes sortes de représentations, véhiculées notamment par les médias, d'une jeunesse débridée, hypersexualisée (Blais & al., 2009), voire d'une « génération porno » (Hipeli & Süss, 2009). Une telle perspective conduit à considérer les jeunes s'impliquant dans des transactions sexuelles comme désorienté·es par un contexte social marqué par un « perversissement général qui mine nos valeurs socio-morales » (Lussier, 2003, cité par Blais & al., 2009) ou encore victimes de la « tyrannie du porno » (Hargot, 2016).

On retrouve cette figure du jeune « amoral » ou du jeune victime dans la littérature consacrée à la prostitution masculine. En reprenant la typologie de West et de Villiers (1993, cités par Kaye, 2007), Kaye identifie trois types de représentations des jeunes prostitués qui prédominent dans cette littérature. La première, la plus répandue, est celle du jeune errant désespéré, qui a recours à la prostitution en dernier ressort. Il est considéré comme la victime impuissante de rapports de domination. La deuxième renvoie à l'image du jeune homosexuel pour lequel la prostitution joue un rôle d'exploration et/ou d'affirmation de son identité sexuelle. Le travail du sexe est alors présenté comme un choix. Enfin, on trouve aussi dans la littérature l'associa-

tion entre prostitution et délinquance, les jeunes ayant recours à cette pratique étant alors présentés comme amoraux et dangereux.

Comme le souligne Kaye (2007), ces représentations ont autant à voir avec la réalité de ces jeunes qu'avec les intentions politiques des auteur·ices des recherches qui les concernent. En effet, en mettant l'accent sur certains aspects du rapport à la prostitution, ces travaux en occultent d'autres, favorisant une certaine représentation de ce qui pose problème et, par conséquent, des réponses à y apporter.

Loin d'être neutres, ces interprétations du rapport des jeunes au travail du sexe influencent les modalités d'intervention à privilégier.³ La figure du jeune victime appelle à davantage d'aides pour ces jeunes, celle du jeune qui se voit contraint de recourir à la prostitution pour affirmer son identité sexuelle révèle le besoin de lutter contre le primat de la norme de l'hétérosexualité, alors que la figure du jeune délinquant appelle davantage d'interventions répressives. Ces différentes représentations ont en commun d'insister sur le caractère négatif, voire nuisible, de ces pratiques, laissant peu de place au sens que les jeunes eux-mêmes peuvent y trouver. Le risque est que ces représentations tiennent lieu d'explication de ces pratiques, d'autant plus que celles-ci sont souvent difficilement dicibles, comme le montre bien Amaouche (2010), dans une recherche auprès de jeunes pratiquant la prostitution masculine dans une gare parisienne.

Une recherche sur les sorties de la rue

Les contextes relationnels⁴ analysés dans cet article sont issus d'une recherche doctorale qualitative menée entre 2002 et 2007 à Montréal, qui visait à comprendre le rôle joué par la reconnaissance des jeunes dans leur processus de sortie de la

rue et qui a donné lieu par la suite à un ouvrage publié en 2015 (Colombo, 2015). Cette recherche s'est intéressée aux enjeux identitaires qui se jouent dans la rue (voir notamment Parazelli, 2002 ; Lussier & al., 2002) et durant la sortie, avec une attention particulière portée aux dynamiques de reconnaissance qui les structurent, à partir de la théorie de la reconnaissance de Honneth (2000). Les 24 entrevues menées rendent compte d'une diversité de trajectoires de sortie de ces jeunes. Ces jeunes femmes et hommes, issu·es de milieux socio-économiques variés, avaient vécu entre 1 et 15 ans dans la rue, y développant des activités diverses (mendicité, consommation et/ou vente de drogue, prostitution, vol, etc.). Sorti·es de la rue depuis au moins deux ans (et depuis 13 ans au plus) au moment de l'entretien, la plupart des répondant·es avaient un emploi stable (intervenant social, gérant·e de bar, entrepreneur, ébéniste, horticultrice, restauration alternative, téléphoniste, etc.), poursuivaient des études ou prévoyaient y retourner, ou étudiaient tout en travaillant. Les autres se trouvaient dans une situation professionnelle plus précaire ou étaient en arrêt de travail pour des raisons de santé. Certain·es avaient fondé une famille, alors que d'autres étaient célibataires.

L'analyse de ces données a permis de déterminer les contextes relationnels significatifs pour ces jeunes, de dégager les dynamiques de reconnaissance qui les caractérisent, puis de comprendre l'influence de ces contextes relationnels sur le processus de sortie de la rue. En effet, dans la rue, les jeunes ont développé des relations dans lesquelles ils se sont senti·es davantage reconnu·es que dans leur famille ; d'autres interactions n'ont fait que renforcer leur sentiment d'être abandonné·es ou que leur existence ne valait pas la peine d'être vécue. Ils ont toutes rencontré des personnes significatives qui ont su croire en leur capacité à

s'en sortir : un intervenant social, un prêtre, une enseignante, une voisine, un oncle, des amis de rue, un *sugar daddy*... Les manifestations de reconnaissance qu'ils ont reçues dans ces contextes relationnels leur ont progressivement permis d'opérer ce que j'ai appelé un processus de « repositionnement identitaire » (Colombo, 2015), c'est-à-dire un changement de leurs relations avec elleux-mêmes, avec les autres et avec les lieux. Dans ce sens, sortir de la rue, c'est s'approprier une autre position identitaire que celle de jeune de la rue - celle de professionnel·le, de parent·e, d'adulte, etc. Ce repositionnement identitaire s'effectue à la fois en continuité et en rupture avec la position de jeune de la rue, puisqu'il s'agit à la fois de se différencier de cette position, tout en construisant à partir d'elle la nouvelle position.

Parmi les contextes relationnels investis, 7 des 10 hommes rencontrés dans le cadre de l'enquête ont eu recours à la prostitution masculine durant leur vie de rue, de manière ponctuelle ou plus régulière⁵. Parmi eux, trois jeunes hommes ont mentionné le rôle particulièrement significatif de leur relation avec un *sugar daddy*. Nous analysons ici les expériences de deux d'entre eux : David et Chris.⁶ De par leur caractère particulièrement ambigu, voire contradictoire, ces exemples mettent en lumière les enjeux paradoxaux, mais néanmoins potentiellement porteurs de reconnaissance, qui peuvent se jouer dans de tels contextes relationnels.

David : la quête ambiguë d'une figure paternelle

Agé de 31 ans au moment de l'enquête, David a réalisé une formation qui lui permet de travailler comme ébéniste. Il vit dans un logement stable avec sa conjointe et il peut avoir la garde partielle de sa fille, née lorsqu'il était dans la rue

et placée dans une famille d'accueil. Il ne voit pas souvent ses parents, avec qui il entretient des relations difficiles. Il a vécu dans la rue à Montréal depuis l'âge de 17 ans et considère en être sorti depuis 4 ans. Celui qu'il considère comme son seul « vrai ami » actuellement et qu'il a choisi comme parrain pour sa fille est un homme de l'âge de son père, Gérald. Il l'a rencontré lorsqu'il vivait dans la rue et avait recours, entre autres, à la prostitution masculine pour payer sa consommation de drogues. Cet homme était devenu, à l'époque, son *sugar daddy*. Aujourd'hui, leur relation a entièrement perdu son caractère sexuel.

Lorsqu'il avait 10 ans, ses parents ont divorcé. En plus de diminuer considérablement les ressources économiques de la famille, le départ de son père a été interprété par David comme une négation de son existence, comme si son père voulait mener une vie où son fils n'aurait pas sa place : « *il voulait plus rien savoir de nous autres* ». Se réfugiant à ce moment-là dans la consommation d'alcool et de drogues, sa mère n'est à ses yeux plus en mesure de s'occuper de lui et son frère, les mettant plutôt eux dans la position de s'occuper d'elle. Lorsqu'il a 15 ans, sa mère, désemparée face à ses difficultés scolaires et sociales, le confie à son père, chez qui il reste jusqu'à 17 ans, avant que celui-ci ne lui demande à son tour de quitter le domicile. Après un court séjour dans la rue, suivi de quelques mois en centre d'accueil, il se retrouve à la rue à sa majorité. David en veut à ses parents, car il estime qu'ils n'ont pas assumé leurs responsabilités parentales, se déchargeant tour à tour l'un sur l'autre, puis sur une institution. L'expression « garrocher » (jeter sans délicatesse) utilisée par David exprime bien le sentiment de rejet dont il s'est senti victime.

« Je me suis fait mettre en centre d'accueil, parce que mes parents pouvaient pas me garder. Mon père me reprenait pas, pis ma mère elle

aurait voulu me reprendre, sauf que son chum voulait pas. Fait que là, [...] j'étais tellement révolté, que j'ai décroché complètement. Je voulais plus rien savoir. J'en voulais au système, j'en voulais au monde, j'en voulais aux adultes, j'en voulais à tout le monde. Surtout à mes parents, pour commencer, de m'avoir fait, pis de pas s'être occupés de moi comme il aurait fallu. Ok, c'est sûr que j'étais peut-être pas l'enfant idéal, j'étais peut-être un peu turbulent mais... En tout cas, tu fais pas des enfants pour les garrocher! Moi personnellement, je leur reproche de pas s'être occupés de moi comme ils auraient dû. »

Le rapport à la rue de David est marqué par une consommation de drogues intense et destructive qui a duré près de 10 ans, ainsi que le recours à la prostitution masculine pour financer sa consommation : « *Pis là, j'ai descendu plus bas que j'étais jamais descendu. J'étais rendu magané, j'étais pas beau à voir, j'avais perdu bien-bien du poids...* ». Paradoxalement, c'est comme si, en cherchant à fuir le sentiment de négation lié à sa relation avec son père, il ne pouvait faire autrement que de reproduire un rapport à lui-même marqué par la négation et la destruction de soi.

En effet, comme nous avons pu le mettre en évidence à la suite de Parazelli (2002), les jeunes rencontrés dans le cadre de cette recherche se sont approprié la rue dans le but d'y trouver une reconnaissance plus satisfaisante que celle qu'ils vivaient dans leur famille d'origine, en famille d'accueil ou dans une institution où ils étaient placés. Leurs trajectoires rendent compte de relations avec les adultes, leurs parents en premier lieu, qui ne sont pas dépourvues de toute transmission normative, mais qui étaient marquées par la négation, comme David, ou, pour d'autres, par l'abandon, l'incohérence, ou le contrôle. Ainsi, ces jeunes

s'approprient la rue pour fuir un contexte parental où ils ne se sentent pas suffisamment reconnus. Mais ils se l'approprient à partir de leur héritage parental. Comme le mépris est la seule forme de reconnaissance qu'ils ont connue, ils sont tentés de reproduire dans la rue des relations à eux-mêmes et aux autres qui comportent une importante part destructive (Colombo, 2015).

Les dynamiques de destruction de soi sont particulièrement présentes lorsque ces jeunes ont vécu des relations parentales où prédominaient le rejet et la négation. En effet, à travers la violence psychologique subie, parfois même physique, ces jeunes n'ont pu bâtir une image d'eux-mêmes que dépréciée, puisque leur identité était reconnue seulement par la négative. Honneth (2002) explique que ce déni de reconnaissance, qu'il qualifie de mépris, peut atteindre l'individu dans son identité, à tel point qu'il lui devient très difficile de construire un rapport positif à lui-même et par conséquent, de développer une autonomie sociale en s'appropriant une place dans la société.

Dans ce contexte, la prostitution masculine peut être vécue comme une forme de négation de soi, à la fois sur le plan physique et identitaire. Cela ne signifie pas que le travail du sexe est destructeur en lui-même, mais que pour certains jeunes, ces pratiques révèlent, voire renforcent (ou les deux) un rapport à soi destructeur. Mais ce n'est pas le cas de tous les jeunes hommes qui exercent la prostitution, comme le montre Dorais (2003). Parmi les 40 travailleurs du sexe rencontrés à Montréal par cet auteur, certains pratiquaient la prostitution comme « appoint ». Pour d'autres, elle était vécue comme une affirmation de soi, une « libération », c'est-à-dire comme une façon de vivre des fantasmes, d'affirmer son identité sexuelle ou de connaître de nouvelles expériences.⁷ Mais plus de la moitié des jeunes qu'il a rencontrés cor-

respondaient au profil qu'il nomme « la dérive », se situant dans des dynamiques de rapport à soi plus destructives que les autres. Parmi eux, presque tous étaient des prostitués de rue, que l'auteur distingue des danseurs nus et du travail d'escorte.

Les expériences de l'ensemble des jeunes hommes prostitués rencontrés dans le cadre de notre enquête sur les sorties de la rue se rapprochaient de formes de « dérive ». Tout d'abord, les conditions dans lesquelles ils se prostituaient leur faisaient subir un rythme de vie épuisant et destructeur. Dans leurs trajectoires, la toxicomanie et la prostitution étaient intimement liées, comme dans le cas de David. En outre, la plupart d'entre eux se disaient hétérosexuels. Le fait qu'ils aient accepté d'avoir des relations sexuelles avec d'autres hommes peut être compris comme une dimension supplémentaire de négation de soi. En effet, leurs discours rendent compte d'une résistance à s'identifier à l'image d'homosexuel ou de prostitué. David s'affirme clairement comme hétérosexuel. Il explique ne pas éprouver d'attraction pour les hommes et ne pas aimer avoir des relations sexuelles avec eux : « *Je sais qu'il y en a des gars qui ont fait de la prostitution qui sont pas gais. Comme moi, je suis pas gai du tout, je suis pas bisexuel non plus, j'aime pas ça, j'ai fait ça pour l'argent* ».

Dorais (2003) explique que les jeunes prostitués s'inscrivant dans de telles dynamiques ont une très faible estime d'eux-mêmes et sont davantage prêts que d'autres à subir des conditions difficiles (toxicomanie, risques liés aux maladies sexuellement transmissibles, faible revenu, etc.), dans le but d'obtenir de l'attention ou de l'affection. C'est ce qu'exprime David, en disant que lorsqu'il était dans la rue, il se sentait comme un déchet dont l'existence n'avait plus de valeur.

« *Parce que quand t'es dans la rue, à*

part le monde de la rue, les autres là, c'est comme beurk, t'es comme un déchet. [...] C'est comme, quand t'es dans la rue, t'es rendu rien, tu vaux rien. En tout cas, moi, c'est de même que je me sentais. Que je valais rien, pis que personne pourrait vouloir de moi un jour. Aucune femme aurait voulu de moi comme ça. »

Dans le cadre de ses activités de prostitution, David a noué une relation plus proche avec l'un de ses clients, Gérald, qui est devenu son *sugar daddy*. Ce client régulier d'une cinquantaine d'années a progressivement commencé à s'intéresser à sa situation et à l'aider. Il l'a par exemple aidé à trouver et à financer un appartement, pour lequel il s'est porté garant, puis, plus tard, il l'a encouragé à s'inscrire à un programme de méthadone et l'a accompagné dans ses démarches. Entré dans sa vie lorsqu'il avait 19 ans, Gérald n'a toutefois pas tout de suite encouragé David à cesser ni ses activités de prostitution, ni sa consommation de drogues. Ce, même si pour sa part, il n'en consommait pas et menait une vie qu'on pourrait qualifier de « conventionnelle », avec notamment un emploi et un logement stables. Au contraire, on peut dire qu'il contribuait indirectement à maintenir les pratiques destructives de David, puisque d'une part, l'argent gagné permettait essentiellement à David de financer sa consommation de drogues. D'autre part, l'effet anesthésiant de celle-ci constituait une stratégie lui permettant de composer avec le paradoxe d'avoir des relations sexuelles qu'il ne souhaitait pas.

Gérald est la personne que David considère comme ayant joué le rôle le plus significatif dans sa sortie de la rue. Non seulement cet homme lui a permis d'améliorer progressivement ses conditions de vie, mais David explique qu'il trouvait en lui un adulte qui le reconnaissait pour ce qu'il était. Il explique qu'il pensait au début être reconnu pour ses qualités

esthétiques et sexuelles, mais cet homme, lui demandant au cours du temps, de moins en moins de faveurs sexuelles, il s'est rendu compte que ce qui était au départ une transaction sexuelle s'est progressivement transformé en une relation d'amitié. Sa persévérance, son investissement affectif, son aide et ses témoignages d'affection ont permis à David de penser que son existence avait une certaine valeur et qu'il était dommage de la détruire. Sans témoigner de mépris face aux activités marginales investies par David, il lui a pourtant reconnu la capacité à s'approprier une position identitaire autre que celle de jeune de la rue. C'est comme s'il reconnaissait le sens des pratiques associées à sa vie de rue, sans pour autant le confiner à cette position sociale. En d'autres termes, dans ce contexte relationnel, David se sentait à la fois pris en compte en tant que prostitué et toxicomane et reconnu comme une personne ayant une valeur pour ce qu'elle est, un ami, pouvant occuper une autre position sociale, hors de la rue.

« En tout cas, ça avait l'air de lui faire de la peine que je me détruise. Il devait trouver ça de valeur. En tout cas, j'ai été longtemps à penser qu'il était amoureux de moi, parce qu'il est gai. Mais je me dis, à quelque part, s'il était amoureux de moi, je sais pas, il essaierait encore d'avoir des relations, quelque chose. Non, c'est resté comme ça, pis il en est pas question, on en parle pas, on en parle plus. Je sais pas, ça a l'air d'être une relation amicale. Moi, j'ai toujours dit que je l'aimais bien comme un ami, pis que j'avais besoin de lui quand il nous avait aidé pis tout. C'est comme mon grand frère, mettons. »

Malgré leur caractère ambigu, la reconnaissance et l'affection témoignées par Gérald représentaient pour David un moyen d'échapper au risque d'inexistence sociale et même physique (la mort) que

représentait son enfermement dans la rue. Ainsi, s'il a accepté les termes de cette transaction sexuelle, malgré son caractère potentiellement destructeur, c'est qu'il y percevait une possibilité (même infime) d'être reconnu différemment que par la négation de soi. Or, paradoxalement, c'est aussi en étant pris en compte dans sa dynamique de rejet de lui-même qu'il s'est senti reconnu. L'exemple de David montre que les jeunes dont le rapport aux autres est marqué par la négation parentale ont besoin qu'on reconnaisse à la fois leur capacité à affirmer leur existence et leur tendance à la nier à travers des pratiques de destruction de soi.

Les propos de David ci-dessus montrent en outre que le souci et l'affection témoignés par Gérald avaient d'autant plus de valeur à ses yeux qu'il y voyait la figure paternelle qu'il aurait souhaité avoir. En effet, au contraire d'autres jeunes, convaincus de l'incapacité des adultes de répondre à leurs attentes de reconnaissance, les jeunes ayant vécu la négation de leurs parents recherchent particulièrement la reconnaissance d'adultes faisant office de figures parentales. Ainsi, nous avons pu observer plus particulièrement chez eux un besoin d'être acceptés par un adulte pour pouvoir s'accepter eux-mêmes et s'approprier ainsi une position identitaire plus stable. Il est donc particulièrement important pour ces jeunes que des adultes reconnaissent les pratiques qu'ils développent dans la rue et surtout leurs efforts de « socialisation par la marge » (Parazelli, 2002) pour que ceux-ci facilitent leur passage à l'âge adulte. Jeffrey (2005) explique que pour qu'une épreuve qu'un jeune s'impose puisse être vécue comme une expérience fondatrice, la reconnaissance d'adultes est fondamentale. Ces adultes jouent alors un rôle de « passeurs/passeuses » permettant aux jeunes d'investir de sens le passage à l'âge adulte et d'éviter l'enfermement dans la marge.

Les clients de prostitution, surtout lorsqu'ils sont des habitués et encore plus lorsqu'ils jouent le rôle de *sugar daddy*, peuvent constituer des figures adultes dans lesquelles les jeunes voient un potentiel de reconnaissance. Moïse (2002) explique que la prostitution chez les jeunes hommes constitue rarement un objectif en soi, mais que certains jeunes peuvent développer cette pratique au cours de leur quête d'affection : « Un jeune ne se prostitue pas pour avoir de l'affection. C'est en cherchant de l'affection qu'il trouve la prostitution » (Moïse, 2002 : 63). Cette quête affective peut trouver un écho chez les clients, comme le montrent plusieurs études (notamment Rubio, 2013), dont les attentes sont aussi bien, si ce n'est plus, affectives que sexuelles. Lorsque la différence d'âge est particulièrement importante, ces attentes peuvent, aussi, se situer sur le plan initiatique, les clients aspirant à occuper une position d'éducateur, voire d'initiateur sexuel. Ces « adophiles » (Moïse, 2002) trouvent une certaine satisfaction dans l'investissement d'un rôle socialisateur, voire paternel, face aux jeunes prostitués. Bien que les jeunes rencontrés soient tous sexuellement actifs de longue date (David avait déjà eu plusieurs partenaires sexuelles lorsqu'il a rencontré Gérald), ils ont pu trouver dans le comportement paternel, voire paternaliste, de certains de leurs clients une certaine réponse à leurs attentes de reconnaissance. David parle clairement de Gérald comme d'une figure paternelle. Bien que cette relation n'ait pas été dépourvue d'ambiguïtés, elle joue encore aujourd'hui un rôle fondamental pour David, qui n'entretient par ailleurs que peu de relations sociales.

« [Gérald], c'est lui qui m'a aidé. Parce que c'était devenu le parrain de la petite. Depuis ce temps-là, il est dans ma vie, pis ça fait des années qu'on couche pas ensemble, on fait rien, il m'aide juste comme ça, là. Je travaille même avec, des fois, la fin de

semaine. Lui, il est menuisier. Pis c'est pas un gars riche, rien. Je sais pas s'il s'est senti coupable de se servir de moi comme ça ou quoi. Mais en tout cas, d'un autre côté, moi j'avais besoin de quelqu'un, t'sais, comme j'ai pas eu de père, peut-être que je me suis un peu identifié à lui. C'était une relation un peu... pis là aujourd'hui, je la perdrais, pis ça me ferait de quoi. »

Cette relation a joué un rôle d'autant plus significatif pour David que ses attentes de reconnaissance face à son père restent toujours insatisfaites au moment de l'entretien, malgré ses efforts pour sortir de la rue et adopter un mode de vie qu'il supposait plus conforme à ses attentes. Il a l'impression que même si son père se dit fier de ses accomplissements (sortie de la toxicodépendance, reprise d'études, acquisition d'un logement et d'un emploi stable, mise en couple), son investissement dans la relation reste insatisfaisant et ses attentes de reconnaissance sont souvent déçues.

Dans la relation entre David et Gérald, la reconnaissance affective et sociale semble avoir pris le dessus au cours du temps, jusqu'à perdre tout caractère sexuel. Dans cette relation, David s'est non seulement senti à la fois reconnu comme jeune de la rue et capable de s'en sortir, mais également à la fois comme fils et comme père. Comme on l'a vu, Gérald a joué pour lui un rôle paternel sur le plan affectif, mais aussi pratique, en l'accompagnant dans plusieurs de ses démarches, comme l'acquisition d'un logement ou le retour aux études. Mais il l'a aussi accompagné dans ses visites à sa fille et dans ses démarches pour en obtenir la garde partielle, le soutenant ainsi également dans son propre rôle de père. Il est d'ailleurs intéressant de voir qu'une certaine réciprocité semble s'être installée dans leur relation, David ayant choisi Gérald comme parrain de sa fille, lui reconnaissant à son tour une nouvelle

place à ses yeux.

Cette réciprocité n'est toutefois pas toujours possible, amenant les jeunes soit à mettre un terme à la relation, soit à développer des stratégies pour composer avec une relation qui demeure incohérente, comme dans le cas de Chris que nous allons voir maintenant.

Chris : une relation trop incohérente pour être avouable

Alors qu'il pratiquait la prostitution masculine, Chris a rencontré Daniel, un client âgé d'une soixantaine d'années, qu'il décrit comme particulièrement généreux. Ils ont progressivement commencé à se voir plus souvent et Chris, qui avait 20 ans à ce moment-là, estime que leur relation s'est progressivement déplacée d'une relation prostitué-client à une relation d'amitié ou même amoureuse : ils dormaient régulièrement ensemble, sans qu'il n'y ait toujours beaucoup d'échanges sexuels. Daniel l'accompagnait dans les bars et lui payait toutes ses consommations, de la drogue et des bijoux. Chris a progressivement diminué sa consommation de drogues, il a commencé un traitement de substitution à la méthadone. Il lui arrivait toutefois encore parfois de vendre les bijoux qu'il s'était fait offrir, afin de s'approvisionner en drogue. Chris situe sa sortie de la rue au moment où ils ont emménagé ensemble, deux ans plus tard. Lorsque je le rencontre, il vit toujours avec Daniel, dans un luxueux loft au cœur du Village gai de Montréal, tout en se disant hétérosexuel. Il participe aux frais du ménage grâce à l'allocation d'aide sociale qu'il reçoit, mais c'est surtout le revenu de Daniel qui permet le train de vie aisé qu'ils mènent (restaurants chers, ameublement luxueux de l'appartement, sauna, piscine, etc.).

Agé de 23 ans lors de l'entretien, Chris a commencé en disant qu'il a eu une en-

fance idéale dans une petite ville du Québec, dans une famille qu'il qualifie de « ordinaire, presque parfaite » : ses parents gagnaient de bons salaires, ils habitaient une belle maison dans un quartier riche et tout allait bien pour lui à l'école. Mais un événement devait marquer un tournant dans sa vie : lorsqu'il avait neuf ans, sa mère, victime d'un anévrisme, a dû être hospitalisée pendant un an. À son retour, sa mère, qui avait entretemps divorcé de son père, était très peu présente à la maison, cherchant (d'après Chris) à (se) prouver sa totale rémission à travers une vie hyperactive. C'est à ce moment-là que la vie de Chris a pris une nouvelle direction : il a commencé à expérimenter avec des amis punks plus âgés de nouvelles pratiques culturelles et de consommation de drogues. Comme il avait toujours été, selon ses dires, un « enfant modèle », sa mère lui faisait confiance et ses parents ont mis un certain temps à se rendre compte de ces changements. Lorsqu'ils ont voulu lui imposer des limites, Chris explique qu'il était déjà trop tard : leur autorité n'était plus crédible à ses yeux.

« Et là, la guerre a commencé avec ma mère. Ben là, je me suis fait poigner à l'école, ses amis m'avaient vu consommer. Et puis là, c'était les heures de sortie, je me tenais avec du monde trop vieux pour moi, moi, je voulais pas d'heure. La guerre pour les heures de rentrée a commencé à peu près vers 13, 14 ans. Ils ont voulu serrer la vis, mais il était trop tard. Là, j'étais un petit punk bien rebelle. »

Cette soudaine rupture dans l'attitude éducative de ses parents a pu paraître incohérente aux yeux de Chris, qui a trouvé d'autres repères significatifs à ses yeux dans son groupe de pairs. C'est par l'intermédiaire de ce dernier qu'il a découvert le milieu punk et celui de la rue, qu'il a investi pendant près de cinq ans, tout en multipliant les allers-retours chez ses parents. Son rapport à la rue est mar-

qué par une tension entre une recherche de liberté pour échapper à l'incohérence et la reproduction de relations le maintenant captif d'une certaine incohérence. Cette tension se manifeste notamment par des prises de risques continuelles, comme s'il cherchait par de tels comportements à trouver les limites pouvant tracer les contours d'une identité morcelée : « *Je consommait vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Un client après l'autre, dans les piaules... Pendant ce temps-là, il y a eu deux meurtres en face de moi, je me suis fait mettre pour la première fois un gun sur la tempe* ». Victime de trois overdoses, Chris a même une fois été déclaré mort, pour finalement y échapper de justesse.

Après avoir vécu une telle réalité, la vie de luxe à laquelle lui propose d'accéder Daniel du jour au lendemain apparaît très attractive pour Chris. Ce qui semble significatif pour Chris est moins la reconnaissance affective trouvée auprès de Daniel que les conditions de vie auxquelles il lui permet d'accéder : il n'a plus à se faire de souci pour sa survie et peut se consacrer à prendre soin de lui et se faire plaisir (aller au salon de bronzage, boire, bien manger). C'est comme si le fait de se voir offrir une « *belle vie* » lui permet de construire un rapport plus positif à lui-même. Le fait d'avoir les moyens de prendre soin de lui a non seulement des effets sur son estime de lui-même (« *je suis beau, je suis propre* »), mais c'est comme si l'accès à des biens de luxe confère un sens à son existence en lui redonnant le plaisir de vivre.

« J'avais tout le temps de l'argent, j'étais tout le temps au salon de bronzage... pis on était dans les bars à tous les jours, à boire aussi tout le temps, mais... C'est ça qui m'a fait laisser [la rue]. J'ai tellement eu du fun, pis dans les beaux restaurants pis tout, ça m'a fait décrocher de la rue. J'ai dit, calvaire, j'ai une belle vie, je suis beau, je suis propre, j'ai tout. Je

suis pas sûr que j'aurais décroché sinon. [...] T'sais le fait aussi d'avoir... quand tu vas dans un restaurant de même, t'as tout le service, tout... Ça m'a fait comme aimer la vie, retrouver le goût. Fait quand tu prends l'habitude de ça, t'as pas le goût de retourner dans la rue. »

En ayant un rapport à lui moins destructeur et en prenant soin de son corps, il s'est rendu compte qu'il pouvait plaire, à Daniel, mais aussi à d'autres hommes dont il attire les regards lorsqu'il sort dans des milieux gais. Cette reconnaissance lui donne également plus d'assurance dans ses relations avec les filles : « *J'étais vraiment shapé comme un danseur. En plus, j'avais tout du beau linge. Dans les clubs, tout le monde me cruaisait. J'allais dans les clubs gais. Quand j'entrais, tout le monde se revirait. [...] Ça m'a redonné de l'estime de moi. Parce que l'estime, à un moment donné, elle en mange un coup.* »

En outre, en accédant à une vie prestigieuse, il se sent dans une position davantage valorisée socialement que celle de jeune de la rue. Selon Gilbert (2010), la valorisation des biens matériels et de l'apparence physique qu'on retrouve chez certain·es jeunes de la rue peut être interprétée comme une tentative de contrer les blessures narcissiques héritées de l'enfance et combler le manque (de signification) associé à l'incohérence de l'attitude parentale. Cette reconnaissance sociale est d'autant plus importante aux yeux de Chris qu'il pense qu'elle lui permet d'obtenir la reconnaissance affective de sa mère, pour qui la réussite matérielle est importante.

Enfin, la vie avec Daniel lui permet l'apprentissage de la vie en couple et il exprime un attachement affectif envers Daniel, avec qui il partage son quotidien et ses soucis. Or, cette dimension de sa relation avec Daniel semble moins facile à

exprimer pour lui. Si, sur le plan matériel, cette relation semble combler Chris, sur le plan affectif, elle révèle des ambiguïtés. D'une part, il qualifie leur relation de « *vieux couple* », il explique qu'ils partagent le même lit et qu'ils se font des « *becs* ». Mais d'autre part, il refuse de se considérer comme l'amoureux de Daniel et souligne avec insistance son hétérosexualité.

« Il y a plus de sexe. Pis moi, il sait que je suis pas gai. J'ai jamais bandé, je suis pas aux hommes, je suis pas aux hommes. »

Comment tu qualifierais votre relation maintenant ?

Un vieux couple! [rires] C'est moi qui cuisine, c'est tout le temps moi qui fais le souper. J'aime cuisiner, je suis bon. Ben... deux colocs. Vraiment.

Tu dis un vieux couple, pis après deux colocs ?

Non, parce que ça fait longtemps qu'on est ensemble.

Mais tu penses que lui, il vous voit aussi comme ça ?

... Non, peut-être pas. Il y a pas de sexe, mais chaque jour, avant qu'il parte, je lui donne un bec. Pas embrasser, un bec. Pis autant qu'avant, hostie que j'étais homophobe, ça me dérange pas astheure. Mais juste envers lui, aucun autre gars, oublie ça. [...] C'est vraiment un bon ami... Il me tient à cœur. Veux, veux pas, criss, ça fait longtemps que je le connais, qu'on vit ensemble. C'est un ami vraiment, j'ai jamais eu aucun attrait sexuel. Ça peut pas être plus qu'un ami, c'est un ami proche, important, mais ça peut pas être plus pour moi. »

Chris se rend compte d'un décalage dans les attentes des deux partenaires. Même s'il n'accorde plus de faveurs sexuelles à Daniel, il accepte de se comporter comme son partenaire amoureux, tout en affirmant n'y voir qu'un ami. Or, en se disant plus tolérant face à l'homosexualité,

mais incapable de l'aimer plus qu'un ami, il renvoie l'identité d'homosexuel à Daniel. Pour Amaouche (2010), cette stratégie de renvoi de l'identité d'homosexuel au « client » permet à des jeunes prostitués hétérosexuels qui valorisent une identité virile de préserver une identité positive dans un contexte où ils ont l'impression que l'homosexualité peut faire l'objet de stigmatisation. On retrouve d'ailleurs cette affirmation d'une certaine masculinité dans la façon dont les jeunes rencontrés à Montréal parlent de pratiques sexuelles avec des hommes. Comme l'a également constaté Amaouche à Paris, ils revendiquent le plus souvent une position « active » pour la fellation, voire la pénétration (plus rarement). Non seulement ces positions « actives » renvoient davantage à la masculinité, mais aussi à une position de pouvoir à travers la maîtrise de la situation (contrairement aux positions dites « passives »). Cette valorisation de son identité masculine et hétérosexuelle est d'autant plus importante pour Chris qu'il ne veut pas apparaître comme un homosexuel aux yeux de son père. En effet, celui-ci revendique une position ouvertement homophobe, considérant l'homosexualité comme une maladie mentale et les homosexuels comme « *des hostie de tapettes* ».

Si l'identité d'homosexuel peut apparaître dévalorisante aux yeux de Chris, celle de prostitué le lui semble encore plus. Différents éléments du discours de Chris peuvent être interprétés comme des stratégies visant à se distancer de la figure du prostitué, et encore plus de celle du prostitué de rue, qui est considérée comme la plus dévalorisante dans le milieu de la prostitution (Dorais, 2003 ; Rubio, 2013).

Parlant peu de la différence d'âge et de l'orientation sexuelle de Daniel, Chris met en valeur les éléments qui font de lui un partenaire « acceptable » : son humanité, sa générosité, sa stabilité, sa capacité à s'amuser et à profiter de la vie et son goût pour le luxe. À partir d'une recherche auprès de jeunes hommes pratiquant l'escorting en ligne, Rubio (2013) montre que le choix de clients « acceptables », c'est-à-dire socialement proches, permet à des jeunes qui ne s'identifient pas comme des prostitués de préserver leur estime de soi en leur apportant une « protection symbolique contre ce qui relèverait de la 'souillure', au sens de 'quelque chose qui n'est pas à sa place' (Douglas, 2001) » (Rubio, 2013 : 448).

En outre, en disant par exemple que c'est toujours lui qui cuisine et en insistant sur leurs liens d'amitié, Chris affirme qu'il apporte à Daniel autre chose que des faveurs sexuelles et donc que leur relation n'est pas réductible à une « vulgaire » relation de prostitution. C'est comme si le fait de mener une vie « normale » avec une personne « normale » confirmait à Chris qu'il occupe maintenant une nouvelle position identitaire, plus proche de la normalité que de la marginalité : « *Je considère que j'ai une vie plus dans la normalité, j'ai une belle vie, je suis content* ».

Lorsqu'il parle de son avenir, Chris affirme aspirer à une vie de famille avec une femme et des enfants. Il se sent toutefois pris au piège, car il lui semble que sans les avantages (argent, soins du corps, biens de luxe) que lui offre sa relation avec Daniel, il lui serait difficile de séduire les filles, mais qu'en même temps, cette relation l'empêche de s'investir dans une relation amoureuse avec une fille. À cela peut s'ajouter la crainte de s'impliquer dans des relations affectives qui pourrait lui faire revivre les souffrances vécues dans ses relations paren-

tales (Gilbert, 2010).

« J'ai des relations avec des filles, même encore. Je couche à peu près avec deux filles, tout le temps les deux mêmes. C'est des amies. [...] Mais je fais tout pour pas tomber en amour, ce serait pas possible. À un moment donné, veux, veux pas, je reste avec un gars de 65 ans... ».

Malgré l'importance qu'elle prend dans sa vie, Chris cache sa réelle relation avec Daniel à ses parents et à son entourage. Pourtant, au contraire de son père, qui ne connaît rien de son passé de prostitution, sa mère est au courant. Chris lui a même présenté Daniel, mais en tant qu'ami et en omettant de préciser qu'il vit avec lui, de peur de perdre sa reconnaissance.

L'exemple de Chris montre l'importance de ne pas réduire les transactions sexuelles à leur seul aspect constructif ou destructif, mais de reconnaître justement la dimension paradoxale. Le paradoxe n'est pas en soi destructeur, pour autant qu'il permette une certaine « logique oscillatoire d'équilibre », pour reprendre la formule de Wunenberger (1990). Selon cet auteur, l'enfermement dans l'un des deux pôles d'une interaction paradoxale produit davantage de souffrances que la contradiction, qui au contraire permet la créativité. En niant la dimension paradoxale de transactions sexuelles comme celles décrites dans cet article, on court le risque de rendre les jeunes captifs d'une situation encore moins dicible, limitant leurs possibilités de s'approprier une position identitaire plus satisfaisante.

Conclusion

Les peurs et stéréotypes relatifs à la prostitution, surtout lorsqu'elle est associée à l'homosexualité, peuvent amener les adultes à associer des expériences de transactions sexuelles entre un jeune homme hétérosexuel et un *sugar daddy* à des relations essentiellement destructives

dont il faudrait préserver ces jeunes. Et quand la relation avec ces hommes, souvent (beaucoup) plus âgés, devient plus régulière, des valeurs morales, mêlées à des réactions émotionnelles peuvent ajouter à la difficulté de décrypter les enjeux d'une telle relation.

Le décryptage des attentes de reconnaissance de ces jeunes à la lumière de leur héritage parental offre une clé permettant d'accéder à cette diversité de sens. Ce n'est pas parce que ces contextes relationnels ont été significatifs pour certain-es jeunes qu'ils le sont forcément pour tous. Et surtout, ils ne sont pas toujours significatifs pour les mêmes raisons. Chercher à exister aux yeux d'un adulte ou obtenir la reconnaissance parentale et sociale à travers l'accès à une vie prestigieuse, par exemple : ces différents enjeux ne peuvent être mis en lumière que s'ils sont situés dans l'ensemble des logiques de reconnaissance et des processus de (re)positionnement identitaire dans lesquels ils sont ancrés.

Sans nier les risques (identitaires, affectifs, sociaux, sanitaires) liés à de telles transactions, l'analyse des deux trajectoires présentées dans cet article met en lumière les souffrances et impasses de ce type de transactions, mais aussi leur potentiel émancipateur. Être à l'écoute des sens que revêtent ces expériences dans les trajectoires des jeunes, sans présumer a priori de leur nature destructive ou constructive, permet de les accompagner dans leurs efforts pour s'approprier une place sociale valorisée et valorisante, même s'ils nous emmènent parfois dans des chemins de traverse dont l'issue semble incertaine.

Notes

1. Ce type de relation qui consiste à entretenir une relation avec un homme beaucoup plus âgé en échange de faveurs sexuelles est appelé « michetonnage » en France (Amaouche, 2010). Mayer (2013) parle quant à elle d'« homme ressource » dans le contexte de la prostitution de rue féminine au Luxembourg.

2. Dans ces travaux, Butler montre que nos représentations du genre et de la sexualité sont inscrites dans un système hétéronormatif qui établit une correspondance linéaire entre sexe, genre et hétérosexualité.

3. Y compris sur le plan légal : l'analyse de Corriveau et Greco (2014) pointe une absence de prise en compte du point de vue des hommes concernés qui expliquerait l'inefficacité des lois canadiennes en matière de prostitution masculine.

4. Par « contextes relationnels », j'entends les contextes concrets d'interaction qui sont investis et désinvestis par l'individu au cours de sa trajectoire. Ces contextes renvoient à des interactions spécifiques entre un individu et un·e acteur·ice ou un groupe d'acteur·ices significatif·ves à ses yeux à un moment donné (Colombo, 2015).

5. Cette proportion est beaucoup moins importante chez les femmes rencontrées, puisque seules deux d'entre elles ont affirmé avoir eu recours à la prostitution durant leur vie de rue. Mais l'échantillon n'est pas représentatif et ne dit rien de ces prévalences au sein de la population des jeunes de la rue à Montréal.

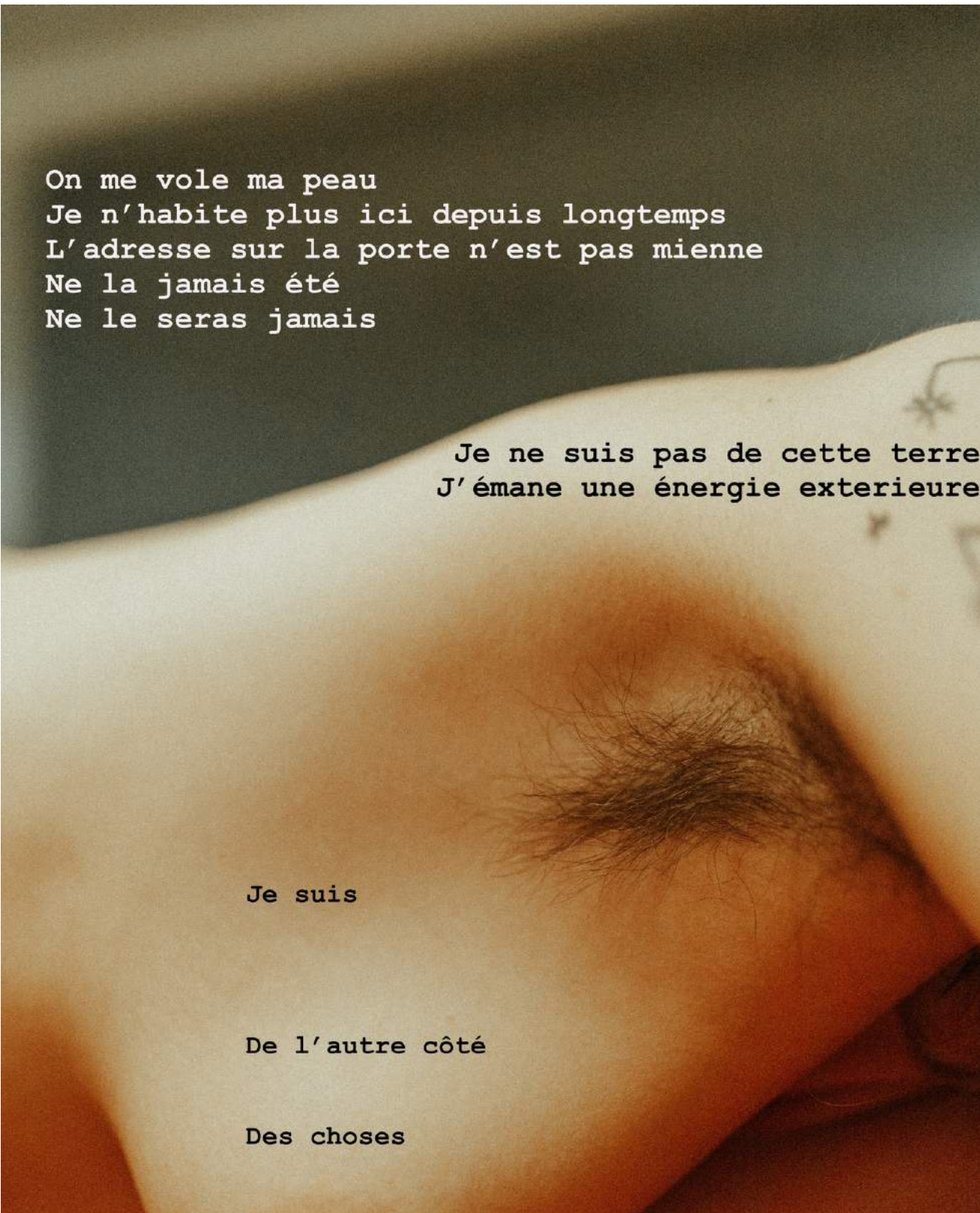
6. Des pseudonymes sont utilisés pour préserver l'anonymat des répondants et leur entourage.

7. Cette analyse va dans le même sens que celle de Bernstein (2009) qui montre que plaisir personnel et expérimentation sont au cœur du rapport au travail du sexe de plusieurs femmes issues de classes moyennes qu'elle a interviewées.

Bibliographie

- Amaouche, M. (2010). « Invisible et indicibles sollicitations : jeunes hommes pratiquant de nos jours la prostitution dans une gare parisienne ». Dans Blanchard, V., Yvrel, J.-J. et R. Revenin. *Les jeunes et la sexualité*. Paris, Autrement, p. 189-199.
- Bernstein, E. (2009). « Travail sexuel pour classes moyennes ». *Genre, sexualité & société* [En ligne], 2, mis en ligne le 16 décembre 2009, consulté le 07 juin 2016.
- Blais, M., Raymond, S., Manseau, H. & J. Otis. (2009). « La sexualité des jeunes Québécois et Canadiens. Regard critique sur le concept d' "hypersexualisation" ». *Globe : revue internationale d'études québécoises*, 12, 2, p. 23-46.
- Bozon, M. (2012). « Autonomie sexuelle des jeunes et panique morale des adultes. Le garçon sans frein et la fille responsable ». *Agora/Débats jeunesse*, 1, 60, p. 121-134.
- Butler, J. (2005) [1990]. *Troubles dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*. Paris, La Découverte.
- Broqua, Ch. & C. Deschamps. (2014). « Transactions sexuelles et imbrications des rapports de pouvoirs ». Dans Broqua, Ch. et C. Deschamps (dir.). *L'échange économique-sexuel*. Paris, Éditions EHESS.
- Carbajal, M., Colombo, A. & M. Tadorian. (2019). « Consentir à des expériences sexuelles sans en avoir envie. La logique de redevabilité : responsabilité individuelle ou injonction sociale genrée ? » *Journal des anthropologues*, 156-157, p. 197-218.
- Carbajal, M. & Colombo, A. (à paraître). « Postures professionnelles concernant la sexualité juvénile et les transactions sexuelles : entre souci de (sur)protection et accompagnement de la socialisation sexuelle ». *Revue suisse de travail social*.
- Clair, I. (2012). « Le pédé, la pute et l'ordre hétérosexuel ». *Agora/débats jeunesse*, 1 (60), 67-78.
- Colombo, A. (2015). *S'en sortir quand on vit dans la rue. Trajectoires de jeunes en quête de reconnaissance*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Colombo, A. & M. Carbajal. (2017). *Sexe, relations... et toi ?* Recherche réalisée de 2015 à 2017 à la HES-SO, Haute école de travail social Fribourg (HETS-FR), avec la collaboration de M. Carvalho Barbosa, C. Jacot, M. Tadorian et J.-L. Heeb et financée par la Fondation Oak. Plus d'informations sur la recherche sur www.sexe-et-toi.ch ou www.hets-fr.ch.
- Colombo, A., M. Carbajal, M. Carvalhosa Barbosa & M. Tadorian. (2017). « Gagner la reconnaissance des pairs en évitant la réputation de "pute". L'injonction paradoxale qui pèse sur les filles impliquées dans des transactions sexuelles ». *Revue Jeunes et Société*, 2 (2), 70-93. <http://rjs.inrs.ca/index.php/rjs/article/view/117/69>.
- Combessie, Ph. & S. Mayer. (2013). « Une nouvelle économie des relations sexuelles ? ». *Ethnologie française*, 3, 43, p. 381-389.
- Corriveau, P. & C. Greco. (2014). « Misunderstanding (Mis)Understandings : Male Sex Workers and the Canadian Criminal Code ». *Sexuality & Culture*, 18, p. 346-360.
- Dorais, M. (2003). *Travailleurs du sexe*. Montréal, VLB Editeur.
- Gilbert, S. (2010). « Conflictualité familiale et désaffiliation sociale chez les jeunes de la rue ». Dans Letendre R. & D. Marchand (dir.). *Adolescence et affiliation*. Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 133-150.
- Hargot, T. (2016). *Une jeunesse sexuellement libérée (ou presque)*. Paris, Albin Michel.
- Hipeli, E. & D. Süss (2009). « Generation Porno: Mediales Schreckgespenst oder Tatsache? » Dans Eidgenössische Kommission für Kinder- und Jugendfragen, EKKJ. *Jugendsexualität im Wandel der Zeit*. Bern, p. 49-61.

- Honneth, A. (2000). *La lutte pour la reconnaissance*. Paris, Les éditions du Cerf.
- Jeffrey, D. (2005). « Conduites à risque et rites de passage à l'adolescence ». Dans Jeffrey, D., Le Breton, D. et J.-J. Lévy (dir.). *Jeunesse à risque. Rite et passage*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Kaye, K. (2007). « Sex and the Unspoken in Male Street Prostitution ». *Journal of Homosexuality*, 53, 1, p. 37-73.
- Lussier, V., Poirier, M., Letendre, R., Michaud, P., Morval, M., Gilbert, S. & A. Pelletier. (2002). « La quête au cœur de l'absence : les réseaux relationnels des jeunes itinérants ». *Revue québécoise de psychologie*, 23, 3, p. 79-103.
- Mayer, S. (2013). « Prostitution de rue féminine. Du client d'un soir à l'homme ressource », *Ethnologie française*, 3, 43, p. 451-460.
- Mercier, E. (2016). « Sexualité et respectabilité des femmes : la SlutWalk et autres (re)configurations morales, éthiques et politiques ». *Nouvelles questions féministes*, 35 (1), p. 16-31.
- Moïse, J. (2002). *Adolescence, initiation et prostitution*. Montréal, Éditions du Mistral.
- Parazelli, M. (2002). *La rue attractive. Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Payne E. & M. J. Smith. (2016). « Gender Policing ». Dans Rodriguez, M. N. et al. (dir.), *Critical Concepts in Queer Studies and Education*, Palgrave Macmillan US.
- Pheterson, G. (2001). *Le prisme de la prostitution*. Paris, Éditions L'Harmattan.
- Rémy, J., Voyer, L. & E. Servais. (1978). *Produire ou reproduire ? Une sociologie de la vie quotidienne*. Bruxelles, Éditions Vie ouvrière.
- Rubio, V. (2013). « Prostitution masculine sur internet. Le choix du client », *Ethnologie française*, 3, 43, p. 443-450.
- Schurmans, M.-N. (2013). « Négociations et transactions : un fondement socio-anthropologique partagé », *Négociations*, 2 (20), p. 81-93.
- Wunenberger, J.-J. (1990). *La raison contradictoire. Science et philosophie modernes : la pensée du complexe*. Paris, Albin Michel.
- Zelizer, V. (2001). « Transactions intimes », *Genèses*, 1, 42, p. 121-144.



On me vole ma peau
Je n'habite plus ici depuis longtemps
L'adresse sur la porte n'est pas mienne
Ne la jamais été
Ne le seras jamais

Je ne suis pas de cette terre
J'émane une énergie extérieure

Je suis

De l'autre côté

Des choses

Quatre De Gré

Les jeunes au cœur de la tourmente des adultes : réaction du PlaMP au rapport de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs

**L'équipe et le conseil
d'administration du
PlaMP**

1. La Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs

La Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs (CSESM) a remis son rapport en décembre 2020. Elle avait pour mandat de « [...] brosser un portrait de l'exploitation sexuelle des mineurs et du passage des victimes à la vie adulte. Le but étant de proposer des actions pour contrer ce fléau. Un objectif commun nous a mobilisés pendant cet exercice : le mieux-être des victimes et de leurs proches » (p. 5).

Le PlaMP a participé à la commission par une audition et le dépôt d'un mémoire¹. Voici nos trois principales recommandations :

- Que les personnes concernées par les échanges de services sexuels, ainsi que les organismes qui travaillent avec ces personnes, soient davantage consulté·es et soient mis·es au cœur de tout processus décisionnel;
- Que toute personne intervenant avec des jeunes soit formé·e et sensibilisé·e sur toutes les réalités entourant les échanges de services sexuels afin d'intervenir de la meilleure des manières possibles pour les jeunes;
- Que des cours d'éducation à la sexualité traitant de thèmes comme le consentement et les relations interpersonnelles saines soient créés et donnés aux jeunes afin de les outiller et de leur donner le pouvoir d'agir nécessaire pour prendre des décisions éclairées.

Du fait de notre mandat, nous nous sentons très concerné·es par la Commission et la sortie de son rapport nous interpelle. Soulignons tout d'abord que nous sommes en accord avec certaines recommandations faites par la CSESM. Notamment, nous soutenons le fait que l'aide sociale soit rendue plus accessible aux personnes mineures, aux personnes sans statut et aux victimes d'actes criminels; que les revenus non déclarés par les travailleur·euses du sexe soient moins considérés comme de la fraude; que les victimes d'actes criminels aient un moins lourd fardeau de preuve pour obtenir des services et des compensations; que des ressources d'hébergement soient créées pour les jeunes qui voudraient en bénéficier, si cela est offert sur une base volontaire.

Cependant, nous souhaitons formuler ouvertement nos inquiétudes et observations afin de favoriser une réflexion collective. L'atmosphère générale qui se dégage de ce rapport nous rend mal à l'aise en raison de son impact sur les jeunes. Que cela soit clair : le PlaMP n'est aucunement en faveur de l'exploitation sexuelle, mais cette déclaration de guerre aux client·es et aux proxénètes place les jeunes au centre des hostilités. Iels se trouveront pris·es entre la morale, les intérêts et les besoins divergents de l'ensemble des adultes qui gravitent autour d'elleux (client·es, proxénètes, intervenant·es, police, système judiciaire, école, etc.).

De plus, nous déplorons le fait que la Commission aborde le phénomène sous l'angle de l'offre et de la demande. Ceci reflète le contexte socioéconomique actuel dans lequel l'économie est devenue le principal critère d'analyse et d'évaluation de l'ensemble des phénomènes. Est-ce cette approche réductrice qui a empêché la CSESM de se préoccuper de tout le champ de l'exploitation sexuelle, qui inclut l'exploitation qui se passe souvent sans rémunération dans les familles et dans l'entourage des jeunes? Cette approche réductrice met de côté la complexité de l'être humain et de sa sexualité. Pour comprendre le phénomène de l'exploitation sexuelle et de la vente de services sexuels, il faut se poser des questions qui permettent d'aller au-delà du premier regard et poser ces questions directement aux personnes concernées par les réalités que nous cherchons à comprendre.

2. Intervenir avec les jeunes qui échangent des services sexuels

Dans beaucoup de situations, ce qui amène des mineur·es à échanger des services sexuels est la précarité économique et des dynamiques de violence ou de négligence familiale : il faut considérer ce qui est à l'origine de la décision d'échanger des services sexuels et quels sont les besoins qui sont comblés en le faisant. D'autres jeunes, parfois plus privilégié·es sur le plan matériel, décident d'échanger des services sexuels pour répondre à un besoin d'appartenance, d'exploration de soi ou de sensations fortes. Dans tous les cas, nous devons nous demander ce qui a amené cette jeune personne dans la situation où iel se trouve. Il s'agit de l'écouter; nous sommes devant un être humain et non devant un problème à régler.

Les principes d'intervention qui guident le PlaMP sont basés sur l'expression par les jeunes de leurs besoins et intérêts, ainsi

que sur une littérature scientifique qui met de l'avant le pouvoir d'action des jeunes marginalisé·es : des jeunes abusé·es, négligé·es, ayant vécu trahison, abandon et contrainte. Cherchant une place où iels auront davantage de contrôle sur leur vie que dans leur famille, iels peuvent se retrouver dans la rue. Et même si ce choix est contraint, « [...] il témoigne d'un acte d'appropriation d'une place sociale » (Parazelli et Colombo, 2006, p. 90).

Pour les jeunes qui sont en situation d'itinérance, sortir de la rue prend du temps, de la détermination et la capacité de vivre dans une situation paradoxale : il s'agit de vivre pendant un temps avec deux identités, celle qu'on veut quitter et celle qu'on veut construire (Colombo, 2015), ce qui implique de faire face aux jugements et obstacles exogènes et structurels liés à ces deux identités. Sortir de l'exploitation ou de toute situation de violence comporte les mêmes exigences; pensons, par exemple, aux situations de violence conjugale. Cela implique de faire des allers-retours entre deux identités, deux milieux, d'accepter les essais-erreurs. Cette réalité est à prendre en considération dans le contexte d'intervention. En tant que praticien·ne « Il faut parfois tolérer l'intolérable » (Lamoureux, 2014, p. 87) pour prendre le temps de bâtir un lien de confiance. Il s'agit ici d'établir avec la jeune le type d'accompagnement qui lui convient et de l'aider à conserver du pouvoir sur sa vie, quelle que soit sa situation.

Le simple fait de qualifier d'exploitation tout échange de service sexuel contre rémunération « [...] ne permet pas de considérer l'ensemble des réalités des personnes qui échangent des services sexuels. » (Gerentes, Beaulieu et G-Dubé, 2020, p. 86). Notre travail sur le terrain depuis plus de 35 ans nous a appris que « [...] les échanges de services sexuels sont à comprendre sur un spectre allant de l'a-

liénation à l'émancipation, et que personne ne se trouve à un endroit fixe sur ce spectre » (ibid, p. 86). Selon l'influence de certains facteurs, psychologiques, relationnels, socioéconomiques, etc., « [...] la perception d'une personne de sa propre position sur ce spectre peut changer » (ibid, p. 87).

Une étude qualitative de McMahon-Howard (2017) révèle que des jeunes qui échangent des services sexuels sans ressentir « [...] le besoin d'être "sauvé-es" ou aidé-es vont simplement refuser les services qui les abordent comme des victimes d'exploitation sexuelle et qui placent la "sortie de la prostitution" comme objectif premier de l'intervention » (Gerentes, Beaulieu et G-Dubé, 2020, p. 86).

Nous aimerions ajouter que de notre point de vue, les échanges de services sexuels ne sont pas un problème social en soi. Ce qui pose problème dans le fait que des mineur·es échangent des services sexuels avec des adultes est l'impossibilité de consentir en raison d'une relation d'autorité, et le fait que les personnes mineures ne devraient pas avoir à travailler pour survivre. Voir la situation sous cet angle rend évident le fait que la répression n'est pas la solution. Les jeunes ont plutôt besoin d'une éducation sexuelle qui leur permet d'analyser les dynamiques de pouvoir et de violence dans les relations; d'être sensibilisé·es à la notion de consentement et des contextes dans lesquels les personnes mineures peuvent consentir à des relations sexuelles; d'acquérir une assurance leur permettant de poser leurs limites et des moyens financiers pour répondre à leurs besoins matériels.

3. Les limites des recommandations faites par la CSESM

L'ensemble du rapport de la CSESM vise

seulement la sortie de l'industrie du sexe et ne tient pas compte des besoins et intérêts des jeunes pendant la période où ils échangent des services sexuels. Par conséquent, la CSESM recommande que le gouvernement du Québec instaure un programme spécial de sortie de la prostitution pour toutes les victimes en processus de reconstruction. Plusieurs questions se posent ici : quelle sera la nature de ce programme? Comment sera déterminé si un·e jeune est en processus de reconstruction? Et par qui? Qui sera affecté à la mise en place et à la prestation de ce programme?

Par ailleurs, la Commission reconnaît que « Les interventions les plus fructueuses auprès des victimes sont souvent celles qui sont personnalisées et qui s'inscrivent dans une relation égalitaire » (p. 101) et que « [...] les personnes qui ont quitté une dynamique d'exploitation sexuelle ont une connaissance particulière du milieu prostitutionnel et des outils d'intervention pour prévenir ce type d'abus. Leur apport est essentiel au développement d'ateliers et de programmes qui s'attaquent à la problématique. Une telle approche de coconstruction peut être réalisée avec les jeunes afin de comprendre leurs besoins réels, d'éviter les préjugés envers leur sexualité, de les mobiliser et d'équilibrer les rapports de pouvoir entre eux et les intervenants adultes » (p. 101). Toutefois, aucune recommandation n'a été faite à propos de ces deux types d'intervention, qui permettent pourtant la prise de parole chez les jeunes dans un climat d'ouverture et de nuance.

La Commission recommande également de l'hébergement spécifique pour les victimes d'exploitation sexuelle et un fonds destiné à soutenir la mise sur pied de ces ressources d'hébergement. Toutefois, en attendant la concrétisation de ce réseau d'hébergement – si jamais il se réalise – les jeunes qui sont arrêté·es ou signalé·es se retrouvent en centre jeu-

nesse. Or, la CSESM a reçu et retenu maintes observations sur l'état actuel et les lacunes de ces établissements : « [...] l'entrée en centre jeunesse n'est pas toujours volontaire [...] tous les centres ne disposent pas de personnel spécialisé ou de programmes destinés au traitement des traumatismes complexes [...] [qui] sont difficilement dispensés dans les délais requis [...] » (p. 93). Nous pouvons y lire aussi que « [...] les centres jeunesse ne procurent pas le confort et l'apaisement facilitant la guérison [...] la rigidité, voire l'aspect carcéral, de ces milieux [...] compromet la collaboration essentielle des jeunes victimes pour leur reconstruction [...]. Entre l'approche permissive et l'approche autoritaire, le bon choix n'est pas toujours clair » (p. 94).

D'autres effets nocifs liés à la situation dans les centres jeunesse sont mentionnés dans le rapport : l'interruption brusque de services à 18 ans et « [...] le fort taux de roulement et la rareté de la main-d'œuvre en centres jeunesse [qui] provoquent une discontinuité des services [...] Cette situation est particulièrement inquiétante pour les victimes, compte tenu des efforts investis dans la création d'un lien de confiance avec les adultes qui les entourent. Elle est tout aussi préoccupante pour le personnel qui doit composer avec des témoignages perturbants sur les plans émotif et psychologique, et ce, dans un contexte à haut risque de surcharge de travail » (p. 95).

Après de telles observations, il est pour nous incompréhensible qu'il n'y ait qu'une seule recommandation (no 52) sur les centres jeunesse, à savoir d'interdire la mixité des clientèles, afin de ne pas exposer les victimes d'exploitation sexuelle « [...] à une promotion de la marchandisation des services sexuels » (p. 95). Cette recommandation est aussi contradictoire : en imposant à toutes les mineur-es qui échangent des services

sexuels l'étiquette de victimes d'exploitation sexuelle, même à ceux qui n'ont pas pour objectif d'arrêter de vendre des services sexuels, comment pense-t-on réaliser cette non-mixité? Beaucoup de personnes sont ambivalentes quant à leur expérience d'échanges de services sexuels, arrêtent parfois de le faire, puis recommencent. Va-t-on considérer qu'un-e jeune qui recommence à échanger des services sexuels durant son hébergement fait la promotion de la marchandisation des services sexuels?

Soulignons que ces observations sur les centres jeunesse rejoignent certains constats de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) dans son rapport de février 2020 réalisé en vertu de son mandat « [...] de soumettre au gouvernement, tous les cinq ans, un rapport sur la mise en œuvre de la L.p.j. et, le cas échéant, sur l'opportunité de la modifier. » (CDPDJ, février 2020, p. 2). Ce rapport visait spécifiquement à analyser les répercussions de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*, adoptée et entrée en vigueur en 2015. Selon son mandat, la CDPDJ voulait répondre ici plus spécifiquement à la question suivante : « [...] est-ce que l'organisation des nouveaux CISSS /CIUSSS permet une prestation des services de santé et des services sociaux qui favorise le respect des droits reconnus aux enfants et à leur famille par la L.p.j.? » (p. 5). Il résulte de l'analyse de la CDPDJ 25 constats. Nous mentionnons ici seulement les éléments qui sont plus directement liés aux services aux enfants et à leur famille² :

- Les listes d'attente à l'évaluation et à l'application des mesures ont augmenté au Québec entre 2012-2015 et 2015-2018. En 2017-2018, le délai moyen au Québec avant le premier contact à l'évaluation était de 21 jours, ce qui dépasse largement tous les

standards de pratique en vigueur (4 ou 12 jours);

- Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ne collecte pas les données sur les délais à la suite d'un signalement, ni sur les délais pour la réassignation des dossiers à l'application des mesures;
- Entre 2015 et 2018 le nombre de dossiers en attente à l'évaluation dépassait la capacité théorique des centres dans toutes les régions, sauf une. Les ressources humaines disponibles n'étaient pas suffisantes pour traiter les signalements retenus;
- Il y a consensus entre les DPJ, les PDG et les directeurs de programme jeunesse concernant les difficultés importantes de rétention et de recrutement de personnel en protection de la jeunesse;
- L'intervention du DPJ dans la vie d'un enfant n'est pas toujours prise en considération dans l'évaluation de la priorité à accorder au dossier pour obtenir des services dans un CISSS/CIUSSS;
- Les intervenant·es en protection de la jeunesse se sentent surchargé·es et s'inquiètent de la sécurité des enfants. La surcharge de travail affecte le droit des enfants à des services adéquats offerts de manière personnalisée et continue;
- La pression de rendement quantitatif ressentie par les intervenant·es a augmenté depuis les fusions. Cette pression influence le travail des intervenants et affecte la qualité des services offerts aux enfants;
- Les intervenant·es se sentent plus isolé·es dans leur pratique depuis les fusions. Ils affirment avoir moins d'espace pour échanger entre elleux concernant leurs interventions auprès des enfants et des parents;
- Les intervenant·es affirment avoir moins accès à de la supervision clinique depuis les fusions;
- La formation et le soutien offerts aux

nouveaux intervenant·es ne sont pas suffisants lors de leurs interventions en début de carrière. Ce manque d'encadrement affecte les services offerts et par conséquent porte atteinte aux droits des enfants.

Il ne fait aucun doute que la dernière réforme du système de santé et des services sociaux ait participé à cette dégradation des services. Cependant ces difficultés étaient déjà observables il y a 35 ans. En 1984, peu après la création du PlaMP, Patrick Celier³ observait déjà ce genre de situation : lorsque le jeune entre « [...] dans la machine du réseau des Affaires sociales [...] Au lieu de rencontrer des adultes avec qui il peut échanger, il rencontre des professionnels qui l'analysent et essaient de le guérir » (1984, p. 155).

Nous sommes confiant·es que le futur rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse⁴ traitera plus en profondeur de ces constats inquiétants. Toutefois, compte tenu des témoignages et des mémoires déposés, il nous semble que la CSESM aurait dû se concentrer davantage sur l'enjeu des centres jeunesse afin d'offrir des recommandations plus prometteuses.

4. Conclusion

L'ensemble du rapport et des recommandations de la CSESM reposent principalement sur deux axes :

- économique : si on fait réduire la demande de services sexuels, l'offre diminuera aussi, et le meilleur moyen c'est la répression des client·es;
- moral : tout échange de services sexuels constitue de l'exploitation.

Malheureusement, ces deux visions empêchent de prendre en considération le caractère multidimensionnel de l'être humain et de ses rapports sociaux. Elles

limitent également l'ouverture à des pistes d'intervention qui tiennent compte des réalités telles qu'exprimées par les jeunes directement concerné-es.

L'approche répressive adoptée envers les client·es donne l'illusion que la demande de services sexuels va diminuer. Cependant, les expériences tentées ailleurs en ce sens n'ont pas fonctionné. De plus, ce type de mesure augmente la clandestinité et l'utilisation d'Internet, ce qui met les jeunes davantage dans l'invisibilité et l'anonymat. Ce type de moyen nuit aux jeunes, qui sont pourtant les premier·es concerné·es, ces jeunes « [...] à qui on n'offre plus d'éducation sexuelle [...] qu'on abandonne de mille et une façons » (Delvaux, 2014-2015, p. 12), ces jeunes qui se retrouvent ainsi au cœur de la tourmente des adultes.

Au vu des difficultés actuelles du système de santé et services sociaux à faire face efficacement et dans un climat de confiance aux situations d'échanges de services sexuels, il paraît évident que des changements doivent s'opérer dans la façon d'appréhender ce phénomène. De plus, la situation actuelle liée à la pandémie de la COVID-19 met en évidence et augmente les inégalités sociales, notamment vis-à-vis des mineur·es qui échangent des services sexuels. Pourquoi ne pas plutôt saisir cette occasion de lucidité pour revoir collectivement la façon dont nous traitons les jeunes qui sont marginalisé·es?

Le PlaMP croit fortement que de travailler avec les jeunes sur une base volontaire, en leur offrant un lieu sécuritaire où leur parole est entendue, dans un climat de non-jugement, de respect et de confiance fait partie des solutions déjà à notre portée pour favoriser chez elleux un meilleur pouvoir sur leur vie.

Notes

1. Notre mémoire est accessible sur notre site : <https://piamp.net/documentation/>
2. Ces constats se trouvent à l'Annexe 1 du rapport de la CDPDJ, p. 100-103.
3. Patrick Celier fait partie du premier groupe de bénévoles qui ont donné naissance au PlaMP; il est l'un des signataires de la demande en incorporation de l'organisme en 1982.
4. Le présent texte a été écrit en février 2021; le rapport de cette commission est attendu le 30 avril 2021. Pour consulter les audiences, les pièces déposées et les travaux de cette commission : <https://www.csdepj.gouv.qc.ca/accueil/>

Bibliographie

- CDPDJ (2020). « Rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (Article 156.1 de la LPJ) », Montréal, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, février, 111 p.
- Celier, P. (1984). « Quand une société jette sa jeunesse à la rue (Réflexions sur la prostitution des Jeunes à Montréal) », *Santé mentale au Québec*, vol. 9, no 2, p. 154-158
- Colombo, A. (2015). *S'en sortir quand on vit dans la rue. Trajectoires de jeunes en quête de reconnaissance*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 243 p.
- Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs (CSESM) (2020). *Rapport de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs*, Québec, Assemblée nationale du Québec, 132 p.
- Delvaux, M. (2014-2015). « La moralité sexuelle en quelques poses », *Argument*, vol. 17, no 1, p. 7-12.
- Gerentes, A., Beaulieu, K. et G-Dubé, S. (2020). « Le concept hégémonique de l'exploitation sexuelle et ses impacts en intervention », *Le Beccaria*, vol. 2, p. 84-88. En ligne : <https://ordre.crim.ca/le-beccaria-deuxieme-edition-maintenant-en-ligne/>
- Lamoureux, Gilles (2014). *Quand les adultes souffrent, ce sont les enfants qui ont mal*, les éditions la Galère, 196 p.

McMahon-Howard, J. (2017). «^oYouth Involved in Prostitution (YIP)^o: Exploring Possible Changes in Interactions with Police and Social Service Agencies and Narrative of Victimization^o», *Criminal Justice Review*, 42 (2), 119-145.

Parazelli, M. et Colombo, A. (2006). « Intervenir aux marges de la citoyenneté. Une application du dispositif Mendel adapté au contexte des jeunes de la rue de Montréal », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 18, no 2, p. 88-109.



Demander de l'aide ça peut te retourner dans tous les sens
Te mettre à l'envers, te faire repartir du bon bord
À travers tes hauts et tes bas
Mais toujours vers l'avant.

Tu te mets à nu vers une main tendue.
Vers une tape dans le dos, une poussée plus loin.
Vers un oeil qui t'a vu.e
Une oreille qui t'a entendu.e
Un cœur qui t'a cru.e.

Et nous nous rejoignons, côte à côte
Nous nous faisons grandir les un.e.s les autres
Dans l'horizontalité de nos échanges
Nous sommes ensemble pour que ça change.

Dessin: Sandro Kopp

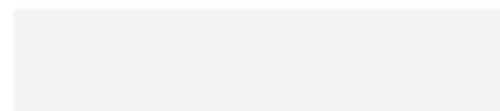
Modèle : Valery

Texte : Lola, Paire-aidante du PlaMP

Les Cahiers du PlaMP
N°1 - Mai 2021
D'hier à aujourd'hui

Dépôt légal - Bibliothèque et
Archives Canada, 2021

ISSN 2564-0429





Intervenir - Former - Sensibiliser
concernant les échanges de
services sexuels chez les jeunes.



514-284-1267



6500 rue de Saint-Vallier,
Montréal, QC, H2S 2P7



piamp@piamp.net

piamp.net  

Les Cahiers du PIaMP

SOMMAIRE

Présentation de la revue - **JULIE MARCEAU**

Présentation du numéro - D'hier à aujourd'hui - **FRANCE TARDIF**

Origine et création du PIaMP - **GILLES TARDIF**

Travail du sexe, échange de services sexuels, prostitution. Pourquoi tous ces termes utilisés depuis la fondation du PIaMP ? - **PATRICK CELIER, JEAN-GUY NADEAU et STÉPHANIE G-DUBÉ**

Entrevue avec Jean-Guy Nadeau, bénévole aux premières heures du PIaMP - **LE PIaMP**

Les jeunes de la rue à Montréal. Des lieux d'appartenance sous tension - **MICHEL PARAZELLI et MATHIEU BOURBONNAIS**

S'en sortir grâce à un *sugar daddy* ? Quand la sortie de la rue semble prendre des chemins détournés - **ANNAMARIA COLOMBO**

Les jeunes au cœur de la tourmente des adultes : réaction du PIaMP au rapport de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs - **LE PIaMP**